



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
16 juin 2016
Français
Original : anglais

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Comité préparatoire de la quatorzième session de la Conférence
Genève, 13 juin 2016

**Version révisée du texte de négociation
pour la Conférence**

GE.16-10103 (F) 300616 120716



* 1 6 1 0 1 0 3 *

Merci de recycler



Des décisions aux actions : Vers un environnement économique mondial équitable et solidaire au service du commerce et du développement

Introduction

1 (1). La quatorzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement se tient à un moment décisif pour la communauté internationale, particulièrement pour les pays en développement. Depuis la dernière session de la Conférence, tenue à Doha, l'économie mondiale a certes connu une croissance de 2,4 %, mais elle continue d'éprouver des difficultés, en grande partie à cause des problèmes macroéconomiques et financiers auxquels elle est confrontée, des diverses incidences de la récente baisse des prix du pétrole et des produits de base, et de facteurs propres à chaque pays. Sept ans après la crise financière, l'économie mondiale reste marquée par l'atonie de la croissance et de la demande globale, les inégalités de revenu et la fragilité financière. Les échanges ont progressé encore plus lentement ; et même si les taux d'intérêt commencent maintenant à remonter, les flux de capitaux redeviennent instables. Malgré les incidences de la crise financière, les flux financiers et la part des pays en développement dans le commerce mondial ont continué de croître. Ces progrès ont contribué à une réduction considérable du nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté. En dépit de ces avancées, de nombreux pays, en particulier des pays en développement, continuent de faire face à d'importantes difficultés et certains ont enregistré de nouveaux reculs. Cela étant, 2015 s'est avérée une année essentielle pour le développement, la série d'accords et d'autres textes adoptés au niveau international ayant été à l'origine d'un nouveau programme d'action mondial en faveur d'un développement équitable et durable. (*ad ref.*)

2 (2). Les premiers accords et textes susmentionnés sont apparus en mars 2015, lorsqu'a été adopté le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), dont l'objectif était de réduire encore davantage les risques de catastrophe grâce à une coopération internationale destinée à compléter l'action menée à l'échelle nationale. Adopté en juillet, le Programme d'action d'Addis-Abeba fait partie intégrante du Programme 2030 ; il appuie et complète les cibles relatives aux moyens de mise en œuvre du Programme et aide à les replacer dans leur contexte. En septembre 2015, lors du Sommet des Nations Unies sur le développement durable, les dirigeants de la planète ont adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030, programme à la fois complet et ambitieux dans lequel ils se sont engagés et ont engagé la communauté internationale à éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, y compris l'extrême pauvreté. En décembre 2015, à sa vingt et unième session, la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a fait preuve d'une ambition similaire lorsqu'elle a décidé de lutter contre les problèmes associés aux changements climatiques, notamment en adoptant l'objectif de contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels. Au cours du même mois, à l'occasion de sa dixième Conférence ministérielle, l'Organisation mondiale du commerce a adopté plusieurs décisions importantes réaffirmant que le développement était au cœur de son action. (*ad ref.*)

3 (3). Les accords et les textes susmentionnés ont renforcé le rôle essentiel que jouent le commerce et le développement ainsi que les questions associées dans les domaines du financement, de la technologie et de l'investissement au service d'un développement équitable et durable, de même que la nécessité de répondre aux problèmes soulevés dans ces domaines par des politiques intégrées visant notamment à réduire les inégalités au sein des pays et entre eux. [Ils sont l'aboutissement d'un

demi-siècle de changements intervenus dans l'ordre économique mondial, qui ont influé sur les efforts que les pays [développés et (ajouter)] en développement déployaient pour tirer parti de la mondialisation[, relever les défis propres à celle-ci, en particulier s'agissant des pays en développement, (ajouter)] et permettre à leur population de mener une existence plus prospère et plus digne. [Ils ont fait ressortir que l'on ne saurait surestimer le rôle des politiques nationales et des stratégies de développement. (supprimer)] En outre, bien que chaque pays soit responsable au premier chef de son développement économique et social, [le succès de l'action nationale est subordonné à l'existence de conditions internationales propices. (ajouter)]. De plus, ces textes tiennent compte de l'importance de la coopération internationale, du financement, [de l'accès aux (ajouter)] [du transfert de (supprimer)] technologies et de l'action de renforcement des capacités menée à l'appui des efforts des pays conformément à leurs priorités. (ajouter)] [, ainsi que de l'importance de la marge d'action. (supprimer)]

4 (4). [Collectivement, ces accords conjugués au mandat fondamental (supprimer)] [Le mandat (ajouter)] de la CNUCED fixe(nt) le cadre des activités de la CNUCED et en établi(ssen)t les paramètres pour les quatre prochaines années[, notamment (ajouter)] [pour contribuer à l'application de ces textes (ajouter)]. Les objectifs de développement durable, en particulier, s'inscrivent dans la continuité de la conférence qui a abouti à la création de la CNUCED, il y a cinquante-deux ans, lorsque les États Membres de l'ONU ont souligné la nécessité de « trouver les moyens de mobiliser les ressources humaines et matérielles du monde en vue de supprimer partout la pauvreté ». La prise en compte de moyens de mise en œuvre dans le Programme 2030 rejoint de la même manière l'aspiration à « établir les fondements d'un ordre économique mondial meilleur » et, par conséquent, à « créer en commun de nouveaux échanges et une abondance nouvelle, afin de partager les bienfaits d'une prospérité commune »*. La quatorzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement est une occasion inestimable de traduire des décisions [en actions, afin de mettre un environnement économique mondial équitable et solidaire au service du commerce et du développement. (ajouter)] concernant les objectifs à atteindre en un consensus sur les actions à entreprendre pour les réaliser[, en procédant et en contribuant à la mise en place d'un programme holistique pour le commerce et le développement qui soit fondé sur la justice, la loyauté et l'équité afin de remédier aux problèmes économiques persistants et nouveaux (supprimer)]. [Intervenir avec le paragraphe 5]

5 (4 *alt*). [La quatorzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement est une occasion inestimable de traduire des décisions [en actions, afin de mettre un environnement économique mondial équitable et solidaire au service du commerce et du développement. (ajouter)] concernant les objectifs à atteindre en un consensus sur les actions à entreprendre pour les réaliser[, en procédant et en contribuant à la mise en place d'un programme holistique pour le commerce et le développement qui soit fondé sur la justice, la loyauté et l'équité afin de remédier aux problèmes économiques persistants et nouveaux (supprimer)].

6 (5). L'universalité des objectifs de développement durable, conjuguée à la portée et à l'ambition du Programme 2030, [illustrent la nécessité (supprimer)] [confirment l'engagement (ajouter)] d'adopter de nouvelles approches coordonnées du développement et un [nouveau (supprimer)] Partenariat mondial pour le développement durable [revitalisé et renforcé (ajouter)] [ainsi que des moyens de mise en œuvre tout aussi ambitieux (ajouter)]. [Parvenir à une croissance économique soutenue(,) (et) solidaire [et

* Voir les Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Acte final et Rapport, vol. I, p. 3 et 4 (E/CONF.46/141).

équitable (ajouter)] et à un développement durable demeure un défi pour l'ensemble de la communauté internationale au XXI^e siècle; à cette fin, il faudra intégrer les dimensions économiques, sociales et environnementales au développement durable [à tous les niveaux (supprimer)] et mettre en place un environnement [international (supprimer)] propice [à tous les niveaux (ajouter)] à un développement équitable et durable. (supprimer)] [intervertir avec le paragraphe 4]

7 (5 bis). [5 bis. Des défis universels exigent une action universelle. Il ne fait cependant pas de doute que dans un avenir prévisible, les pays en développement resteront les principaux demandeurs des services fournis par la CNUCED. L'organisation devrait donc se concentrer sur les besoins et les préoccupations des pays en développement, conformément à l'objectif de renforcer le rôle de ces pays dans l'économie mondiale, en application des principes suivants : équité(,) (et) solidarité {, responsabilités communes mais différenciées des pays développés et des pays en développement, application d'un traitement spécial et différencié aux pays en développement, réciprocité non totale et droit au développement (supprimer)}. (ajouter)].

8 (5 ter). [5 ter. Dans le cadre de son mandat, la CNUCED doit aider les pays en développement à parvenir à un développement qui soit durable dans chacune de ses trois dimensions, en particulier dans sa dimension économique, et à pleinement prendre en compte les approches, visions et outils disponibles dans chaque pays {, compte tenu également de l'importance culturelle et spirituelle de l'environnement (ajouter)} {, en gardant aussi à l'esprit qu'il importe de promouvoir l'harmonie avec la nature et que l'expression « Terre nourricière » est employée couramment dans nombre de régions et de pays (supprimer)}. (ajouter)]

9 (5 quart). [5 quart. La CNUCED a été créée afin de favoriser le développement économique et le progrès social, et de rééquilibrer les relations économiques internationales. Pour ce faire, il faut contribuer à rendre l'économie mondiale plus juste, plus équitable et plus solidaire grâce à des politiques nationales et internationales appropriées, et s'occuper à titre prioritaire des besoins et des intérêts des pays en développement. Cela permettrait d'instaurer de meilleures conditions de vie et d'établir un système international de coopération économique meilleur et plus efficace, dans le cadre d'un ordre économique mondial nouveau et équitable qui permette d'éliminer la division du monde en zones de pauvreté et zones d'abondance et d'assurer la prospérité de tous. (ajouter)] [fusionner quart et quin]

10 (5 quin). [5 quin. La CNUCED a été créée afin de contribuer à rééquilibrer les relations économiques internationales, de promouvoir la justice et l'équité, de favoriser le progrès social et d'instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande, d'établir un système international de coopération économique meilleur et plus efficace, dans le cadre d'un ordre économique mondial nouveau et équitable qui permette d'éliminer la division du monde en zones de pauvreté et zones d'abondance et d'assurer la prospérité de tous (ajouter)] [fusionner avec quart]

11 (6). Dans une économie mondiale de plus en plus complexe et interdépendante, le commerce et les questions associées dans les domaines de l'investissement, du financement et de la technologie sont des moteurs essentiels d'un [environnement économique mondial solidaire qui favorise le (ajouter)] développement durable [et (supprimer)] équitable vers lequel tend le Programme 2030. En tant que principal organisme des Nations Unies chargé d'assurer traitement intégré de ces questions et forte de sa composition universelle, la CNUCED a un rôle essentiel à jouer en donnant des conseils sur les orientations en matière de commerce et de développement durable et en appuyant les mesures qui découlent des accords [et des textes (ajouter)] récemment adoptés au niveau mondial [tout en {garantissant (supprimer)} {promouvant (ajouter)}]

l'intégrité et la complémentarité des trois dimensions du développement durable (ajouter) [et en reconnaissant la primauté de l'OMC en matière d'établissement de règles relatives aux questions commerciales (ajouter)]. [La célébration récente du cinquantième anniversaire de la CNUCED rappelle à quel point le cadre du commerce et du développement a évolué au cours de cette période et combien le contexte historique, les principes fondateurs de la CNUCED et l'expérience acquise ensuite par celle-ci ont joué un rôle important dans la définition de la voie à suivre. Au moment où un nouveau chapitre va s'ouvrir, il serait bon de se pencher sur les succès et les échecs enregistrés ainsi que sur les enseignements à en tirer. (supprimer)]

12 (7). [Tout en œuvrant en faveur de ses États membres, la CNUCED devrait continuer de renforcer et d'améliorer, dans la limite des ressources existantes, l'action menée à l'appui de tous les pays en développement dans toutes les régions du monde et poursuivre ses activités sur les problèmes particuliers rencontrés par les pays les moins avancés (PMA). Elle devrait également continuer de renforcer, dans la limite des ressources existantes, les activités consacrées à différentes questions ayant trait aux besoins et problèmes spéciaux du continent africain, des petits États insulaires en développement, des pays en développement sans littoral, des pays en transition, des pays à revenu intermédiaire et des autres petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables. [Elle devrait aussi aider les pays en développement de transit à surmonter leurs problèmes particuliers en matière d'infrastructure et de transport. (ajouter)]

13 (.). Tout en œuvrant en faveur de [ses États membres (ajouter)] [tous les pays en développement et pays en transition (supprimer)], la CNUCED devrait [améliorer encore (supprimer)] [continuer de renforcer ((ajouter)), dans la limite des ressources existantes, (ajouter)] ses activités sur les problèmes particuliers rencontrés par le continent africain et les pays les moins avancés (PMA). La CNUCED devrait [également (ajouter)] [, selon qu'il convient, (supprimer)] [continuer de renforcer, dans la limite des ressources existantes, (ajouter)] [d'améliorer (supprimer) ses activités sur les besoins et problèmes spéciaux des petits États insulaires en développement, des pays en développement sans littoral[, des pays en transition (ajouter)], des pays à revenu intermédiaire (ajouter)] et des autres petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables. [Elle devrait aussi aider les pays en développement de transit à surmonter leurs problèmes particuliers en matière d'infrastructure et de transport. (supprimer)] [La CNUCED devrait améliorer l'action menée à l'appui de tous les pays en développement dans toutes les régions du monde, y compris les pays à revenu intermédiaire. (ajouter)]

14 (8). Dans le cadre de son mandat, la CNUCED devrait contribuer à [promouvoir un environnement économique mondial plus juste, plus équitable et plus solidaire, y compris grâce à (ajouter)] la mise en œuvre et au suivi des textes issus des conférences mondiales pertinentes, notamment, parmi les accords et textes internationaux pertinents, du Programme de développement durable à l'horizon 2030, du Programme d'action d'Addis-Abeba et, selon qu'il convient, de l'Accord de Paris adopté au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Dans tous ses domaines d'activité, la CNUCED devrait aider à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à jeter les bases de la réalisation des objectifs de développement durable d'ici à 2030. Elle devrait contribuer à la mise en œuvre de mesures précises demandées dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, dans le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul), dans le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 (Programme d'action de Vienne) et dans les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa). [Elle devrait également apporter un appui à la mise en œuvre de l'Agenda 2063 de

l'Union africaine et du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. (ajouter) La CNUCED devrait aussi appuyer {la conclusion [d'un cycle de (supprimer)] [des] négociations commerciales multilatérales (supprimer) [**le Programme de Doha pour le développement (ajouter)**] accordant une place centrale aux intérêts des pays en développement et veillant à ce que ces pays s'assurent une part de la croissance du commerce mondial qui corresponde aux besoins de leur développement[, **suivant le principe du traitement spécial et différencié (ajouter)**][, **comme il est prévu dans [l'Accord de Marrakech et (ajouter)] la Déclaration de Doha de l'Organisation mondiale du commerce (supprimer)**]. [tout en tenant compte des différences qui existent entre les approches visant à renforcer le [**le renforcement du (supprimer)**] système commercial multilatéral institué dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce et [en convenant (ajouter)] [**de nouvelles approches permettant aux pays en développement membres, en particulier aux PMA membres, de s'assurer une part de la croissance du commerce mondial qui corresponde aux besoins de leur développement économique.** (ajouter)] [**La CNUCED devrait poursuivre son action d'appui pour ce qui est des questions relevant de son mandat et des questions associées dans les domaines du financement, de la technologie, de l'investissement et du développement durable.** (ajouter)] [**La CNUCED devrait également favoriser le renforcement d'un (supprimer) système commercial multilatéral axé sur le développement qui soit universel, fondé sur des règles, prévisible, plus équitable, ouvert, non discriminatoire et solidaire.** (ajouter)]

15 (.). [Dans le cadre de son mandat, la CNUCED devrait contribuer à la mise en œuvre et au suivi des textes issus des conférences mondiales pertinentes, notamment du Programme de développement durable à l'horizon 2030, du Programme d'action d'Addis-Abeba et, selon qu'il convient, du document final de la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Dans tous ses domaines d'activité, la CNUCED [aidera (supprimer)] [**devrait aider (ajouter)**] à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à jeter les bases de la réalisation des objectifs de développement durable d'ici à 2030. Elle devrait contribuer à la mise en œuvre de mesures précises demandées dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, dans le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul), dans le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 (Programme d'action de Vienne) et dans les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa). La CNUCED devrait aussi appuyer [la conclusion d'un cycle de (supprimer)] [des (ajouter)] négociations commerciales multilatérales accordant une place centrale aux intérêts des pays en développement et veillant à ce que ces pays s'assurent une part de la croissance du commerce mondial qui corresponde aux besoins de leur développement, [comme il est prévu dans la Déclaration de Doha de l'Organisation mondiale du commerce, (supprimer)] [**le renforcement du système commercial multilatéral institué dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce et les nouvelles approches permettant aux pays en développement membres, en particulier aux PMA membres, de s'assurer une part de la croissance du commerce mondial qui corresponde aux besoins de leur développement économique (ajouter)**] [la conclusion d'un cycle de négociations commerciales multilatérales accordant une place centrale aux intérêts des pays en développement et veillant à ce que ces pays s'assurent une part de la croissance du commerce mondial qui corresponde aux besoins de leur développement, comme il est prévu dans la Déclaration de Doha de l'Organisation mondiale du commerce. (supprimer)]]

16 (9). La CNUCED demeure le principal organisme des Nations Unies chargé d'assurer le traitement intégré du commerce et du développement, ainsi que des questions associées dans les domaines du financement, de la technologie, de l'investissement et du

développement durable. [Le Programme d'action d'Addis-Abeba confirme ce rôle et appelle à son renforcement. (ajouter)] Dans le cadre de ce mandat, la CNUCED devrait continuer de s'efforcer d'obtenir dans ses trois grands domaines d'action – recherche, assistance technique et formation de consensus – des résultats concrets, en utilisant les ressources disponibles, en renforçant les synergies et en encourageant les complémentarités avec les travaux d'autres organisations internationales[, *les instances de coopération économique internationales compétentes et d'autres parties prenantes (ajouter)*] [et d'autres parties prenantes{, et en renforçant son {influence (supprimer)} {sa coopération (ajouter)} concernant les activités ayant trait au commerce et au développement des instances de coopération économique internationales compétentes telles que le G20 et l'APEC (ajouter)]. (supprimer)} À cette fin, [À cette fin, [le document final de Nairobi (supprimer)] [(NOM?) (ajouter)] le présent document [final (ajouter)] [confirme [l'Accord d'Accra et (supprimer)] le Mandat de Doha et s'appuie (supprimer)] [devrait s'appuyer (ajouter)] sur ces textes, [qui restent valables et pertinents. (supprimer)] le document final de Nairobi confirme l'Accord d'Accra et le Mandat de Doha et s'appuie sur ces textes, qui restent valables et pertinents, tout en actualisant les analyses et les orientations, ainsi qu'en donnant des directives destinées à renforcer la CNUCED et à accroître sa contribution au développement, son impact et son efficacité institutionnelle. [Conformément au Programme 2030 et au Programme d'action d'Addis-Abeba, la CNUCED collaborera autant que possible à des partenariats multipartites et se concentrera sur les domaines où elle a acquis une compétence particulière, afin d'accroître son impact. (ajouter)]]

17 (). { [Dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, en particulier, il est réaffirmé qu'il convient de renforcer le rôle important de la CNUCED (ajouter)] [en tant que principal organisme des Nations Unies chargé d'assurer le traitement intégré du commerce et du développement, ainsi que des questions associées dans les domaines du financement, de la technologie, de l'investissement et du développement durable (ajouter)] - NOTE: Concept provenant du paragraphe 4 }

18 (9 bis). [9 bis. En collaboration avec les gouvernements nationaux, la CNUCED devrait intégrer dans ses futurs programmes de travail les quatre lignes d'action ci-après, énoncées dans le rapport du Secrétaire général de la CNUCED intitulé « Des décisions aux actions » publié en septembre 2015, de manière à assumer comme il se doit ses responsabilités pour appuyer et compléter les efforts déployés par la communauté internationale afin de réaliser les objectifs de développement durable à l'horizon 2030 : augmenter les capacités productives afin de transformer les économies ; promouvoir une approche axée sur le développement et l'efficacité des marchés ; lutter contre les vulnérabilités, renforcer la résilience ; et renforcer le multilatéralisme, trouver des solutions communes. (ajouter)]

19 (). [*Afin d'appuyer et de compléter comme il se doit les efforts déployés par la communauté internationale afin de réaliser les objectifs de développement durable à l'horizon 2030, la CNUCED pourrait suivre, selon qu'il convient et en collaboration avec les gouvernements nationaux, les quatre lignes d'action ci-après, énoncées dans le rapport du Secrétaire général de la CNUCED intitulé « Des décisions aux actions » : augmenter les capacités productives afin de transformer les économies ; promouvoir une approche axée sur le développement et l'efficacité des marchés ; lutter contre les vulnérabilités, renforcer la résilience ; et renforcer le multilatéralisme, trouver des solutions communes. (ajouter)*]

20 (10). Dans toutes ses activités, la CNUCED devrait [dans le cadre de (supprimer)] [dans les limites (ajouter)] [du mandat établi/défini (ajouter)], et [dans le cadre (ajouter)] de ses trois grands domaines d'action, donner la priorité aux questions qui intéressent les pays en développement et les pays en transition, notamment les pays

africains, les PMA, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et d'autres petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables. En outre, afin de contribuer efficacement à la réalisation des objectifs de développement durable et des cibles définies dans les textes issus d'autres grandes conférences organisées sous l'égide de l'ONU et en collaboration avec d'autres organismes internationaux, la CNUCED devrait mener les activités ci-après :

21 (). **[Dans toutes ses activités, la CNUCED devrait, dans le cadre de ses trois grands domaines d'action, donner la priorité aux questions qui intéressent les pays en développement et les pays en transition. Dans l'exercice de ses activités, la CNUCED devrait contribuer efficacement à la réalisation des objectifs de développement durable et des cibles définies dans les textes issus d'autres grandes conférences organisées sous l'égide de l'ONU, et œuvrer en collaboration avec d'autres instances de coopération économique internationales compétentes, telles que le G20 et l'APEC, pour mener les activités ci-après : (ajouter)]**

a) (a)) **[a) Donner la priorité aux questions intéressant les pays en développement et les pays en transition, notamment les problèmes particuliers rencontrés par les pays africains et les PMA, les besoins et problèmes spéciaux des petits États insulaires en développement, des pays en développement sans littoral, des pays à revenu intermédiaire et des autres petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables (ajouter)] (en conséquence, supprimer paragraphe 7 ainsi que le texte précédant le paragraphe 10)**

b) (a primus)) **[a primus) Agir dans les limites de son mandat et des ressources existantes ; (ajouter)]**

c) (a)) Intégrer les principes de durabilité et d'équité **[sociale (ajouter)]** [, en particulier en matière de genre **(supprimer)**];

d) () **[Intégrer les principes de durabilité et d'équité, en particulier [en matière de genre **(supprimer)**] en ce qui concerne les jeunes, l'égalité des sexes et les droits des femmes ;**

(Ajouter note de bas de page :) Conformément à la résolution A/RES/69/313 de l'Assemblée générale (Programme d'action d'Addis-Abeba) et des Principes d'autonomisation des femmes du Pacte mondial des Nations Unies et d'ONU-Femmes. (ajouter)]

e) (b)) Entretien et renforcer ses relations avec les gouvernements, en particulier ceux des pays en développement, ainsi qu'avec toutes les parties prenantes concernées, notamment la société civile, les milieux universitaires et le secteur privé. *(ad ref.)*

f) (d)) **[d) Continuer de s'employer à améliorer son efficacité, son efficacité, sa transparence et son application du principe de responsabilité, notamment en renforçant les mécanismes de sensibilisation et de communication d'informations et en intégrant des pratiques de gestion axée sur les résultats dans ses trois grands domaines d'action (ajouter)]**

22 (10 bis). **[10 bis. La Conférence devrait rétablir la pratique consistant à effectuer un examen à mi-parcours. Dans le cadre de l'examen à mi-parcours de la quatorzième session de la Conférence, le Conseil du commerce et du développement devrait évaluer les progrès accomplis dans l'application des textes issus de la Conférence et déterminer si le mécanisme intergouvernemental existant est bien adapté aux objectifs énoncés dans ces textes. À l'issue de cet examen, des ajustements seraient apportés à ce mécanisme afin que le volet formation de consensus de la CNUCED continue de contribuer de manière solide et significative à la réalisation des objectifs de développement en général. (ajouter)]**

23 (10 *ter.*) [10 *ter.* À sa quatorzième session, la Conférence doit mettre l'accent sur la complémentarité des trois grands domaines d'action de l'Organisation. Des processus intergouvernementaux doivent permettre de déterminer l'orientation de l'institution et de définir le cadre politique de ses travaux de recherche et d'analyse. Ces travaux doivent à leur tour alimenter et favoriser la formation d'un consensus sur les principaux enjeux du développement que les membres souhaitent examiner. La coopération technique doit faciliter les activités du mécanisme intergouvernemental, tout en permettant de donner une suite concrète aux travaux consacrés à la crise, l'économie mondiale étant encore marquée par l'atonie de la demande globale, le creusement des inégalités de revenu, la faiblesse de la croissance économique mondiale et la fragilité financière. (ajouter)]

Thème subsidiaire 1

Enjeux et perspectives du multilatéralisme pour le commerce et le développement

Analyse

24 (11). Le multilatéralisme a constitué la pierre angulaire de l'ordre économique international et un moteur important de la mondialisation, à l'origine de progrès économiques et sociaux sans précédent à l'échelle planétaire. Il a favorisé le commerce international en réduisant les obstacles liés au commerce entre les pays tout comme les obstacles géographiques, grâce à une amélioration des moyens de transport et de communication d'un pays à l'autre. À la faveur de la réduction de ces obstacles, de la diminution des coûts de transport, de l'accroissement des flux financiers et des investissements, des progrès technologiques et de l'avènement de l'ère de l'information, notre monde a atteint un degré d'interconnexion jamais été atteint auparavant. (*ad ref.*)

25 (12). Un nombre croissant de pays en développement et de pays en transition ont intégré l'économie mondiale, entraînant une expansion sans précédent du commerce international. Même des pays qui jouaient un rôle marginal dans les échanges mondiaux il y a une trentaine d'années ont enregistré une forte hausse de leurs exportations de marchandises – qui ont été multipliées par cinq dans les PMA. [**Par contre {leur (supprimer)} {la (ajouter)} part globale du commerce {des PMA (ajouter)} reste {marginale (suppression)} inférieure à 2 %.** (ajouter)] L'essor du commerce a favorisé l'investissement étranger direct et vice versa, contribuant à une transformation inédite de nombreux pays en développement, dont certains sont devenus des moteurs importants de la croissance, aux niveaux régional et mondial, ainsi que des sources notables de commerce et d'investissement à l'échelle internationale. Cette évolution[, **étayée notamment par des politiques économiques et sociales {actives (supprimer)} (ajouter)**] a contribué dans une large mesure à sortir plus d'un milliard de personnes de l'extrême pauvreté. [**Malgré les efforts déployés, le fossé séparant pays riches et pays pauvres continue de se creuser. Il est aussi essentiel de veiller à ce qu'il n'y ait pas d'entrave à une participation accrue au système commercial multilatéral qui doit être axé sur le développement et éviter toute politisation pour permettre aux pays en développement d'atteindre leurs objectifs de développement et de contribuer à l'économie mondiale.** (ajouter)]

26 (13). [Le commerce mondial est considéré, dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, comme un [moyen (**supprimer**)] [**moteur (ajouter)**] important pour parvenir à une croissance économique équitable, au développement durable et à la réduction de la pauvreté, et le système commercial multilatéral [**consacré par l'OMC (ajouter)**] est le vecteur fondamental de la promotion des échanges. Un système multilatéral solide, [**et (supprimer)**] efficace [**et réglementé (ajouter)**] est aussi un élément clef [**de l'ouverture des vastes perspectives associées à la mondialisation, ainsi que (ajouter)**]

de la quête de solutions aux problèmes liées à la mondialisation[, en particulier (supprimer)]. **[Parmi ces problèmes figurent (ajouter)]** l'intégration [équitable (supprimer)] **[plus complète (ajouter)]** des pays en développement dans l'économie mondiale [et les chaînes d'approvisionnement mondiales (ajouter)]. **[Les accords commerciaux bilatéraux, régionaux et plurilatéraux ne se substituent pas au système commercial multilatéral. (ajouter)]** [Un système commercial multilatéral [universel, réglementé, (ajouter)] ouvert, transparent, [prévisible, (ajouter,)] équitable, non discriminatoire et [réglementé (supprimer)] **[solidaire (ajouter)] [relevant de l'OMC, ainsi qu'une véritable libéralisation des échanges sont indispensables (ajouter)]** [, et **doivent être soutenus par des politiques appropriées, (ajouter)]** [est indispensable (supprimer)] pour que le commerce soit porteur d'une croissance et d'un développement équitables ; les États membres de la CNUCED [ont la responsabilité commune (supprimer)] **[doivent réaffirmer leur engagement (ajouter)]** de préserver et de promouvoir en matière de commerce et de développement un système multilatéral qui profite à tous.] (supprimer)]

27 (14). Il ressort de l'expérience de la mondialisation acquise au cours des dernières décennies que les liens entre le commerce international et le développement sont influencés par une variété de facteurs. **[Les pays ont aussi des points de vue divergents sur la contribution du commerce au développement et sur celle du développement au commerce. (ajouter)]** L'interdépendance économique entre pays a fortement augmenté, en particulier à la faveur de l'intégration accélérée des systèmes financiers des pays en développement dans les marchés financiers internationaux et dans l'architecture financière mondiale. Il en va de même des relations complexes entre commerce, financement, technologie, investissement et développement durable. Parallèlement, le Programme 2030 et [d'autres (supprimer)] des accords historiques récents préconisent, de par leur nature même, des solutions globales intégrées pour résoudre les problèmes mondiaux. Collectivement, ces facteurs soulignent la nécessité **[d'évaluer les approches traditionnelles en corrélation avec (ajouter)]** [d'adopter (supprimer)] [de nouvelles approches (supprimer)] **[les approches probantes et de renforcer celles-ci (ajouter)]** pour parvenir aux solutions [novatrices, (supprimer)] intégrées et holistiques nécessaires à la résolution des problèmes économiques mondiaux, tout en respectant **[les engagements internationaux, ainsi que (ajouter)]** le rôle central que jouent les dirigeants nationaux dans les stratégies et les politiques de développement [et en reconnaissant le besoin à cet égard [de disposer d'une marge d'action et (supprimer)]]. **Ces approches devraient aussi prendre en compte (ajouter)]** [, et (supprimer)] le besoin à cet égard de disposer d'une marge d'action[, **en conformité avec les règles et engagements internationaux, (ajouter)]** et d'une bonne gouvernance [nationale (supprimer)] **[mondiale (ajouter)]** pour s'assurer que ces stratégies contribuent dans les faits à la réalisation d'objectifs mondiaux collectifs au niveau local. Une approche intégrée de ces questions **[locales et mondiales (ajouter)]**, qui est l'apanage des activités et du mandat de la CNUCED, n'a jamais été aussi nécessaire.

28 (14 bis). [14 bis. La notion de marge d'action est essentielle pour les pays en développement, qui doivent disposer d'une autonomie suffisante pour élaborer et appliquer des politiques axées sur un développement équitable et durable, en tenant compte de leur histoire et de l'évolution de leur rôle dans l'économie mondiale et en gardant à l'esprit les ambitieux objectifs de développement durable. En outre, une gouvernance économique multilatérale efficace devrait renforcer la marge d'action nationale des pays en développement afin de promouvoir une élévation du niveau de vie. (ajouter; supprimer)]

29 (15). De même, pour faire face aux problèmes internationaux, une [action] **[coopération]** efficace aux niveaux régional et mondial n'a jamais été aussi nécessaire, et elle doit être multilatérale. Renforcer le multilatéralisme demeure donc une priorité, en

particulier s'agissant des problèmes appelant une action **[par le biais de la coopération internationale]**, comme **[les flux illicites de capitaux,]** [la fraude [ou l'évasion **(supprimer)**] fiscale, **(supprimer)**] **[de la lutte contre (ajouter)]** **[le financement illicite et la corruption (ajouter)]** [les flux illicites de capitaux **(supprimer)**], [de l'organisation et de l'impact **(supprimer)**] **[de la complexité (ajouter)]** des chaînes de valeur mondiales, de la coordination des politiques macroéconomiques, [de la prévention et de la résolution des crises de la dette souveraine, **(supprimer)**] **[de la gestion viable de la dette souveraine, (ajouter)]**, de l'accélération de la reprise de l'économie mondiale ainsi que du commerce international et d'autres questions nouvelles. Le multilatéralisme, notamment par le biais des dispositions et des principes énoncés dans les accords internationaux pertinents, peut aussi permettre d'éviter [des catastrophes **(supprimer)**] **[des dégradations (ajouter)]** environnementales **[et climatiques (ajouter)]** au niveau mondial et d'éliminer la détresse sociale. [Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 donne la possibilité de relancer le multilatéralisme et la coopération économique internationale et souligne la nécessité d'atteindre les objectifs internationaux convenus **(supprimer)**.]

30 (16). [16. [Idéalement, **(supprimer)**] [le **(supprimer)**] **[Le (ajouter)]** multilatéralisme devrait être fondé sur des principes essentiels **[qui englobent (ajouter)]**]. Il devrait comprendre **(supprimer)** la coordination des politiques entre États souverains [, afin de veiller à ce que l'action des pouvoirs publics et celle du secteur privé soient compatibles avec les objectifs mondiaux et les priorités nationales de développement **(supprimer)**], **afin d'encourager l'adoption de mesures d'appui aux cadres permettant d'atteindre les objectifs de développement durable convenus au niveau international (ajouter)]**, **et la prise en compte des capacités respectives (ajouter)**, et contribuer à la stabilité et à la prospérité mondiales à long terme **[de manière à favoriser une croissance économique équitable et durable et la création d'emplois décents pour tous (ajouter)]**. Il devrait permettre aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, d'avoir accès à des ressources suffisantes pour satisfaire leurs besoins en matière de développement durable, en mobilisant des ressources intérieures et en faisant appel **[principalement (ajouter)]** à des sources publiques **[provenant de pays développés, complétées par (ajouter)]** [et à **(supprimer)**] des sources internationales privées. Par le biais de cadres multilatéraux, il devrait **[encourager le déploiement (ajouter)]** [mettre en place des règles internationales **(supprimer)**] **[d'efforts nationaux de développement soutenus par un environnement économique international propice et (ajouter)]** efficaces qui soient compatibles avec la réalisation des objectifs de développement durable convenus au niveau international tout en reconnaissant la responsabilité [essentielle **(supprimer)**] [et le droit **(supprimer)**] de chaque pays de décider de son **[développement en général (ajouter)]** [propre développement économique et social **(supprimer)**]. Il devrait permettre l'adoption de décisions adaptées, équitables, participatives et représentatives au niveau international par le biais d'institutions efficaces, responsables et transparentes, aboutissant à des résultats mutuellement bénéfiques. **[Il devrait traduire le principe selon lequel les États ont des responsabilités communes mais différenciées pour ce qui est de la réalisation des objectifs de développement durable convenus, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030. (ajouter)]** Outre ces [quatre **(supprimer)**] **[cinq (ajouter)]** principes, le multilatéralisme devrait [porter sur la **(supprimer)**] **[englober un suivi afin de s'assurer de la pleine (ajouter)]** mise en œuvre des accords internationaux conclus selon les modalités décrites[, **en tenant compte des besoins et de la situation de chacun (ajouter)**]. **(supprimer le paragraphe)**

31 (17). [17. [Il s'agit là de l'idéal auquel aspire **(supprimer)**] [l'**(supprimer)**] **[L' (ajouter)]** Organisation des Nations Unies **[a un rôle crucial à jouer (ajouter)]** [. Son rôle est essentiel, **(supprimer)**] compte tenu de sa composition universelle et de ses principes démocratiques ainsi que des obligations essentielles de ses fonds, programmes et

institutions spécialisées de promouvoir un développement équitable et durable. **(supprimer le paragraphe)**

32 (18). Malgré les possibilités et les avantages découlant de la mondialisation, des problèmes importants doivent encore être traités par le biais du multilatéralisme. [Le système économique mondial reste déséquilibré, **[tout comme la participation des pays en développement aux institutions économiques, et de profonds fossés socioéconomiques demeurent entre les pays et à l'intérieur de ceux-ci, traduisant en partie la répartition inégale des bienfaits de la mondialisation (ajouter)]**, de gros écarts socioéconomiques subsistant tant entre les pays **[et à l'intérieur de ceux-ci (ajouter)] (supprimer)**], entre les groupes sociaux et les communautés, **(supprimer)** [ainsi qu'à l'intérieur des uns et des autres. **(supprimer)**]. [Les gains tirés de la mondialisation ont été inéquitabement répartis, ce qui a eu pour effet de créer de fortes inégalités au niveau mondial **(supprimer)**] [et de creuser l'écart en chiffres absolus entre pays pauvres et pays riches au cours des trente dernières années. **(supprimer)**] **[Tout en réduisant l'extrême pauvreté de moitié au cours des trente dernières années, (ajouter)]** [La **(supprimer)**] **[la (ajouter)]** croissance a été inégale, intermittente et souvent non durable, ponctuée de crises et de chocs financiers, de trop nombreuses nations et populations restant à la traîne. **[Environ (ajouter)]** [Un **(supprimer)**] **[un (ajouter)]** milliard de personnes demeurent dans l'extrême pauvreté, et la pauvreté ne recule que très lentement dans de nombreux pays en développement, en particulier dans la plupart des PMA. [Un cinquième de l'humanité vit dans des États en situation de conflit et **(supprimer)**] [(un) **(supprimer)**] **[Un (ajouter)]** dixième de l'humanité souffre de faim chronique **[et de malnutrition. En outre, la participation des pays en développement aux institutions économiques internationales reste déséquilibrée. (ajouter)]** [Les frontières planétaires ont été **approchées ou dépassées, aggravant les problèmes susmentionnés et compromettant les chances de tirer parti d'un commerce durable, surtout pour les populations les plus vulnérables dans le monde. (ajouter)]**

33 (19). Il est donc urgent d'intervenir pour [améliorer l'environnement économique mondial et **(supprimer)**] permettre à tous les pays, **[en particulier aux pays en développement]** de mettre en œuvre le Programme 2030, en trouvant des solutions [efficaces **(supprimer)**] **[adéquates (ajouter)]** [à ces **(supprimer)**] **[aux (ajouter)]** problèmes **[communs (ajouter)]** et en renforçant la coordination des politiques, **[tout en respectant la marge d'action de chaque pays. (ajouter)]**. Pour atteindre le niveau de développement nécessaire à la réalisation des objectifs de développement durable et à celle de l'objectif universel à long terme de la prospérité pour tous, il faudra agir tous ensemble dans le cadre d'un partenariat mondial revitalisé, [afin de remédier aux contraintes et aux déséquilibres persistants, notamment **(supprimer)**] [en utilisant au mieux les fonds pour le développement **(supprimer)**] **[en veillant à ce que des ressources suffisantes soient allouées au développement (ajouter)]** et en contestant les intérêts établis qui [empêchent de mener **(supprimer)**] **[ont empêché de mener (ajouter)]** les réformes [systémiques **(supprimer)**] [nécessaires **(supprimer)**] **[requis (ajouter)]**].

34 (29) [20. Le contexte financier mondial actuel [montre l'interdépendance étroite entre le commerce et les flux financiers internationaux, qui se traduit dans la balance des paiements. La détérioration de l'environnement économique et commercial mondial dont les pays en développement souffrent depuis quelques années qui **(supprimer)**] suscite des craintes [importantes **(supprimer)**] quant à la viabilité de la dette souveraine et de la dette privée et quant à leur vulnérabilité aux chocs exogènes, et restreint sérieusement les possibilités de croissance économique équitable et durable. **[Des améliorations importantes sont intervenues en matière de renforcement des processus de restructuration coopérative des obligations souveraines, notamment au Club de Paris, qui regroupe les créanciers publics, {entre autres (ajouter)} l'initiative « Forum de Paris », qui contribue à favoriser le dialogue entre créanciers débiteurs souverains sur**

les questions relatives à la dette, et l'acceptation par le marché de nouvelles clauses types concernant les obligations d'État. Mais il est possible d'améliorer les dispositions mises en place pour assurer la coordination entre secteurs public et privé et entre débiteurs et créanciers, afin de limiter au minimum les risques moraux tant pour les créanciers que pour les débiteurs et de faciliter une répartition équitable du fardeau et une restructuration ordonnée, en temps opportun et efficace qui respecte les principes de responsabilité partagée. (ajouter) L'instabilité des marchés[, liée en partie à la financiarisation des produits de base et à la spéculation, (supprimer)] accentue la sensibilité aux chocs de nombreux pays en développement qui restent fortement tributaires de leurs exportations de produits de base. [Ces préoccupations sont renforcées par les faiblesses du système actuel de restructuration et de réaménagement de la dette souveraine, qui est très fragmenté et déséquilibré, et n'a pas permis de résoudre les problèmes de la dette souveraine. (supprimer)] [Toutefois, l'amélioration des politiques de gestion macroéconomique et de gestion des ressources publiques, de même que la réduction sensible de la dette obtenue grâce à l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTTE) et à l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale, ont permis à de nombreux pays d'être beaucoup moins vulnérables au risque de surendettement lié à la dette souveraine. (ajouter)] [En outre, il convient de souligner qu'il est possible d'améliorer les dispositions mises en place pour assurer la coordination entre secteurs public et privé et entre débiteurs et créanciers, afin de faciliter une répartition équitable du fardeau et une restructuration ordonnée, en temps opportun et efficace qui respecte les principes de responsabilité partagée et préserve le droit au développement et la marge d'action dont les pays en développement ont besoin. (ajouter)] (supprimer le paragraphe)]

35 (.). [L'investissement peut grandement contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable. Il peut être à l'origine de technologies innovantes, stimuler la production et l'emploi, et permettre d'accéder aux marchés internationaux afin de tirer parti de meilleures compétences et de possibilités de développement accrues. Dans une économie mondialisée, [caractérisée par (supprimer)] les chaînes de valeur mondiales dans lesquelles la production et la distribution des biens et des services [sont (supprimer)] [devraient être (ajouter)] réparties au niveau international, les investissements internationaux [peuvent (supprimer)] [devraient (ajouter)] jouer un rôle [décisif (supprimer)] [actif (ajouter)] dans le développement économique, en créant de la valeur ajoutée, en multipliant les emplois et en accroissant les revenus [tout en respectant les priorités nationales de développement économique (ajouter)]. [Le régime actuel des investissements internationaux rencontre de nombreux problèmes. (ajouter)] [Toutefois, (supprimer)] (ajouter)] [de (supprimer)] [De (ajouter)] [nombreux obstacles à la gouvernance mondiale des investissements internationaux existent : ils sont liés notamment au régime [actuel (ajouter)] des accords internationaux d'investissement qui est [problématique et (supprimer)] fragmenté (supprimer)]. [Les (supprimer)] [Il existe (ajouter)] plus de 3 000 accords internationaux d'investissement en vigueur [suscitent (supprimer)] [et nombre d'entre eux ont suscité (ajouter)] certaines préoccupations au sujet [notamment (ajouter)] de leur [manque de (supprimer)] cohérence avec les priorités nationales de développement [et (supprimer)] [ou (ajouter)] [de l'absence (supprimer)] de coordination avec d'autres domaines d'action et objectifs, y compris l'industrialisation, la stabilité macroéconomique et le développement durable. De même, les mécanismes [actuels (supprimer)] de règlement des différends entre investisseurs et États devraient éviter [de susciter des inquiétudes légitimes au sujet de (supprimer)] tout déséquilibre au profit des droits des investisseurs et [de diluer leurs responsabilités (supprimer)] [toute atténuation des responsabilités de ceux-ci (ajouter)] [afin de (ajouter)]], au détriment de la nécessité (supprimer)] de préserver le droit souverain des États de régler. (supprimer)] [La volonté de protéger et d'encourager l'investissement devrait être compatible avec la poursuite d'autres

objectifs légitimes de politique publique. Nous nous efforcerons de rédiger des accords en matière de commerce et d'investissement qui concilient la protection de l'investissement et la protection du droit des États de réglementer dans l'intérêt public. Ces accords devraient être appliqués de manière transparente. (ajouter) (supprimer le paragraphe)]

36 (21 bis). [21 bis. À cet égard, il est important de reconnaître et de soutenir le rôle de chef de file de la CNUCED dans la promotion de nouveaux examens de la politique d'investissement de pays en développement. (ajouter)]

37 (21 ter). [21 ter. Il est important de promouvoir la sensibilisation et le renforcement des capacités en faveur des pays en développement, afin d'attirer, de cibler et de promouvoir des investissements adaptés. (ajouter)]

38 (22). {22. [Une fiscalité efficace, notamment la lutte contre la fraude fiscale pratiquée par les sociétés multinationales, jouera un rôle crucial dans la mobilisation de ressources au service des objectifs de développement durable et du progrès économique général des pays en développement. (ajouter)] [La fiscalité jouera un rôle crucial dans la mobilisation de ressources destinées (supprimer)] [à financer des investissements dans les infrastructures qui sont essentiels pour mettre le commerce au service du développement et atteindre (supprimer)] [réaliser (ajouter)] [les objectifs de développement durable (supprimer)][, notamment en luttant contre la fraude fiscale et la corruption par le biais d'un renforcement de la réglementation nationale et d'un resserrement de la coopération internationale, et en réduisant les possibilités d'évasion fiscale. Néanmoins, les lacunes et faiblesses des politiques fiscales de certains pays et de leur application accentuent (ajouter)] [Toutefois, le système actuel d'imposition des bénéfices mondiaux pose problème car il exacerbe (supprimer)] les inégalités aussi bien entre les pays qu'au sein de ces derniers [et permet(tent) aux entreprises multinationales de pratiquer l'évasion et la fraude fiscales, ce qui entrave dans une large mesure la capacité des pays d'accueil d'atteindre les objectifs mondiaux (supprimer)]. Il s'agit de problèmes mondiaux [persistants (ajouter)] qui doivent être résolus par une action multilatérale. [Les initiatives actuelles devraient associer davantage de pays en développement, afin de mieux répondre à leurs besoins spécifiques et à leurs problèmes de mise en œuvre. (ajouter)] (supprimer le paragraphe)}

39 (23). La technologie, notamment les technologies de l'information et de la communication, et l'innovation jouent un rôle essentiel dans le commerce et le développement, y compris en apportant une contribution capitale à la transformation structurelle, aux capacités productives, à la compétitivité et à la diversification de la production et des exportations, ainsi qu'à la sécurité alimentaire. [La libéralisation du commerce facilite la diffusion de la technologie. (ajouter)] [Le commerce et la libéralisation des échanges facilite la diffusion de la technologie. (ajouter)] [Il s'agit là d' (supprimer)] [La technologie est donc (ajouter)] un [moyen notable de mettre en œuvre les (supprimer)] [élément essentiel de la réalisation des (ajouter)] objectifs de développement durable et [de (supprimer)] l'un des plus importants facteurs de changement au service d'un développement durable équitable. [Comme l'indique le document « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », le transfert de technologies écologiquement rationnelles aux pays en développement à des conditions favorables et préférentielles revêt une grande importance. (ajouter)] À cet égard, la mise en place du Mécanisme de facilitation des technologies [et la mise en œuvre de la banque de technologie pour les PMA conformément au Programme d'action d'Addis-Abeba (ajouter)] à l'appui de la réalisation des objectifs de développement durable sont à saluer. Il importe toutefois que l'appui provenant du Mécanisme de facilitation des technologies soit complémentaire des

travaux actuellement menés par la Commission de la science et de la technique au service du développement de l'ONU **[et dans le cadre du Mécanisme technologique relevant de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) (ajouter)]** et ne fasse pas double emploi avec ceux-ci.]

40 (24). Dans tous ces domaines, pour parvenir à un développement équitable et durable, il faut un environnement propice à tous les niveaux, c'est-à-dire un cadre directif pertinent, des règles solides et une coopération efficace, un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, transparent, prévisible, équitable, non discriminatoire et solidaire relevant de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), ainsi qu'**[une véritable libéralisation du commerce (ajouter)]** [qui garantisse (**supprimer**)] et un accès aux marchés **[effectif et notable (ajouter)]** [et une participation accrue des pays en développement (**supprimer**)], notamment (**supprimer**)] [des PMA (**supprimer**)], à la gouvernance économique mondiale (**supprimer**). Un environnement national et international propice contribuerait à soutenir l'investissement productif national, entraînant une augmentation des flux stables de financement à long terme du développement et de l'IED de création de capacités à destination des pays en développement. Il est essentiel de renforcer **[l'environnement propice à (ajouter)]** l'investissement productif dans les pays en développement afin d'y adopter et d'y diffuser des technologies destinées à accroître la productivité et la compétitivité. Il est aussi nécessaire de disposer de statistiques de qualité publiquement accessibles qui soient conformes aux normes internationales.

41 (25). Une libéralisation du commerce **[assortie d'un accès effectif aux marchés pour les pays en développement (ajouter)]** [, sous la forme de dispositifs réciproques et mutuellement bénéfiques destinés à réduire de manière sensible les droits de douane et les autres obstacles au commerce ainsi qu'à éliminer tout traitement discriminatoire dans les relations commerciales internationales, (ajouter)] [reconnaissant (**supprimer**)] **[qui continue de reconnaître (ajouter)]** le traitement [spécial et (**supprimer**)] [préférentiel (**supprimer**)] **[différencié (ajouter)]** pour les pays en développement [, en particulier les PMA, conformément aux accords de l'OMC (ajouter)] [notamment (ajouter)] [dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (**supprimer**)] joue un rôle central dans l'intégration positive des pays en développement au système commercial mondial **[si elle va au-delà de la libéralisation du commerce et englobe des mesures d'appui à la croissance, à la stabilité, au développement industriel, aux infrastructures, à l'emploi et aux changements structurels (ajouter)]**, contribuant ainsi à la croissance, **[à la création d'emplois (ajouter)]**, à la réduction de la pauvreté et au développement durable. [Même si le Cycle [de négociations commerciales multilatérales (**supprimer**)] de Doha pour le développement (**supprimer**)] [reste dans l'impasse (**supprimer**)] **[À cet égard, les éléments figurant dans l'ensemble des textes issus de la dixième Conférence ministérielle tenue à Nairobi, en particulier ceux en faveur des pays les moins avancés, méritent d'être salués. À Nairobi, les membres de l'OMC ont reconnu que, malgré leurs divergences au sujet de l'architecture actuelle, (ajouter)]** **[ils sont fermement décidés à aborder les questions en suspens du Programme de Doha pour le développement. (ajouter)]** **[À cette fin, (ajouter)]** il faudrait relancer les négociations de l'Organisation mondiale du commerce[, **qui continuent de jouer un rôle central (ajouter)]**, [en respectant pleinement (**supprimer**)] [leur mandat (**supprimer**)] **[la dimension du (ajouter)]** [en matière de (**supprimer**)] [développement (**supprimer**)] [et en les axant sur la promotion d'un développement soutenu, équitable et durable, notamment (**supprimer**)] [sur la concrétisation (**supprimer**)] [en temps voulu (**supprimer**)] **[rapide (ajouter)]** [d'un accès durable aux marchés en franchise de droits et sans contingent (**supprimer**)] **[pour tous les produits (ajouter)]** [de tous les PMA (**supprimer**)] **[conformément aux textes multilatéraux pertinents. (ajouter)]** **[pour tous les produits provenant de tous les PMA, conformément aux décisions pertinentes de l'OMC (ajouter)]**].

42 (26). L'intégration régionale peut être un catalyseur important pour la réduction des obstacles au commerce, l'application de réformes d'orientation [, **la diminution des frais commerciaux, (ajouter)**] et la participation accrue [**des pays en développement (ajouter)**] aux chaînes de valeur régionales et mondiales ; [mais (**supprimer**)] il faut veiller à ce que les accords commerciaux bilatéraux, régionaux et plurilatéraux [**puissent (ajouter)**] [**complètent le système commercial multilatéral sans s'y substituer. Dans le même temps, il faudrait reconnaître que ces accords ont aussi des incidences sur les pays qui n'y participent pas. (ajouter)**] [apporter leur contribution au renforcement du système commercial multilatéral (**supprimer**)] [, au lieu de le fragmenter et de multiplier les exclusions, en favorisant un régionalisme ouvert et non pas fermé. (**supprimer**)] [Ces accords devraient être (**supprimer**)] [, à **condition d'être (ajouter)**] transparents, équitables et [compatibles (**supprimer**)] [**cohérents (ajouter)**] avec les règles de l'Organisation mondiale du commerce, [**compte tenu de l'importance de (ajouter)**] [de leurs incidences collectives sur le commerce et le développement (**supprimer**)] [et (**supprimer**)] [, **ainsi que (ajouter)**] [de leur compatibilité avec les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable (**supprimer**)] [devraient être constamment examinés (**supprimer**)]. [**Les accords commerciaux bilatéraux, régionaux et plurilatéraux ne doivent pas se substituer pas au système commercial multilatéral. Dans le même temps, il faut également reconnaître que ces accords ont aussi des incidences sur les pays qui n'y participent pas. (ajouter)**]

43 (*Alt.*). [*Alt.* L'intégration économique et l'interconnectivité régionales pouvant grandement contribuer à une croissance équitable et au développement durable, la coopération régionale et les accords commerciaux régionaux doivent être renforcés, ainsi que la cohérence et la compatibilité des accords bilatéraux et régionaux en matière de commerce et d'investissement, afin de s'assurer de leur compatibilité avec les règles de l'OMC. L'intégration régionale peut aussi être un catalyseur important pour réduire les obstacles au commerce, mettre en œuvre des réformes d'orientation et permettre aux sociétés, notamment aux microentreprises ainsi qu'aux petites et moyennes entreprises, d'intégrer des chaînes de valeur régionales et mondiales. Des mesures de facilitation des échanges peuvent y concourir. (nouveau texte)]

44 (26 *bis*). [26 *bis*. La création d'un environnement international propice, par le biais d'un cadre directif pertinent, de règles solides et d'une coopération efficace, peut entraîner notamment une augmentation des flux stables de financement à long terme du développement et de l'investissement étranger direct à destination des pays en développement, [le transfert (**supprimer**)] [l'utilisation (**ajouter**)] [et la diffusion de technologies susceptibles de stimuler la productivité, la mise en place d'un système commercial international juste, ouvert, transparent, réglementé et axé sur le développement qui garantisse l'accès aux marchés, et une participation accrue des pays en développement à la gouvernance économique mondiale. (**ajouter**)]

45 (27). [27. Une transparence accrue est nécessaire sur les marchés de produits de base, aussi bien dans les pays d'origine que dans les pays destinataires ; elle devrait notamment se traduire par l'adoption de méthodes visant à [prévenir l'évasion fiscale (**supprimer**)] [**renforcer la transparence et les capacités des systèmes d'administration fiscale (ajouter)**]. La richesse des ressources dont disposent les pays les plus pauvres, conjuguée à une fuite massive de capitaux en provenance de nombreux pays en développement tributaires de produits de base, souligne la nécessité de procéder à une évaluation globale de l'exploitation et de la commercialisation des produits de base aussi bien dans les pays d'origine que dans les pays destinataires (**supprimer le paragraphe**)]

46 (28). [Il est crucial que le processus d'accession des pays en développement et des pays en transition à l'Organisation mondiale du commerce soit compatible avec les accords de l'Organisation et leur statut, et qu'il soit fondé sur des règles claires et des critères

objectifs préétablis. (supprimer le paragraphe)] [Bien que l'accèsion à l'OMC continue de faire partie intégrante de la stratégie de développement de la plupart des pays qui aspirent à tirer pleinement parti du système commercial international, elle est également importante pour poursuivre l'intégration des pays en développement, en particulier des PMA, ainsi que des pays en transition dans le système commercial multilatéral réglementé. Dans ce contexte, les pays en voie d'accèsion, en particulier les PMA, ont besoin d'une assistance technique avant, pendant et après celle-ci. Tout en sachant que le processus d'accèsion des pays en développement devrait être compatible avec les accords de l'OMC, il doit aussi correspondre à leur statut et à leur niveau de développement. Les obstacles devraient être traités et levés de manière à faciliter et à conclure rapidement le processus d'accèsion. Pour ce qui est des PMA en voie d'accèsion, les membres de l'OMC sont convenus d'appliquer la décision sur les lignes directrices relatives à l'accèsion des PMA adoptées par le Conseil général de l'OMC le 10 décembre 2002 et de continuer de se fonder sur la décision de la Conférence ministérielle sur l'accèsion de ces pays. (ajouter)]

47 (29). {L'initiative Aide au commerce et le Cadre intégré renforcé demeurent importants dans le contexte du commerce et du développement[, en particulier pour renforcer les capacités d'offre et les infrastructures liées au commerce, notamment les infrastructures matérielles (ajouter)]. Il faudrait continuer d'accroître l'efficacité de l'initiative, notamment [en alignant mieux (supprimer)] [ses priorités (supprimer)] [son soutien (ajouter)] [sur les priorités (ajouter)] [sur les contraintes des pays bénéficiaires (supprimer)] [sur les priorités (ajouter)] [en appliquant les enseignements tirés du suivi et de l'évaluation des efforts déployés pour apporter une assistance ciblée et efficace. L'Aide au commerce, parallèlement à l'engagement des pays en développement de procéder aux réformes nécessaires, est également importante car elle permet à ces pays de s'intégrer dans les chaînes de valeur mondiales et régionales ou d'y progresser (ajouter)]. Les possibilités de réduction de la pauvreté qu'elle offre peuvent être accrues par des politiques [favorables aux pauvres et sensibles aux questions de genre (ajouter)] qui permettent tant aux femmes qu'aux hommes vivant dans la pauvreté de tirer parti du commerce et qui atténuent les coûts d'ajustement.

48 (.). [Supprimer le paragraphe et remplacer par AAAA paragraphe 90 (écrit à la forme passive) : L'Aide au commerce peut jouer un grand rôle et devrait se concentrer sur les pays en développement, en particulier les PMA, notamment par le biais du Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés. Une proportion grandissante de l'aide au commerce devrait être allouée aux PMA, qui doit être fournie conformément au principe de l'efficacité de la coopération pour le développement. À cette fin, une coopération accrue entre les pays en développement serait la bienvenue. (remplacer)]

49 (30). L'Accord sur la facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce devrait accélérer le flux des marchandises entre les pays, améliorer la transparence et réduire les frais de transaction. S'il est appliqué de manière efficace, l'Accord devrait accroître les effets bénéfiques dont profitent les nations commerçantes et promouvoir ainsi un développement durable au niveau mondial ; il devrait aussi accentuer les gains socioéconomiques des consommateurs et des entreprises. [Il existe néanmoins dans les pays en développement, en particulier les PMA, des problèmes potentiels de mise en œuvre qui devraient être attentivement (supprimer)] [suivis. (supprimer)] [examinés. À cet égard, il est essentiel que les pays donateurs fournissent une assistance technique et financière efficace et d'autres formes d'aide convenues d'un commun accord ainsi qu'un appui au renforcement des capacités. (ajouter)] [Compte tenu des problèmes potentiels de mise en œuvre dans les pays en développement, en particulier les PMA, et afin d'atteindre les objectifs de l'Accord, les pays développés et les pays en développement en mesure de le faire devraient aider les pays en développement à en

appliquer intégralement les dispositions et à en tirer le plus grand parti possible par le biais d'une assistance technique et d'un renforcement des capacités. (ajouter)

50 (31). [31. Les mesures coercitives unilatérales ont des effets néfastes non seulement sur l'économie et les efforts de développement des pays qui y sont soumis, mais aussi sur la coopération économique internationale et les efforts déployés au niveau mondial pour évoluer vers un système commercial multilatéral non discriminatoire [et (supprimer)], (ajouter)] ouvert [et réglementé (ajouter)]. Elles entravent l'accès aux marchés, les investissements et la liberté de transit, ainsi que le bien-être de la population des pays touchés. [Les dispositions de la résolution A/RES/70/185, adoptée le 22 décembre 2015, dans laquelle l'Assemblée générale des Nations Unies condamne le recours aux mesures unilatérales pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement, doivent être intégralement appliquées. Ces restrictions déstabilisent l'économie mondiale. Elles créent artificiellement des lignes de fracture dans le domaine des relations économiques internationales et introduisent une concurrence déloyale sur le marché mondial. (ajouter)] Les États sont donc fortement incités à s'abstenir de promulguer et d'appliquer des mesures économiques, financières ou commerciales unilatérales qui ne sont pas conformes au droit international [, en particulier aux accords de l'Organisation mondiale du commerce (ajouter)] et à la Charte des Nations Unies. [Pour qu'une véritable libéralisation du commerce ait lieu, il faut aussi remédier aux mesures non tarifaires, notamment aux mesures unilatérales, qui peuvent constituer des obstacles non nécessaires au commerce allant à l'encontre des règles de l'OMC. Des efforts devraient être faits au niveau international pour remédier aux mesures non tarifaires et chercher à réduire ou à éliminer les obstacles non tarifaires arbitraires ou injustifiés. (ajouter)] [supprimer le paragraphe]

51 (32). [32. Compte tenu des inquiétudes croissantes au sujet de la viabilité de la dette extérieure, [un cadre institutionnel clair est nécessaire pour prévenir et empêcher les crises financières et les crises de la dette, notamment grâce à la mise en place d'un cadre multilatéral prévisible, efficace et juste pour résoudre les problèmes de dette souveraine et régir les restructurations de cette dette, ainsi que pour garantir un rétablissement de la viabilité de la dette et une sortie de crise dans les meilleurs délais. (supprimer)] [les travaux en cours sur une approche contractuelle, notamment sur les clauses d'action collective, devraient être appuyés (ajouter)]. Il faut améliorer le dispositif d'alerte précoce, notamment [en élaborant (supprimer)] [établir (ajouter)] des indicateurs statistiques destinés à mesurer plus précisément la vulnérabilité et les risques [Des réformes concertées des agences de notation s'imposent aussi. (ajouter)] [- si nécessaire et selon que de besoin - notamment par le biais de la révision du cadre de viabilité de la dette du FMI et de la Banque mondiale et du Club de Paris (ajouter)]. [Quoi qu'il en soit, de nouvelles propositions et/ou solutions devraient être adoptées concernant les marchés, notamment les principaux investisseurs et les institutions financières internationales. (ajouter)] [(supprimer le paragraphe)]

52 (33). [33. Débiteurs et créanciers devraient œuvrer ensemble à la prévention et à la résolution des situations d'endettement non viable. Si la responsabilité de préserver la viabilité de la dette revient avant tout aux pays emprunteurs, les prêteurs ont aussi pour responsabilité d'accorder des prêts selon des modalités qui évitent d'entraver cet objectif. Des modalités de prêt transparentes, justes, prévisibles, coordonnées et légitimes [contribueraient à promouvoir (supprimer)] [contribuent à mobiliser (ajouter)] une [solution (supprimer)] [source (ajouter)] durable [et juste à la restructuration de la dette (supprimer)] [de financement du développement. (ajouter)] {[L'application des principes fondamentaux régissant les opérations de restructuration de la dette souveraine énoncés dans la résolution 69/319 de l'Assemblée générale des Nations Unies marque un progrès important dans ce domaine. (supprimer)] Une restructuration [négociée et équilibrée (supprimer)] de la dette devrait intervenir lorsque se produit une crise de la

dette, contribuant à limiter les effets dommageables sur le commerce et le développement et à préserver la souveraineté nationale dans la conception et la mise en œuvre de stratégies nationales de développement. [Lorsque des solutions multilatérales aux problèmes de la dette ne peuvent pas être appliquées immédiatement, il est crucial d'élaborer des mécanismes régionaux permettant de mobiliser des ressources financières pour le développement et d'aider à empêcher la mise en œuvre de stratégies de prêt d'emprunt non viables.] {supprimer} (supprimer)] (supprimer le paragraphe)]

53 (34). Il est essentiel de mieux coordonner politique macroéconomique et orientations pour remédier aux problèmes structurels à long terme mis en évidence par la crise financière mondiale, de façon à accroître la stabilité macroéconomique mondiale, à soutenir le redressement de l'économie mondiale et à améliorer l'environnement économique et commercial mondial, et de réduire au minimum les retombées néfastes sur les pays en développement. [Un environnement macroéconomique plus stable pour le développement semble improbable si des efforts collectifs ne sont pas faits pour améliorer l'architecture monétaire internationale. La coopération internationale devrait être renforcée afin de promouvoir un système monétaire international capable de garantir un montant suffisant de liquidités internationales et permettant de procéder à des ajustements sans heurt en cas de choc extérieur. (ajouter)] (supprimer le paragraphe)]

54 (35). [Une action internationale collective est également nécessaire pour mieux contrôler les flux financiers et les mettre de manière plus productive au service du commerce et du développement. (supprimer)] [Le système financier joue un rôle dans la mise en œuvre du Programme 2030 et des stratégies nationales de développement. (ajouter)]. Une réglementation plus efficace du système financier pourrait contribuer à [remédier au hiatus entre (supprimer)] [rattacher (ajouter)] les marchés financiers mondiaux [et les (supprimer)] [aux (ajouter)] politiques nationales de développement durable à long terme [et l'on devrait se soucier des incidences néfastes que pourraient avoir de nouvelles réglementations financières mondiales sur les infrastructures et le financement des microentreprises ainsi que des petites et moyennes entreprises. (ajouter)]

55 (Alt.). [Alt. La stabilité du système financier fait partie intégrante d'un environnement mondial propice et contribue de manière essentielle à favoriser une croissance à long terme et un développement durable. (remplacer)]

56 (36). [Il est [urgent (supprimer)] [nécessaire (ajouter)] de réformer [et d'améliorer (ajouter)] le régime actuel [très fragmenté (supprimer)] des accords internationaux d'investissement afin [que (ajouter)] [de veiller à ce que (supprimer)] ces accords contribuent réellement à un développement équitable et durable. À cette fin, il faudrait adopter une approche systémique qui vise à préserver le droit des pays en développement de réglementer en ayant pour souci l'intérêt public, à réformer [ou à améliorer (ajouter)] le mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États en vue d'équilibrer les droits et obligations des uns et des autres [, notamment au moyen de nouveaux modes de règlement des différends (ajouter)], et à renforcer la cohérence systémique [et à encourager les investissements productifs et axés sur le développement. (ajouter)] (supprimer le paragraphe)]

57 (37). Il [sera (supprimer)] [est (ajouter)] essentiel de renforcer la coopération internationale en matière fiscale pour [se rapprocher des objectifs de développement durable et (supprimer)] mettre un coup d'arrêt à la montée des inégalités, [notamment (supprimer)] par une action multilatérale visant à lutter contre [l'évasion fiscale et (supprimer)] la fraude fiscale [et la corruption (ajouter)] [notamment par une action multilatérale visant à lutter contre l'évasion et la fraude fiscales. (supprimer)] [La mise en place d'une plateforme internationale qui fournit des statistiques à jour et détaillées sur les

prix des produits de base[, **qui serait compatible avec toute législation nationale sur l'imposition des transactions internationales de marchandises, (ajouter)**] aiderait grandement de nombreux pays en développement à lutter contre l'évasion fiscale liée à la manipulation des prix de transfert. **(supprimer)** [**À cette fin, la panoplie d'instruments élaborés par la Banque mondiale et l'OCDE pour comparer les prix de transfert sera d'une aide précieuse pour les pays en développement. (ajouter)**]

58 (38). [Pour éliminer la pauvreté, il est indispensable de combler le fossé technologique entre pays développés et pays en développement, y compris par le biais du Mécanisme de facilitation des technologies et la mise en œuvre d'une banque de technologie pour les PMA, **[le transfert de technologies écologiquement rationnelles (ajouter)]** [la technologie **(supprimer)**] étant **[un moyen essentiel (supprimer)]** **[l'un des moyens essentiels (ajouter)]** de réduire les inégalités entre les pays et à l'intérieur de ceux-ci. **(déplacer au paragraphe 23 a)]** **[Le transfert de technologie et de connaissances aux pays en développement, notamment grâce au commerce et à l'investissement, peut contribuer aux efforts déployés pour combler ces fossés. En outre, les accords internationaux de transfert de technologie, les meilleures pratiques en matière d'accès à la technologie et les mesures adoptées par les pays en développement pour encourager le transfert de technologie en vue de renforcer leurs capacités devraient être mis en place, être pleinement appliqués et être rendus facilement accessibles. De plus, les moyens de mise en œuvre jouent un rôle crucial dans le transfert des technologies et des connaissances, et cette question devrait être dûment prise en compte (ajouter)]**

59 (*Alt.*). [*Alt.* **Les avancées réalisées dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation ont contribué à rendre possible la réalisation de nos objectifs de développement. Des initiatives telles que le Mécanisme de facilitation de la technologie et la Banque de technologie pour les pays les moins avancés peuvent jouer un rôle important dans l'élimination de la pauvreté et la réduction des inégalités. (remplacer)**]

60 (39). Afin de mettre en place l'environnement économique mondial propice qui est nécessaire pour **[promouvoir (ajouter)]** [aboutir à **(supprimer)**] un développement [équitable et **(supprimer)**] durable pour tous à long terme, il faut une bonne gouvernance mondiale, ainsi qu'un Partenariat mondial pour le développement revitalisé[, solidement ancré sur le principe des responsabilités communes mais différenciées] **[et des capacités respectives (ajouter)]** **(supprimer)**. Même s'il faut saluer les mesures récemment prises pour rendre plus représentatif le processus de prise de décisions au sein du système financier international, il faut aller plus loin pour élargir et renforcer la participation des pays en développement à la prise de décisions et [veiller à ce que celle-ci soit **(supprimer)**] **[pour promouvoir (ajouter)]** une prise de décisions adaptée, équitable, participative et représentative sur les questions financières internationales. **(supprimer le paragraphe)**

Rôle de la CNUCED

61 (40). Conformément **[aux paragraphes 7 et 9 (supprimer)]** **[aux paragraphes 7 à 10 (ajouter)]** **[au paragraphe 9 (ajouter)]** **[aux paragraphes 7 à 10 et à l'analyse (par. 11 à 39) (ajouter)]** ci-dessus, la CNUCED devrait :

a) (a) Continuer de promouvoir un environnement économique propice à tous les niveaux à l'appui d'un développement équitable et durable, notamment en favorisant l'adoption de solutions multilatérales aux problèmes économiques communs ; *(ad ref.)*

b) (b) Continuer de servir de cadre à l'échange de vues et d'idées sur le commerce et le développement ainsi que sur les questions associées dans les domaines du financement, de la technologie et de l'investissement, eu égard à leurs effets sur les

perspectives de croissance et de développement des pays en développement et compte tenu de l'évolution de l'environnement économique mondial, afin d'aider à promouvoir aux niveaux national et international des stratégies favorisant un développement durable équitable et conforme aux priorités arrêtées dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; (*ad ref.*)

c) (*b bis*) **Continuer de mener des travaux de recherche et d'analyse, en coopération avec les organes compétents, afin d'évaluer les incidences des réglementations financières mondiales sur l'infrastructure et le financement des microentreprises et des PME ; (ajouter)**

d) (c) [c) Aider les États membres à trouver (**supprimer**)] [**Rechercher (ajouter)**] un consensus [**entre les États membres (ajouter)**] pour surmonter les problèmes persistants [**et nouveaux (ajouter)**] qui entravent les perspectives commerciales des pays en développement, tels que les mesures non tarifaires [**ainsi que l'ensemble des mesures de protectionnisme agricole et tout autre mécanisme ayant des effets de distorsion qui est contraire aux accords de l'OMC ; (ajouter)**]

e) (c) Aider les États membres à [trouver un consensus pour (**supprimer**)] surmonter les problèmes [persistants (**supprimer**)] qui entravent les perspectives commerciales des pays en développement [, tels que les mesures non tarifaires (**supprimer**)];

f) (*c bis*) Poursuivre ses travaux consacrés aux incidences des mesures non tarifaires sur le commerce et le développement des pays en développement et renforcer la coopération à cet égard avec d'autres partenaires compétents, notamment en participant à l'Équipe d'appui multiorganisations sur la base de données concernant les mesures non tarifaires ; (*ad ref.*)

g) (*c ter*) [*c ter*] **La CNUCED devrait également contribuer à la formation d'un consensus dans le débat international sur la science et la technologie au service du développement, y compris sur les TIC et leurs incidences sur le développement, et continuer d'assurer le secrétariat de la Commission de la science et de la technique au service du développement. Elle devrait continuer d'aider les pays en développement à participer effectivement aux discussions internationales sur le transfert de technologie et le partage des connaissances, et continuer d'identifier les options et les meilleures pratiques dans ce domaine. La CNUCED devrait en outre continuer d'aider les pays en développement à déterminer les moyens de rendre effectives les clauses relatives au transfert de technologie figurant dans les accords internationaux et dans les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies, afin d'en optimiser les avantages potentiels ; (ajouter)**

h) (**d**) Continuer de recueillir des statistiques et de mener des travaux de recherche et d'analyse sur la contribution de l'investissement étranger direct au développement et sur les activités des entreprises multinationales, notamment par le biais de modes de production internationale sans prise de participation, afin de tenir les États membres au courant des faits nouveaux et de les aider à en évaluer l'importance dans l'optique du développement ainsi que de concevoir et mettre en œuvre des mesures appropriées ; (*ad ref.*)

i) (**e**) [Poursuivre [et renforcer (**supprimer**)] les analyses et les travaux directifs qu'elle mène de longue date sur la prévention et la résolution des crises de la dette, afin de promouvoir des politiques axées sur des emprunts et des prêts souverains [**responsables (supprimer)**] [**durables (ajouter)**] et d'accroître l'efficacité [et l'équité (**supprimer**)] des processus de restructuration de la dette souveraine ;]

j) () [Poursuivre et renforcer ses analyses et ses travaux directifs [sur la prévention et la résolution des crises (**supprimer**)] [**sur la viabilité (ajouter)**] de la dette [, **notamment par le biais du programme SYGADE (ajouter)**], afin de promouvoir des politiques axées sur des emprunts et des prêts souverains responsables [et d'accroître l'efficacité et l'équité des processus de restructuration de la dette souveraine (**supprimer**)] [**dans le droit fil des travaux menés par la Banque mondiale et le FMI (ajouter)**].]

k) (e *bis*) **Poursuivre ses travaux d'analyse et son assistance technique à l'appui des pays en développement, en particulier des PMA et des PEID, par le biais du programme SYGADE en [élaborant des politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allègement ou sa restructuration (**supprimer**)] [contribuant à (**ajouter**)] une bonne gestion de la dette, à des emprunts et prêts extérieurs souverains [responsables (**supprimer**)] [viables (**ajouter**)], et à la viabilité à long terme de la dette. (**ajouter**)**

l) (f) [f] Mettre au point des séries statistiques [**et des bases de données (ajouter)**] et développer des capacités dans les domaines de la dette intérieure, de la dette extérieure privée [**et publique (ajouter)**], de la composition de la dette et de la restructuration de la dette souveraine [**afin de faciliter les processus de suivi de la dette, de prévention et de résolution des crises et de restructuration ; (ajouter)**] (**supprimer le paragraphe**)

m) (f) [f] [Mettre au point (**supprimer**)] [**En coordination avec les partenaires compétents, contribuer à la mise au point de (ajouter)**] [des (**supprimer**)] séries statistiques et [**au développement de (ajouter)**] [développer des (**supprimer**)] capacités dans les domaines de la dette intérieure, de la dette extérieure privée, de la composition de la dette et de la restructuration de la dette souveraine ; (**supprimer le paragraphe**)

n) (g) Poursuivre les travaux qu'elle mène, dans le cadre de ses trois grands domaines d'action, sur le transport international et le transit, la logistique commerciale, la facilitation des échanges et des questions connexes, et continuer d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges ainsi que l'élaboration et l'application d'un cadre juridique et réglementaire approprié qui facilite et soutient le transport et les échanges internationaux, et en réduit les coûts ; (*ad ref.*)

o) (g *bis*) [g *bis*] **Engager des discussions entre les États membres dans les domaines ci-après, à partir d'un rapport analytique du secrétariat, afin d'obtenir des textes négociés grâce à la formation de consensus et de les soumettre à la Commission pour décision :**

i) (i) **Moyens de réduire les possibilités d'évasion fiscale, d'introduire des dispositions de lutte contre les abus dans les conventions fiscales et de veiller à ce que toutes les sociétés, notamment les multinationales, paient leurs impôts aux gouvernements des pays dans lesquels elles exercent leurs activités économiques et créent de la valeur ajoutée ;**

ii) (ii) **Élaboration d'un modèle d'accord bilatéral d'investissement qui tienne compte de la question du développement ;**

iii) (iii) **Moyens de combler les lacunes en matière d'infrastructures ;**

iv) (iv) **Accord de coopération internationale prévoyant le transfert de technologie aux pays en développement aux fins du renforcement de leurs capacités productives. (**ajouter**)**

p) (h) Continuer d'aider les pays en développement à participer davantage au système commercial [international (**supprimer**)] [**multilatéral (ajouter)**], notamment aux

négociations commerciales multilatérales [, **plurilatérales (ajouter)**] et régionales, ainsi qu'à l'Aide au commerce [**et à d'autres dispositifs d'aide au développement (ajouter)**] ;

q) (i)) Poursuivre son programme de réunions et de consultations avec les États membres sur les accords d'investissement, conformément au Programme d'action d'Addis-Abeba, continuer de servir de cadre au débat international dans ce domaine, et aider les États membres à renforcer l'optique du développement, le cas échéant ; (*ad ref.*)

r) (j)) Continuer de suivre et d'évaluer l'évolution du système commercial [international (**supprimer**)] [**multilatéral (ajouter)**] et ses tendances dans l'optique du développement, en accordant une attention particulière à [la (**supprimer**)] [**sa (ajouter)**] contribution potentielle [du système commercial multilatéral (**supprimer**)] aux objectifs de développement durable [**et soumettre aux États membres des rapports et des recommandations (ajouter)**] ;

s) (J *alt*) [**J alt. Continuer de suivre et d'évaluer l'évolution du système commercial international et les tendances du commerce international dans l'optique du développement, et en particulier d'analyser les questions intéressant les pays en développement, en mettant davantage l'accent sur des solutions pragmatiques ; (ajouter)**]

t) (k)) Suivre et évaluer les obstacles persistants et nouveaux au commerce dans l'optique du développement durable ; (*ad ref.*)

u) (l)) [Collaborer avec les pays exportateurs de produits de base afin de lutter contre l'évasion fiscale en élaborant (**supprimer**)] [**Continuer de suivre les prix des produits de base et tenir (ajouter)**] une base de données appropriée sur les prix internationaux des produits de base [**en collaboration avec les pays en développement ; (ajouter)**] (**supprimer le paragraphe**)]

v (l *bis*) [**l bis Aider les pays en développement à renforcer leurs capacités et leurs aptitudes en matière de fiscalité internationale et soutenir leur participation, sur un pied d'égalité, aux initiatives mondiales lancées dans ce domaine ; (ajouter)**]

() [m]; (**déplacé vers 40 c) bis.**)]

w) (n)) [n] [Évaluer les incidences des (**supprimer**)] [**Continuer d'aider les pays en développement à tirer parti des possibilités offertes par les (ajouter)**] accords commerciaux plurilatéraux et régionaux [sur les perspectives de développement des pays en développement (**supprimer**)], **comme l'ont demandé les États membres (ajouter)**] ; (**supprimer le paragraphe**)]

x) (o)) Poursuivre ses travaux sur les normes privées [**y compris les normes de durabilité, (ajouter)**] [et leurs effets sur l'accès des pays en développement aux marchés (**supprimer**)] ;

y) (p)) [p] Suivre les incidences des mesures [**économiques, financières ou (ajouter)**] commerciales unilatérales susceptibles d'empêcher l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier dans les pays en développement ; (**supprimer le paragraphe**)] ;

z) (p *bis*) [**p bis.) Consacrer régulièrement des études aux incidences des mesures coercitives unilatérales sur les pays touchés et formuler des recommandations pratiques appropriées ; (ajouter)**]

aa) (q)) [q] Aider [**à appliquer les décisions de l'OMC sur (ajouter)**] [les PMA à utiliser (**supprimer**)] [les mécanismes (**supprimer**)] [d'admission en franchise de droits et sans contingent [**l'accès des PMA aux marchés (ajouter)**] et les règles d'origine, et soutenir les efforts que ces pays déploient pour mettre à profit la dérogation concernant

leurs services **(supprimer)** **[et les préférences commerciales (ajouter)]** et l'aide ciblée apportée dans le contexte d'initiatives telles que le Cadre intégré renforcé et l'Aide au commerce ; ()

bb) (r) [r] Aider les pays en développement, en menant des travaux d'analyse et en élaborant des politiques, à mettre en place des mécanismes régionaux destinés à faciliter la mobilisation de ressources financières **[provenant notamment du secteur privé (ajouter)] [provenant notamment des institutions financières internationales axées sur le développement, comme la nouvelle banque de développement (ajouter)]** au service d'un développement équitable et durable ; (...) **[crochets]**

cc) (s) [s] Contribuer, en tant que membre du Groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs du développement durable et en qualité de secrétariat de la Commission de la science et de la technique au service du développement, à la mise en œuvre des dispositions ayant trait à la science, à la technologie et à l'innovation dans le Programme 2030, notamment du Mécanisme de facilitation des technologies **[et la mise en œuvre d'une banque de technologie pour les PMA (ajouter)]** ;

dd) (s *bis*) [s] *bis* **Renforcer le programme de travail sur la science, la technologie et l'innovation, notamment le processus d'examen de la politique de la STI, afin d'aider les pays en développement à élaborer des politiques en évaluant l'efficacité des mesures prises et en définissant les actions à mener en priorité pour favoriser le développement durable ; (ajouter)]**

ee) (t) [t] Poursuivre ses travaux sur les liens entre les questions commerciales, financières et macroéconomiques internationales, en accordant une attention particulière aux questions relatives à la gestion des crises **[affin d'aider les pays en développement à bien s'intégrer dans l'économie mondiale et à tirer davantage parti de la mondialisation (ajouter)]. (supprimer le paragraphe)]**

ff) (u) [u] Poursuivre **[et renforcer (supprimer)]** ses activités d'assistance technique et de renforcement des capacités en faveur des pays en développement avant, pendant et après le processus d'accession de ces pays à l'OMC. **(ajouter)]**

gg) (v) [v] Consacrer une étude détaillée aux incidences des accords commerciaux régionaux, des accords commerciaux plurilatéraux et des méga-accords commerciaux, en particulier sur le commerce, la création d'emplois et les salaires réels, ainsi qu'aux effets plus larges des dispositions de ces accords relatives au règlement des différends entre investisseurs et États, à l'autonomie et à la souveraineté dont disposent les États pour définir et appliquer leurs programmes de développement. À cette fin, nous demandons à la Conférence de créer, à sa quatorzième session, sous l'égide de la Commission de l'investissement et avec la pleine participation des pays en développement, un groupe intergouvernemental permanent d'experts à composition non limitée sur la réforme des règles et des politiques en matière de commerce et d'investissement ; le Groupe intergouvernemental d'experts devrait soumettre les documents issus de ses travaux au Conseil du commerce et du développement, qui y consacrerait un débat de fond, en vue de présenter des propositions concrètes pour examen et décision, éventuellement à l'occasion d'une nouvelle session à mi-parcours de la Conférence ; **(ajouter)]**

hh) (w) [w] Développer ses travaux d'analyse sur les sources et les mécanismes de financement du développement et, en particulier, sur les problèmes systémiques qui entravent les efforts de mobilisation et d'allocation des ressources. À cette fin, il lui faudra suivre de plus près les vulnérabilités éventuelles découlant de l'intégration des pays en développement dans les marchés internationaux de capitaux, notamment les mesures prises par des pays d'importance systémique dans la mesure

où celles-ci ont de fortes incidences sur les autres pays, en particulier les pays en développement, ainsi que des conséquences systémiques potentielles. Pour ce faire, la Conférence, à sa quatorzième session, devrait créer, sous l'égide de la Commission du commerce et du développement et avec la pleine participation des pays en développement, un groupe intergouvernemental permanent d'experts à composition non limitée sur le financement du développement. Ce groupe d'experts permanent devrait se réunir régulièrement pour procéder à des analyses directives qui feraient l'objet d'un débat de fond au Conseil du commerce et du développement, en vue de présenter des propositions concrètes pour examen et décision, éventuellement à l'occasion d'une nouvelle session à mi-parcours de la Conférence. Les principaux travaux d'analyse du Groupe intergouvernemental d'experts porteraient sur le rôle de l'APD, les régimes fiscaux internationaux, la nature et les facteurs des crises de la dette souveraine qui affectent les pays en développement dans le système monétaire et financier mondial actuel, et le rôle des mécanismes financiers régionaux dans la mobilisation de ressources, comme les banques régionales de développement et les unions de compensation ; (ajouter)]

ii) (x) [x] Consacrer une étude détaillée au rôle du secteur du commerce des produits de base dans les pays développés dans les domaines suivants : détermination du prix des produits de base, financiarisation des marchés des produits de base et spéculation, transparence du secteur du commerce des produits de base, publication obligatoire d'informations et de rapports financiers par les négociants de produits de base, incidences sur les pays en développement et solutions de remplacement. La CNUCED devrait créer un groupe intergouvernemental d'experts, sous l'égide de la Commission du commerce et du développement et avec la pleine participation des pays en développement. Ce groupe intergouvernemental d'experts devrait se réunir régulièrement et mener des études et des analyses directives à caractère pragmatique qui feraient l'objet d'un débat de fond au Conseil du commerce et du développement, en vue de présenter des propositions concrètes pour examen et décision, éventuellement à l'occasion d'une nouvelle session à mi-parcours de la Conférence. (ajouter)]

jj) (y) [y] Créer un groupe intergouvernemental permanent d'experts chargé de suivre et de surveiller le respect des engagements pris en matière d'APD, notamment en fonction de la prévisibilité et de la durabilité de celle-ci et d'autres critères liés à son accessibilité ; (ajouter)]

kk) (z) [z] Créer un groupe intergouvernemental permanent d'experts qui serait chargé des questions fiscales, notamment des questions relatives à la fiscalité internationale, et qui aiderait les pays à mieux mobiliser et utiliser leurs recettes budgétaires, y compris par le biais d'initiatives internationales visant à combattre l'évasion et la fraude fiscales ainsi qu'en renforçant les capacités des pays en développement de lutter contre les pratiques d'évasion et de fraude fiscales ; (ajouter)]

ll) (aa) [aa] Les travaux de la CNUCED sur la réforme du système économique mondial devraient viser notamment à atténuer l'impact persistant de la crise économique et financière mondiale et à remédier aux faiblesses systémiques qui l'ont causée. À cette fin, il faudrait entre autres améliorer les mécanismes de suivi et de surveillance, tout en renforçant les normes prudentielles, afin d'encourager le secteur privé à adopter un comportement responsable et de réduire au minimum les risques liés aux actes irresponsables de celui-ci ; (ajouter)]

mm) (bb *primus*) [bb *primus*] Poursuivre ses activités d'assistance technique et de renforcement des capacités en faveur des pays en développement dans le domaine des négociations commerciales régionales et multilatérales, de l'élaboration d'un

cadre de politique commerciale et de l'examen des services et d'autres aspects liés à la politique commerciale ; (ajouter)]

nn) (bb) [bb] Jouer un rôle dans la réforme du processus multilatéral en encourageant les parties prenantes à tenir constamment compte de la nécessité d'accorder un traitement spécial et différencié aux pays en développement dans les négociations sur l'agriculture menées dans le cadre des organisations compétentes. (ajouter)]

oo) (cc) [cc] Aider les pays en développement, notamment en renforçant leurs capacités, à concevoir des méthodes qui permettent de mesurer la contribution de la politique nationale au développement durable, et à établir des statistiques nationales appropriées et à jour qui respectent les normes internationales ; (ajouter)]

Thème subsidiaire 2

Promouvoir une croissance économique soutenue, équitable et durable grâce au commerce, à l'investissement, au financement et à la technologie dans l'optique de la prospérité pour tous

Analyse

62 (41). Promouvoir une croissance économique soutenue, équitable et durable est une condition préalable fondamentale à l'élimination de la pauvreté, à la création d'emplois, à la modernisation technologique, à la diversification et à la transformation de l'économie, à la réduction des inégalités de revenus dans les pays et entre ceux-ci, à un développement durable et à la prospérité pour tous. D'où la nécessité de prendre des mesures efficaces à tous les niveaux, afin de remédier à une croissance économique faible et de surmonter les obstacles persistants et nouveaux à un développement vigoureux et stable. [L'équité et la durabilité jouent un rôle clef dans l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030. (supprimer)] [**Tout en continuant de respecter les règles et les engagements internationaux pertinents (ajouter)**] Ces mesures doivent être adaptées aux capacités, aux conditions et aux besoins locaux, car il n'existe pas de solution universelle. Il est tout aussi important de veiller à ce que les fruits du développement {national (ajouter)} soient équitablement partagés entre tous, et de répondre aux besoins des générations actuelles et futures (ajouter)]

() 42. Déplacé au 83 *bis*

63 (42 *bis*). [42 *bis*. La notion de marge d'action revêt une importance cruciale pour les pays en développement, importance reconnue dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et dans le Programme d'action d'Addis-Abeba. Les pays en développement doivent, en particulier, avoir la latitude d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques au service d'un développement équitable et durable, en tenant compte de leur histoire et de l'évolution de leur rôle dans l'économie mondiale. (ajouter)]

64 (43 *alt.*). La croissance économique doit être équitable pour garantir le bien-être de la population. L'équité exige que tous les segments de la société, surtout les défavorisés, en profitent et que les gains tirés de la prospérité soient répartis plus équitablement. Elle exige aussi que l'on fasse très attention aux inégalités horizontales, notamment entre les sexes, et aux questions relatives à l'autonomisation de la jeunesse. Pour parvenir à une croissance économique durable, il faut exploiter les talents, la créativité et la vigueur entrepreneuriale de l'ensemble de la population et adopter des mesures qui soutiennent le développement des compétences, les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, les capacités d'innover et d'assimiler les nouvelles technologies, l'aptitude à produire un éventail plus

large de produits de meilleure qualité, la réalisation d'investissements dans les infrastructures et les autres domaines. (*ad ref.*)

65 (44). Le développement équitable et durable passe notamment par le commerce en tant que moteur de la croissance économique et de [la réduction (**supprimer**)] [l'élimination (**ajouter**)] de la pauvreté. Le commerce **[est un moyen de soutenir (et/ou) joue un rôle essentiel pour soutenir ()]** l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba. Conjugué à des politiques d'appui appropriées, à une infrastructure adéquate **[notamment des institutions démocratiques et transparentes (ajouter)]** **[le transfert de technologie (ajouter)]** et à une main-d'œuvre instruite et formée, il peut aussi aider à promouvoir l'emploi productif, l'autonomisation **[des jeunes et (ajouter)]** des femmes, la sécurité alimentaire et la réduction des inégalités, et contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable.

66 (45). La contribution du commerce à la promotion de la croissance et à la réduction de la pauvreté dépend néanmoins en partie des investissements multisectoriels et de la modernisation technologique au niveau national. L'investissement productif joue un rôle moteur essentiel dans la croissance, la création d'emplois, l'innovation et le commerce. Il en va de même des ressources financières nécessaires aux entreprises qui ont besoin de capitaux pour se développer. L'investissement dans l'infrastructure est tout aussi crucial en tant que facteur de développement et catalyseur de croissance, et pour favoriser les investissements privés et publics et la compétitivité. (*ad ref.*)

67 (46). La mobilisation **[et l'apport (ajouter)]** de ressources financières **[aux pays en développement et l'augmentation de (ajouter)]** [destinées à (**supprimer**)] l'investissement dans l'économie réelle, en particulier dans le développement d'infrastructures durables, notamment les partenariats public-privé et les capacités de production, dans les pays en développement, en particulier les PMA, joue un rôle clef dans le commerce et le développement. Il sera essentiel d'augmenter les investissements publics et privés, **[complétés par des investissements dans les infrastructures au moyen de l'APD (ajouter)]** [aussi bien l'investissement intérieur que l'investissement étranger, [notamment de bien] (**supprimer**)] utiliser les investissements de la diaspora (**supprimer**) **[dans les domaines liés au commerce (ajouter)]**. Lorsqu'il est bien géré et conforme aux stratégies nationales et régionales de développement durable, **[et soutenu par des politiques fortes et efficaces en matière de propriété intellectuelle, (ajouter)]** l'investissement étranger direct peut apporter une contribution notable au renforcement des capacités productives, notamment en diffusant des connaissances et des technologies écologiquement rationnelles [aux entreprises locales (**supprimer**)] **[selon des modalités et des conditions mutuellement acceptées (ajouter)]**, aux [entreprises locales, (**supprimer**)] **[pays en développement (ajouter)]** ainsi qu'en créant des emplois et en augmentant les revenus.

68 (47). **[Le financement international public joue un rôle important de complément des efforts faits par les pays pour mobiliser des ressources publiques intérieures, {s'agissant en particulier des pays les plus pauvres et vulnérables dont les ressources intérieures sont limitées {car il est adapté aux objectifs et intérêts publics, et les flux publics sont souvent la seule source disponible pour financer les projets de développement à long terme dans les pays et les secteurs oubliés par les flux privés (ajouter)} car (ajouter)] (supprimer)]** **[la coopération Nord-Sud reste au cœur du Partenariat mondial pour le développement et demeure essentielle pour remédier aux disparités mondiales en matière de développement. (ajouter)]** [L'aide publique au développement continue d'être une source vitale de financement du développement ; (**supprimer**)] en ciblant l'élimination de la pauvreté sous ses multiples formes, **[y compris l'extrême pauvreté (ajouter)]**, [elle] revêt une importance particulière dans la réalisation

des objectifs de développement durable. [elle (supprimer)] [une APD prévisible, déliée et non conditionnelle (ajouter)] joue un rôle notable en [appuyant (ajouter)] [les efforts (ajouter)] des pays en aidant les pays à combler leurs lacunes en matière de connaissances, de compétences et d'infrastructures, en soutenant la mise en place de cadres réglementaires nécessaires à la croissance et à la stabilité économiques, et [au développement social (ajouter)] [en améliorant la gestion des ressources naturelles. (supprimer)] { elle peut aussi servir de catalyseur [pour mobiliser des ressources supplémentaires provenant de sources publiques et privées (ajouter)] [pour accéder aux ressources du secteur privé et/ou aux ressources publiques intérieures, (supprimer)], notamment en utilisant de manière stratégique le financement du développement et les fonds philanthropiques pour mobiliser les flux de capitaux [publics et (ajouter)] privés destinés [à des marchés nouveaux ou des marchés pionniers (supprimer)] [aux marchés des (supprimer)] pays en développement (ajouter)]. [Le recours au financement international public, notamment à l'APD, est important pour faciliter la mobilisation de ressources supplémentaires provenant d'autres sources, publiques et privées. { *tout en ne diluant pas les engagements déjà pris. Le financement public du développement durable devrait être prévisible et pérenne et les ressources financières du secteur privé devraient être complémentaires du financement public et ne pas s'y substituer. À cet égard, il faut renforcer la manière dont sont réglementées et gérées l'étendue de la participation du secteur privé à l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses modalités.* (ajouter)} Il peut contribuer à améliorer le recouvrement de l'impôt et aider à rendre le cadre national plus propice et à mettre en place des services publics essentiels. Il peut aussi servir à débloquer des fonds supplémentaires au moyen de mécanismes de financement mixte ou centralisé et d'atténuation des risques, notamment pour les infrastructures et autres investissements qui contribuent au développement du secteur privé. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire sont des éléments de plus en plus importants de la coopération internationale dans l'optique de l'élimination de la pauvreté et du développement durable. (ajouter)]

69 (48). La technologie [et son financement sont des facteurs tout aussi importants et jouent un rôle central dans la mise en œuvre des (ajouter)] [est un moyen clef de mettre en œuvre les politiques (supprimer)] [objectifs (ajouter)] de développement durable. Il est essentiel de combler le fossé technologique à la fois pour limiter la pauvreté et pour réduire les inégalités au sein des pays et entre eux. [, ce qui nécessite une coopération Nord-Sud progressive. Il est impératif de promouvoir et d'appuyer le développement par la recherche et l'innovation dans le domaine de la science et de la technologie, ainsi que par la diffusion et le transfert de technologies qui répondent aux besoins réels des pays en développement. (ajouter)] Toutefois, pour la majorité des pays en développement, en particulier [les pays africains, (ajouter)], les PMA, les pays en développement sans littoral et les PEID, [et les autres petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables et les pays à revenu intermédiaire (ajouter)] les possibilités offertes par la science, la technologie et l'innovation restent largement inexploitées. L'investissement étranger direct et le commerce peuvent jouer un rôle essentiel dans la diffusion de technologies [écologiquement rationnelles (ajouter)] [dans les pays en développement (ajouter)] [auprès d'entreprises de pays qui appliquent une politique favorisant le transfert de technologie. (supprimer)] Toutefois, la contribution potentielle au développement dépend [de la mesure dans laquelle les entreprises locales ont les (supprimer)] les capacités technologiques [des entreprises locales des pays en développement (ajouter)] nécessaires pour en tirer parti [et d'un environnement international propice (ajouter)]. Ces politiques et ces capacités empêchent dans une large mesure d'exploiter les avantages tirés du commerce international et de l'investissement étranger.

70 (48). [48. La technologie est un moyen clef de mettre en œuvre les politiques de développement durable. Il est essentiel de combler le fossé technologique à la fois pour éliminer la pauvreté et pour réduire les inégalités au sein des pays et entre eux. Toutefois, pour la majorité des pays en développement, en particulier les PMA, les pays en développement sans littoral et les PEID, les possibilités offertes par la science, la technologie et l'innovation restent largement inexploitées. L'investissement étranger direct et le commerce peuvent jouer un rôle essentiel dans la diffusion de technologies **[de leur propre initiative et selon des modalités convenues d'un commun accord (ajouter)]** auprès d'entreprises de pays qui appliquent une politique, **[et notamment en matière de protection de la propriété intellectuelle, (ajouter)]** favorisant le transfert de technologie **[et stimulant la mise au point de technologies (ajouter)]**. Toutefois, la contribution potentielle au développement dépend de la mesure dans laquelle les entreprises ont les capacités **[et un environnement protégeant les droits de propriété intellectuelle (ajouter)]** nécessaires pour [en tirer parti (supprimer)] **[devenir plus compétitif sur les marchés nationaux et internationaux (ajouter)]**. [Ces politiques et ces capacités empêchent dans une large mesure d'exploiter les avantages tirés du commerce international et de l'investissement étranger. (supprimer)] **(fusionner avec les paragraphes 23 et 38)]**

71 (49). La coopération Sud-Sud, qui complète la coopération Nord-Sud, sans la remplacer, et la coopération triangulaire jouent un rôle important dans le développement équitable et durable, notamment dans le financement et la technologie. La coopération Sud-Sud devrait être considérée comme l'expression d'une solidarité entre les peuples et les pays du Sud, fondée sur leurs expériences et objectifs communs. En aidant les pays en développement à mettre en place des voies de développement qui promeuvent l'équité, l'ouverture, l'exhaustivité et l'innovation, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire sont considérées comme un moyen accru de soutenir l'exécution du Programme 2030. Le renforcement des liens économiques entre pays en développement continuera aussi d'avoir un impact positif sur les flux commerciaux et financiers, sur le développement de capacités technologiques locales et sur la croissance économique dans les pays en développement. *(ad ref.)*

72 (50). **[Notre action s'articulera autour de stratégies de développement durable cohérentes, pilotées par les pays et s'inscrivant dans des cadres de financement nationaux intégrés. (ajouter)]** **[Nous réaffirmons que (ajouter)]** chaque pays [est le premier responsable (supprimer)] [responsable au premier chef (ajouter)] de son propre développement économique et social, et **[que le rôle des politiques et des stratégies de développement nationales ne saurait être surestimé (ajouter)]** [le droit d'adopter à cette fin des mesures qui sont adaptées à ses propres capacités, conditions et besoins (supprimer)] **[, conformément à ses obligations internationales (ajouter)]**. [Toutefois, (supprimer)] [le succès ou l'échec de ces stratégies nationales dépend [essentiellement (supprimer)] d'un environnement propice et équitable au niveau international (supprimer)] **[à tous les niveaux (ajouter)]**, notamment des systèmes commercial, monétaire et financier cohérents et mutuellement bénéfiques, **[fondés sur les principes des responsabilités communes mais différenciées (ajouter)]**.

73 (51). Les efforts nationaux visant à promouvoir un développement équitable et durable devront aller de pair avec des réformes faites au niveau international pour créer un environnement propice. En approuvant le Programme 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba, la communauté internationale s'est engagée à s'efforcer de mettre en place un environnement propice au développement durable aux niveaux national et international, et à faciliter les moyens de mise en œuvre des objectifs de développement durable à tous les niveaux. *(ad ref.)*

74 (52). Comme il est souligné dans le Programme 2030, **[le financement public international, notamment l'APD, joue un rôle important de complément des efforts**

que les pays font pour mobiliser des ressources publiques intérieures, surtout dans les pays les plus faibles et les plus vulnérables dont les ressources intérieures sont limitées (ajouter) [Le respect des engagements des pays développés en matière d'aide publique au développement, réaffirmé dans le Programme d'action d'Addis Abeba, est interdépendant et indissociable de la réalisation des objectifs de développement durable. **(supprimer)**] **[Les donateurs d'APD ont réaffirmé leurs engagements respectifs, notamment celui de (ajouter)]** [Ces engagements consistent notamment à **(supprimer)**] faire en sorte que l'aide publique au développement en faveur des pays en développement **[de certains pays développés (ajouter)]** atteigne 0,7 % du revenu national brut [(RNB) **(supprimer)**] et que l'aide publique au développement en faveur des PMA atteigne entre 0,15 et 0,20 % du RNB. **[Si le volume de l'APD a augmenté, de nombreux pays n'ont pas encore respecté leur engagement et devraient redoubler d'efforts pour le faire (ajouter)]** [Les financements privés et publics au service du développement durable devraient être prévisibles] et **(supprimer)** [, **(ajouter)** pérennes [, **(supprimer)**] **[et contribuer à la réalisation des ODD (ajouter)]** [et les ressources financières du secteur privé devraient être complémentaires du financement public et ne pas s'y substituer **(supprimer)**. [De même, la coopération Sud-Sud, en tant que manifestation de solidarité entre pays en développement, est complémentaire de la coopération Nord-Sud et ne s'y substitue pas. **(supprimer)**] **(supprimer D)]** **[Il faut renforcer la manière dont sont réglementées et gérées l'étendue de la participation du secteur privé à l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses modalités (ajouter)]** **[De même, les pays en développement devraient, de leur propre initiative, s'employer davantage à renforcer la coopération Sud-Sud. Les principes de l'efficacité du développement s'appliquent à toutes les sources de financement du développement durable. (ajouter)]**

75 (53). Une gestion et une surveillance prudentes de la dette constituent un élément important de toute stratégie de financement nationale globale et joue un rôle essentiel dans la réduction de la vulnérabilité. [Étant donné que **(supprimer)**] de nombreux pays en développement [, y compris un certain nombre de PMA et de PEID, **(supprimer)**] **[rencontrent des problèmes et (ajouter)]** restent vulnérables aux crises de la dette, [par conséquent **(ajouter)**] **[et continueront de bénéficier d'une assistance (ajouter)]** [l'aide continue d'être nécessaire pour assurer la viabilité à long terme de la dette grâce à des politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allègement ou sa restructuration, ainsi qu'une bonne gestion de la dette et des pratiques responsables **(supprimer)**]], **[qui devrait suivre les principes de responsabilité et de durabilité (ajouter)]** en matière d'emprunt et de prêts souverains extérieurs. [Le rôle de la CNUCED dans ce domaine demeure essentiel, notamment en promouvant ses principes relatifs à des prêts et emprunts souverains responsables. **(supprimer)**]

76 (54). S'il est nécessaire d'accroître l'investissement public au service des objectifs de développement durable, la participation du secteur privé n'est pas encore pleinement exploitée. Mais un certain nombre de problèmes se posent, notamment concernant les partenariats public-privé, pour mobiliser et exploiter les possibilités qui s'offrent dans ce domaine. Une direction et une coordination sont nécessaires, aux niveaux national et mondial, pour établir des principes directeurs qui permettent de résoudre ces dilemmes, de garantir la cohérence des politiques, d'éviter les coûts cachés et de catalyser l'action. Les travaux de la CNUCED consacrés à l'investissement au service des objectifs de développement durable peuvent donner des indications à cet égard, afin de renforcer les capacités institutionnelles nationales. *(ad ref.)*

77 (54 bis). Conformément au Programme 2030 et au Programme d'action d'Addis Abeba, **{et aux autres textes pertinents issus du système des Nations Unies, tels que la résolution RES/69/6, en date de mai 2013, de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique de l'ONU (supprimer)}**, l'investissement dans les partenariats public-privé axés sur le développement des infrastructures est un moyen efficace de

comblent les lacunes en matière d'infrastructures et de développer les capacités productives afin d'atteindre les objectifs de développement durable.

78 (55). De manière plus générale, il faut accroître l'investissement productif durable dans les pays en développement, en particulier les PMA, les PEID, les pays en développement sans littoral et les autres petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables, les pays africains et les pays en situation de conflit ou sortant d'un conflit [**les pays rencontrant des problèmes liés au terrorisme et confrontés à l'accueil de réfugiés (ajouter)**]. [**Les pays aux prises avec la violence intérieure et internationale (ajouter)**]. Il faut élaborer de nouvelles approches, aux niveaux national et international, afin de guider la politique d'investissement, de garantir la cohérence avec d'autres politiques publiques, notamment en appuyant le financement à long terme des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et en promouvant l'investissement public dans l'infrastructure, et de stimuler l'investissement étranger direct qui profite à l'économie réelle, comme il est précisé dans le Cadre de politique de l'investissement pour un développement durable de la CNUCED. [Les politiques d'investissement des pays en développement doivent aussi s'efforcer de lutter contre l'évasion et la fraude fiscales et de veiller à ce que les exemptions fiscales accordées aux investisseurs n'entraînent pas une diminution des recettes publiques, ne pénalisent pas l'investissement ou ne désavantagent pas les entreprises locales. (supprimer)]

79 (55 bis). [**55 bis. Les politiques de l'investissement {dans les pays en développement (ajouter)} devraient aussi {permettre de prendre des mesures fiscales efficaces et transparentes qui sauvegardent les recettes publiques et promeuvent l'investissement. (ajouter)} {s'efforcer de lutter contre l'évasion et la fraude fiscales et de veiller à ce que le exemptions fiscales accordées aux investisseurs n'entraînent pas une diminution des recettes publiques, ne pénalisent pas l'investissement ou ne désavantagent pas les entreprises locales. (supprimer)} (ajouter)**]

80 (56). Pour parvenir à un développement équitable et durable, il faut développer les capacités productives et combler le fossé technologique entre pays développés et pays en développement [et diminuer la dépendance technologique des pays en développement (supprimer)] {d'où la nécessité d'investir dans les capacités technologiques [locales (supprimer)]}, et de poursuivre des politiques de la science, de la technologie, [**de la propriété intellectuelle, (ajouter)**] et de l'innovation soutenues et dynamiques qui [promouvent (supprimer)] [**favorisent (ajouter)**] [l'assimilation technologique (supprimer)] [**la diffusion et la mise au point de technologies (ajouter)**], ainsi que de promouvoir et de soutenir la recherche-développement. (supprimer)}. Les engagements énoncés dans le Programme d'action d'Addis Abeba en matière de science, de technologie, d'innovation et de renforcement des capacités méritent d'être salués, compte tenu du rôle important qu'ils jouent en tant que moteur de la croissance économique et du développement durable.

81 (57). [57. Pour combler le fossé technologique, il faut aussi diffuser et transférer les technologies écologiquement rationnelles qui répondent aux besoins réels des pays en développement, de façon à soutenir la production locale et la modernisation industrielle, une aide financière étant accordée selon des modalités concessionnelles et préférentielles [lorsque cela est nécessaire (supprimer)] [**selon des modalités convenues d'un commun accord (ajouter)**]. Le transfert de connaissances provenant des diasporas peut aussi apporter une contribution importante. Les pays développés [**et les pays en développement se déclarant en mesure de le faire (ajouter)**] devraient inciter les entreprises et [les autres (supprimer)] institutions sises sur leur territoire [à transférer (supprimer)] [**en vue de promouvoir et d'encourager le transfert de technologie aux (ajouter)**] PMA [les technologies nécessaires (supprimer)] [**afin de leur permettre (ajouter)**] à la création d'une base technologique solide et viable, conformément à [**aux accords internationaux**

pertinents, notamment, le cas échéant, (ajouter)] l'article 66.2 de l'Accord sur les aspects et les droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce de l'Organisation mondiale du commerce. **[Nous sommes également conscients qu'il importe d'assurer une protection suffisante, équilibrée et efficace des droits de propriété intellectuelle aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement en respectant pleinement les règles de l'OMC. (ajouter)]** [Les obstacles au développement technologique devraient aussi être levés. **(supprimer) (supprimer paragraphe)]**

82 (58). Les technologies de l'information et l'économie numérique, notamment le commerce électronique, sont susceptibles d'avoir un impact croissant sur les échanges et le développement au niveau mondial. Les incidences de ces questions sur le commerce et le développement doivent faire l'objet de travaux de recherche plus approfondis. *(ad ref.)*

83 (59). Pour atteindre les objectifs du Programme 2030, il faudra donc revitaliser et redynamiser le Partenariat mondial pour le développement durable, fondé sur un esprit de solidarité mondiale renforcée, axé en particulier sur les besoins des plus pauvres et des plus vulnérables et bénéficiant de la participation de tous les pays, de toutes les parties prenantes et de toutes les personnes, conformément au Programme 2030 et au Programme d'action d'Addis-Abeba. Le Partenariat mondial pour le développement durable revitalisé devrait continuer de s'appuyer sur les États et être axé sur le renforcement des trois piliers du développement durable selon des modalités équilibrées et complémentaires. *(ad ref.)*

84 (59 bis). **[59 bis. Pour parvenir à une croissance économique mondiale forte, il est impératif d'adopter de multiples mesures destinées à soutenir l'économie réelle. Pour que les efforts déployés au niveau mondial en vue de renforcer les capacités productives portent leurs fruits, il faut que les pays développés transfèrent des technologies avancées, que la production soit localisée dans les pays en développement et fasse l'objet d'une modernisation industrielle, en bénéficiant d'une aide suffisante, y compris à des conditions concessionnelles et préférentielles, des pays développés et des institutions financières internationales. (ajouter)]**

85 (59 ter). En particulier, il est urgent d'investir dans l'infrastructure durable face au problème environnemental que pose l'urbanisation rapide. Compte tenu du rôle clef d'ONU-Habitat et des travaux des autres organismes compétents, la conception de stratégies d'urbanisation bien planifiées est d'autant plus nécessaire que l'urbanisation est un facteur de croissance économique, tout en gardant à l'esprit les besoins de la population rurale et les problèmes environnementaux. *(ad ref.)*

86 (59 quart). **[59 quart. L'assistance de la CNUCED au peuple palestinien est pertinente et efficace et devrait être renforcée afin d'atténuer les conditions socioéconomiques néfastes imposées au peuple palestinien. Les initiatives de coopération technique du programme d'assistance au peuple palestinien de la CNUCED dans ses domaines de compétence devraient être renforcées en recevant des ressources suffisantes et en bénéficiant d'activités opérationnelles connexes efficaces (ajouter)]**

Rôle de la CNUCED

87 (60). Conformément aux [paragraphe 7 et 9 **(supprimer)] [paragraphe 7 à 10 (ajouter)] [paragraphe 9 (ajouter)] [paragraphe 7 à 10 et à l'analyse respective (par. 41 à 59) (ajouter)]** ci-dessus, la CNUCED devrait :

a) (a) [a] Analyser l'interdépendance croissante dans l'économie mondiale et ses incidences, aussi bien positives que négatives, sur les progrès et la stabilité économique des pays en développement ; **(supprimer paragraphe ou examiner dans le contexte de 40 b)]**

b) (b) Mener des travaux de recherche et d'analyse de l'évolution du commerce international et apporter une assistance dans ce domaine, notamment en trouvant les moyens de stimuler la diversification économique, de réduire les coûts commerciaux, de promouvoir la production à valeur ajoutée, notamment dans les chaînes de valeur mondiales de biens et de services, tout en s'intéressant à la transparence, à la responsabilité sociale et environnementale et à leurs incidences potentielles sur le développement ; (*ad ref.*)

c) (c) Aider les pays en développement qui le demandent à élaborer et à mettre en place des cadres directifs et réglementaires nationaux [cohérents (**supprimer**)] [rationnels (**ajouter**)] en matière de commerce et à les intégrer [éventuellement (**ajouter**)] dans les stratégies nationales de développement et les politiques macroéconomiques [afin de créer un environnement propice au développement équitable et durable (**supprimer**)] ;

d) (d) Continuer de soutenir les pays en développement tributaires de produits de base, en particulier [en Afrique et (**supprimer**)] dans les PMA, en procédant à l'examen des politiques, en organisant des dialogues et en apportant une assistance technique visant à tirer le meilleur parti possible des retombées bénéfiques des liens entre production [, **industrialisation** (**ajouter**)] et commerce de produits de base sur le développement ; (**aborder l'industrialisation dans le thème subsidiaire 3**)

e) (d) *bis*. [d] *bis*. **Continuer d'aider les pays en développement producteurs de coton, en particulier les PMA, à répondre à leurs besoins et problèmes particuliers en tenant compte de leur développement économique et de leur commerce ; (ajouter)**

f) (e) Continuer de traiter les synergies entre commerce, financement, développement et environnement en menant des travaux de recherche et des activités de coopération technique sur la durabilité environnementale, notamment en échangeant les meilleures pratiques et en aidant les États membres à élaborer des systèmes de gestion durable des ressources naturelles et des ripostes appropriées aux incidences des changements climatiques sur le commerce et le développement ; (*ad ref.*)

g) (f) Continuer d'évaluer le rôle de l'aide publique au développement en tant que source de financement du développement, notamment pour mobiliser des capitaux privés dans le cadre en particulier de l'apparition de nouvelles sources d'aide financière en liaison avec les objectifs de développement durable ; (*ad ref.*)

h) (g) Continuer de (**ajouter**) renforcer ses travaux sur les questions ayant trait à la coopération et à l'intégration Sud-Sud, et la coopération triangulaire, notamment en [améliorant les données (**supprimer**)] [favorisant le **partage des meilleures pratiques en matière de coopération Sud-Sud** (**ajouter**)] et {les outils analytiques et [en constituant une (**supprimer**)] [sa (**ajouter**)] base de données statistiques, ainsi que (**supprimer**) {son analyse de leurs incidences sur le développement et de leur contribution potentielle à la consolidation de l'économie mondiale [en coopération avec d'autres organismes compétents (**ajouter**)] ;

i) (g) *alt.* [g] *alt.* **Continuer de renforcer ses travaux sur les questions ayant trait à la coopération et à l'intégration Sud-Sud, et la coopération triangulaire, notamment en favorisant le partage des meilleures pratiques en matière de coopération Sud-Sud, l'analyse de leurs incidences sur le développement et de leur contribution potentielle à la consolidation de l'économie mondiale ; poursuivre ses travaux analytiques et statistiques sur [la coopération et les flux (**ajouter**)] Sud-Sud ;**

j) (h) Poursuivre (**supprimer**) [Continuer de renforcer (**ajouter**)] ses travaux dans le domaine des transports, notamment des transports maritimes, des ports, [d'appuyer le développement (**ajouter**)] du transport multimodal [et du transport de transit (**supprimer**)] et donner des conseils aux États membres pour rendre les transports plus efficaces et [afin de (**supprimer**)] réduire les frais de transport [**tout en les rendant plus**

durables (ajouter)], d'accroître l'efficacité commerciale et portuaire, et d'améliorer le transport en transit [**des marchandises (ajouter)**], la facilitation des échanges et la connectivité des transports, en accordant une attention particulière aux besoins des [PMA **(ajouter)** PEID, pays en développement sans littoral{ d'autres **((supprimer))** [des **petits** pays économiquement et **structurellement faibles** et **(ajouter)**] vulnérables (EU **supprimer**)]]. À cet égard, la CNUCED devrait aider les pays en développement à trouver [et à mobiliser des sources et mécanismes de financement existants et nouveaux [**supplémentaires (ajouter)**] **(supprimer)**][**et apporter une aide en matière de renforcement des capacités et une assistance technique (ajouter)**] ;

k) **(i)** Contribuer à resserrer, notamment par le biais de l'analyse et de l'assistance technique, la coopération entre les pays en développement sans littoral et les pays voisins de transit, notamment en favorisant l'harmonisation des politiques relatives au développement des infrastructures régionales de transit et en simplifiant les procédures de passage en douane et de franchissement des frontières ; *(ad ref.)*

l) **(j)** Continuer d'aider les pays en développement à accroître la durabilité et la résilience au climat de leurs systèmes de transport, notamment de leurs infrastructures et services de transport côtier et de leurs couloirs de transport, [et constituer un groupe d'experts permanent des services d'infrastructures de transport durables et résilients et de la logistique commerciale **(supprimer)**] [**et organiser des réunions d'experts {dans le cadre actuel (ajouter)}** chargés de suivre et d'examiner les faits nouveaux pertinents, ainsi que de recenser les meilleures pratiques et de formuler des recommandations concernant les infrastructures de transport durables et résilientes et la logistique commerciale **(ajouter)**] ;

m) **(k)** Continuer de contribuer au dialogue directif et au mécanisme de coopération à l'appui de modes de transport durables, de l'adaptation aux changements climatiques et de la réduction des risques de catastrophe concernant les infrastructures, les services et les activités de transport, [notamment en collaborant aux efforts visant à soutenir et à renforcer la préservation et l'exploitation durables des océans et de leurs ressources ; **(supprimer)**]

n) **(l)** [Promouvoir **(supprimer)**] [**soutenir le commerce des technologies, biens et services écologiquement rationnels, l'investissement dans ceux-ci, leurs échanges et leur utilisation en vue de promouvoir (ajouter)**] [**et faciliter le transfert de technologies écologiquement rationnelles et l'apport de ressources financières et d'une aide au renforcement des capacités aux pays en développement afin de contribuer à la mise au point et (ajouter)**] à un large recours aux sources et technologies d'énergies renouvelables et à faible émission qui confèrent un caractère plus varié et durable à l'approvisionnement énergétique ;

o) **(m)** Continuer [et renforcer **(supprimer)**] ses travaux sur le commerce des services [les données et les statistiques sur les services et l'analyse du commerce et des services pour le développement;

p) **(n)** Continuer d'aider les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, à renforcer leurs capacités d'exploiter le potentiel touristique aux fins d'une croissance équitable, d'un développement durable et d'une sortie de la catégorie des pays les moins avancés et en coopération, s'il y a lieu, avec les autres organismes compétents ; *(ad ref.)*

q) **(o)** Soutenir les initiatives en faveur d'investissements responsables, y compris l'initiative des bourses de valeurs pour un investissement durable et l'initiative intitulée « Plus d'impact grâce aux écoles de commerce et de gestion », en s'appuyant sur son plan d'action pour l'investissement au service des objectifs de développement durable, afin d'orienter l'investissement vers les secteurs des objectifs de développement durable et de poursuivre ses travaux sur la responsabilité sociale d'entreprise, notamment dans le cadre

d'initiatives promouvant la responsabilité qui prennent en compte les préoccupations sociales et environnementales ; *(ad ref.)*

r) **(p)** Élaborer et promouvoir une nouvelle génération de stratégies, d'institutions et de politiques fondées sur les meilleures pratiques en matière de promotion et de facilitation de l'investissement afin d'aligner les investissements sur les objectifs de développement équitables et durables ; *(ad ref.)*

s) **(p bis) [p bis. Continuer d'aider les pays en développement à traduire le Cadre de politique de l'investissement pour un développement durable de la CNUCED en plans nationaux d'action et en boîtes à outils, par le biais des examens de la politique de l'investissement, de la promotion de l'investissement, des guides de l'investissement et d'autres produits connexes. La CNUCED devrait poursuivre ses travaux sur le développement des entreprises, notamment sur le Cadre directeur pour l'entrepreneuriat, Empretec et le Programme de facilitation des affaires. (ajouter)]**

t) **(q)** Continuer d'aider les pays en développement qui en font la demande [en matière **(supprimer)**] [à mettre en place des régimes **(ajouter)**] de droits de propriété intellectuelle [ainsi qu'à les faire appliquer, **(ajouter)**] [des ressources génétiques, des connaissances traditionnelles et des expressions culturelles traditionnelles **(ajouter)**] et leur rôle dans **(supprimer)**] [relation avec **(ajouter)**] modernisation technologique[, le renforcement des capacités productives et l'accès aux médicaments, notamment grâce à l'intégration des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation **(supprimer)**] **(supprimer)**] [dans la mesure où ils se rapportent au commerce et au développement, tout en reconnaissant que l'OMPI a la primauté, au sein du système des Nations Unies, pour les questions relatives aux droits de propriété intellectuelle **(ajouter)**] ;

u) **(r)** Promouvoir des politiques internationales et nationales efficaces destinées à aider les pays en développement à exploiter la science, la technologie, l'innovation et l'entrepreneuriat en tant que moyen efficace de réaliser les objectifs de développement durable grâce à l'analyse des politiques, au partage des expériences et au renforcement des capacités directives ; *(ad ref.)*

v) **(s)** Renforcer ses travaux sur la manière d'accroître les gains pour le développement tirés de l'économie numérique et du commerce électronique grâce aux analyses directives, aux examens de la politique nationale des technologies de l'information et de la communication, au renforcement des capacités dans le domaine de la législation relative au commerce électronique et à l'amélioration de l'accès aux données et aux statistiques sur l'économie de l'information, afin d'évaluer les politiques et de mesurer leur impact, notamment par le biais du Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et de la communication au service du développement ; *(ad ref.)*

w) **(t)** **Aider les pays en développement, en particulier les PMA, les pays en développement sans littoral et les PEID à résoudre les difficultés liées à l'utilisation d'Internet et du commerce électronique et tirer parti des possibilités connexes, afin de développer leurs capacités dans le domaine du commerce international (provenant de t bis)] Favoriser un dialogue multipartite sur la façon d'accroître les effets bénéfiques du commerce électronique et du commerce numérique dans les pays en développement, [conformément aux dispositions des Lignes directrices régissant la protection des consommateurs dans le contexte du commerce électronique de l'Organisation de coopération et de développement économiques **(ajouter)**] [notamment en lançant une initiative d'aide au commerce électronique **(ajouter,)**] ;**

x) **(t bis) [t bis) Aider les pays en développement, en particulier les PMA, les pays en développement sans littoral et les PEID à résoudre les problèmes que pose l'accès à Internet et au commerce électronique et à mettre à profit les possibilités que**

ceux-ci offrent, afin de développer leurs capacités commerciales internationales. (ajouter)]

y) **(u)** Contribuer à la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information, notamment du document final de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial, en particulier s'agissant de son rôle de facilitation dans les domaines d'action pertinents et en sa qualité de secrétariat de la Commission de la science et de la technique au service du développement ; *(ad ref.)*

z) **(v)** Poursuivre **[en coopération avec l'OMC et d'autres (ajouter) [acteurs compétents, (ajouter)] [institutions internationales, (ajouter)]** ses travaux sur la facilitation des échanges et accroître son appui aux réformes de la facilitation des échanges, notamment à l'application de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce **[en tenant compte de l'assistance technique et de l'aide au renforcement des capacités et du rôle important que celles-ci jouent dans la mise en œuvre de ces réformes (ajouter)]** ;

aa) **(w)** Continuer d'aider les pays en développement, en particulier les PMA, [et les pays en transition, **(supprimer)**] à élaborer des stratégies et des politiques visant à **[accroître la contribution des (ajouter)]** [à attirer les **(supprimer)**] investissements étrangers [qui contribuent **(supprimer)**] à une croissance équitable et à la réalisation des objectifs de développement durable, notamment en participant aux activités à plus forte valeur ajoutée dans les chaînes de valeur mondiales ;

bb) **(x)** Contribuer à la mise en place de partenariats publics-privés **efficaces [dans les domaines liés au commerce (ajouter)]** [dans le domaine du commerce **(supprimer)**] afin de promouvoir et de réaliser le développement durable dans les pays en développement **[conformément à la stratégie nationale de développement de chaque pays (ajouter)]**

cc) **(y)** Renforcer ses travaux sur les liens entre **[l'autonomisation des jeunes, (ajouter)]** l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et des filles ainsi que le commerce et le développement, et aider les États membres à concevoir et à mettre en œuvre des politiques et à mettre en place des institutions qui soutiennent l'émancipation économique, la sécurité économique et les droits des femmes, et offrent à celles-ci davantage de possibilités économiques, **[en mettant particulièrement l'accent sur l'accès des femmes à la propriété, notamment immobilière, au crédit, à la succession, aux ressources naturelles et aux nouvelles technologies appropriées et sur leur contrôle ainsi qu'en les protégeant de toute discrimination et abus sur le lieu de travail et conformément au Programme d'action d'Addis-Abeba et aux Principes d'autonomisation des femmes du Pacte mondial de l'ONU et ONU-Femmes (ajouter,)]** ;

dd) **(z)** Aider les pays en développement à renforcer l'impact de leur diaspora **[sur le commerce et le développement ()]**, en particulier dans les PMA, notamment en concevant des politiques qui promeuvent les retombées bénéfiques des envois de fonds des migrants ainsi que du transfert des connaissances, des investissements et des échanges de la diaspora, **[et ramènent à moins de 3 % du montant transféré les frais de transaction moyens des envois de fonds des migrants d'ici à 2030 (ajouter)]** ; **[(supprimer paragraphe)]**

ee) **(60 z alt) [60 z alt. Appuyer les efforts déployés pour ramener à moins de 5 % les frais de transfert des envois de fonds et à accroître l'accès aux services financiers et aider les autorités nationales à surmonter les obstacles liés aux flux continus, tout en respectant le caractère privé de ces fonds ; (ajouter)]**

ff) (aa) [Développer (~~supprimer~~,)] [poursuivre (ajouter,)] son programme d'assistance au peuple palestinien, en s'appuyant sur ses travaux antérieurs, notamment en favorisant un développement durable des Palestiniens, et en développant les capacités nécessaires au bon fonctionnement de l'économie palestinienne et de ses institutions ;

gg) (aa. *alt*) [*aa. alt*] **En s'appuyant sur le Mandat de Doha, la CNUCED devrait continuer d'évaluer les perspectives économiques et les obstacles au commerce ou au développement dans les territoires palestiniens occupés, de promouvoir le développement économique durable des Palestiniens, et de renforcer les capacités nécessaires au bon fonctionnement de l'économie à l'appui d'un État palestinien souverain et viable conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU. Comme l'a demandé l'Assemblée générale des Nations Unies au paragraphe 9 de sa résolution A/RES/69/20 et au paragraphe 9 de sa résolution A/RES/70/12, la CNUCED devrait informer l'Assemblée des coûts économiques de l'occupation israélienne pour le peuple palestinien et affecter les ressources nécessaires afin d'évaluer de manière systématique, rigoureuse et exhaustive le coût économique de l'occupation et en rendre compte périodiquement année après année. (ajouter)]**

hh) (bb) Continuer de collaborer avec les universités et les établissements de recherche **[en particulier ceux () [des pays en développement et des pays en transition (~~supprimer~~)], par l'intermédiaire notamment de l'Institut virtuel, afin de renforcer leurs capacités de recherche et d'enseignement sur le commerce et le développement et sur les questions associées dans les domaines du financement, de la technologie, de l'investissement et du développement durable[, et contribuer à un dialogue multipartite associant notamment les sociétés multinationales afin de les aider à s'acquitter de leur devoir de vigilance concernant la durabilité de leur chaîne d'approvisionnement (ajouter)] ;**

ii) (cc) [cc] **Poursuivre ses travaux sur les examens de la politique d'investissement et les guides de l'investissement et soutenir le développement des entreprises, en aidant les pays à réduire les obstacles bureaucratiques et à simplifier les modalités d'inscription des entreprises (ajouter)]**

jj) (dd) [(dd)] **Jouer le rôle de chef de file au sein du système des Nations Unies en définissant au niveau international l'étendue, les aspects réglementaires et les modalités de la participation du secteur privé à l'exécution du Programme 2030 et mettre en place un mécanisme efficace de suivi afin de s'assurer que le secteur privé contribue au financement en mettant à disposition des ressources supplémentaires et novatrices. (ajouter)]**

kk) (ee) [ee] **Aider les pays en développement se trouvant dans une situation particulière, liée en particulier au terrorisme, au nombre croissant de personnes déplacées ou à l'accueil d'un grand nombre de réfugiés pendant une longue période de temps, à surmonter les problèmes rencontrés pour atteindre les objectifs nationaux de développement et exécuter le Programme 2030. (ajouter)]**

ll) (gg) Continuer de collaborer avec d'autres entités des Nations Unies et d'autres parties prenantes afin de contribuer à la conception d'indicateurs transparents des progrès accomplis en matière de développement durable par le biais de ses travaux de recherche et d'analyse, de la collecte de données et de ses statistiques, notamment en [renforçant (~~supprimer~~)] [améliorant (ajouter)] les indices de vulnérabilités dans le domaine du commerce et du développement ;

mm) (ii) [ii] **Poursuivre ses travaux d'analyse destinés à aider les pays en développement à participer au processus lié à la réforme des accords internationaux d'investissement (AII). Elle devrait se concentrer sur la contribution**

de ses accords au développement et examiner leurs effets, ainsi que de nouveaux modes de règlement des différends (ajouter)]

Thème subsidiaire 3

Faire progresser la transformation structurelle et la coopération afin de renforcer la résilience économique et de faire face aux enjeux et aux perspectives en matière de commerce et de développement, à tous les niveaux, dans le cadre du mandat de la CNUCED

Analyse

88 (61). L'économie mondiale se heurte à une série de difficultés, persistantes et nouvelles, dans sa quête d'une croissance stable et d'un développement durable et équitable. Parmi ces difficultés figurent la faible croissance économique, les effets des changements climatiques, la satisfaction de besoins énergétiques croissants, **et l'instabilité monétaire (ajouter)**. C'est pourquoi le renforcement de la résilience **[à ces chocs (ajouter)]** [aux chocs sociaux, économiques et environnementaux **(supprimer)**] est d'une importance critique pour un développement durable et équitable. Les facteurs clés de cette résilience sont la transformation structurelle, le développement des capacités productives, la diversification économique et l'industrialisation, **des modes de consommation et de production ainsi qu'une utilisation durables de toutes les ressources naturelles (ad ref.)** qui, tous, ont besoin d'un environnement propice à tous les niveaux. L'action menée en faveur de la réduction de la pauvreté et du développement, afin de favoriser une productivité et une compétitivité durables à long terme, peut également avoir une incidence à cet égard en générant des recettes intérieures qui contribuent à renforcer cette résilience, notamment au moyen d'investissements dans les infrastructures matérielles et humaines.

89 (62). Une transformation structurelle axée sur la diversification, au profit d'activités plus modernes, **durables (ajouter)** et technologiquement avancées, et sur la production de biens à plus forte valeur ajoutée **[est très importante pour le renforcement de la résilience et une croissance durable à long terme ()]** [est une condition *sine qua non* du renforcement de la résilience et d'une croissance durable à long terme **(supprimer)**] **[peut contribuer au renforcement de la résilience et à une croissance durable à long terme (ajouter)]**. [Cette transformation se révèle toutefois difficile, en raison notamment d'un développement technologique limité, d'infrastructures insuffisantes (en particulier l'accès à l'électricité), d'un bassin de compétences restreint, des contraintes nationales pesant sur l'offre, **de la faible gouvernance à tous les niveaux (ajouter)**] et **[des conditions économiques mondiales difficiles (ajouter)]** [des conditions économiques mondiales défavorables **(supprimer)**], particulièrement l'incertitude qui règne sur les marchés internationaux des capitaux et des produits de base **(supprimer)**]. Pour surmonter ces difficultés et mobiliser de manière effective les ressources nécessaires au financement des investissements essentiels à cette transformation, il faudra faire appel à des sources nationales et étrangères. **[Il faudra aussi instaurer de bonnes politiques sociales, environnementales et économiques, notamment des politiques budgétaires anticycliques, une marge d'action budgétaire suffisante, {une bonne gouvernance à tous les niveaux (supprimer)} et des institutions {économiques et financières internationales (ajouter)} démocratiques et transparentes. (ajouter)]**

90 (62 alt). **[62 alt. Une transformation structurelle axée sur la diversification vers des activités plus modernes et plus technologiquement avancées et sur la production de biens à plus forte valeur ajoutée est une condition *sine qua non* du renforcement de la résilience et d'une croissance durable à long terme. Cette transformation se révèle**

toutefois difficile. Dans le cas des pays en développement, cela s'explique [dans une large mesure] par un contexte économique mondial défavorable, en particulier, par l'incertitude sur les marchés internationaux des capitaux et des produits de base qui compromet la mobilisation effective de ressources nationales et internationales, ainsi que par d'autres facteurs tels que les obstacles intérieurs à l'offre technologique: infrastructures insuffisantes (notamment pour l'accès à l'électricité), bassin de compétences restreint, contraintes nationales pesant sur l'offre. (ajouter)]

91 (63). Étroitement lié à la transformation structurelle et élément crucial d'un développement équitable et durable, le développement des capacités productives passe par l'adoption d'approches globales et intégrées permettant d'exploiter les liens qui existent entre les questions relatives au commerce et au développement et les questions connexes dans les domaines du financement, de la technologie et de l'investissement, afin de favoriser et de renforcer la compétitivité de la production intérieure, de manière à permettre aux pays en développement de participer davantage aux chaînes de valeur régionales et mondiales et d'en tirer le meilleur parti. (*ad ref.*)

92 (64). Pour accroître la résilience économique et renforcer les capacités productives nécessaires à la création d'emplois, à l'instauration d'un mode de subsistance durable, à la sécurité alimentaire, à l'augmentation des revenus et à l'amélioration de la qualité de la vie, il est essentiel de diversifier la production, de créer de la valeur ajoutée et de doper la productivité dans des secteurs traditionnels comme l'agriculture. Sans cela, il ne sera pas non plus possible de parvenir à un développement équitable et durable. Compte tenu de la baisse actuelle des prix de certaines matières premières, la diversification et la création de valeur ajoutée sont en outre particulièrement importantes pour les pays tributaires des produits de base, en ce qu'elles les rendent moins vulnérables à l'instabilité des marchés internationaux de produits de base et facilitent leur ascension dans les chaînes de valeur mondiales et régionales. L'investissement dans les infrastructures, [le transfert de technologies respectueuses de l'environnement (~~supprimer~~)] [l'accès à des technologies respectueuses de l'environnement (ajouter)] [selon des modalités convenues d'un commun accord (ajouter)], le renforcement des capacités et l'acquisition de compétences polyvalentes [s'imposent pour augmenter (~~supprimer~~)] [peuvent augmenter (ajouter)] la valeur ajoutée des activités extractives d'un bout à l'autre de la chaîne de valeur et [une marge d'action est nécessaire pour (ajouter)] permettre aux pays de mieux tirer parti des perspectives qui leur sont offertes, de répartir les rentes tirées de l'exploitation des ressources naturelles dans l'ensemble de l'économie, de développer toutes les étapes de la production et d'aider les collectivités locales à se prévaloir des possibilités qui en découlent.

93 (65). La réussite de la diversification exige un contexte international propice, notamment l'instauration d'un régime commercial qui contribue à un développement équitable et durable et à une croissance soutenue. La stabilité du système financier et monétaire international a aussi son importance. Un environnement économique international qui ne parvient pas à soutenir la diversification risque de réduire à néant tous les efforts déployés pour atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier dans les pays en développement. (*ad ref.*)

94 (66). L'industrialisation est un important moteur de croissance, de création d'emplois et de valeur ajoutée en plus de contribuer de façon sensible à l'économie rurale et de stimuler le développement de services à forte valeur ajoutée. Sa viabilité devrait être mieux assurée, par exemple, en apportant aux pays en développement les moyens nécessaires à sa mise en œuvre. L'industrialisation, qui a toujours occupé une place importante dans les travaux analytiques et directifs de la CNUCED, fait désormais partie des objectifs de développement durable, aux côtés de cibles connexes concernant la

diversification industrielle, la modernisation et le développement des activités entrepreneuriales, la mise à niveau et le progrès technologiques. (*ad ref.*)

95 (67). L'industrialisation, la transformation structurelle, le développement des capacités productives et la diversification sont tous tributaires des investissements, lesquels sont également indispensables pour garantir un développement équitable et durable, créer des emplois, stimuler l'innovation et mettre le commerce au service de la croissance et de l'élimination de la pauvreté. (*ad ref.*)

96 (68). Même s'ils ne constituent pas des objectifs en soi, l'activité entrepreneuriale, les programmes d'enseignement qui s'y rapportent, l'aide à la formation professionnelle, la recherche-développement et les innovations qui en découlent devraient être favorisés, en ce qu'ils contribuent à instaurer une croissance économique durable. Promouvoir la création d'entreprises, en particulier d'entreprises gérées par des femmes et des personnes appartenant à **(la base de la pyramide sociale/des groupes économiquement défavorisés)**, peut contribuer à l'intégration sociale en assurant un revenu et en proposant des biens et des services à cette partie de la population. Les pouvoirs publics peuvent jouer un rôle majeur dans ce contexte, notamment **[en instaurant et en appliquant des normes sociales et environnementales d'un bout à l'autre des chaînes de valeur mondiales, (ajouter)]** en soutenant l'investissement dans les microentreprises et les petites et moyennes entreprises et en améliorant leur accès au financement, aux technologies et aux services **[ainsi qu'en concourant à un {cadre (ajouter)} {environnement réglementaire (supprimer)} propice (ajouter)]**. Les secteurs informels d'envergure ou en pleine croissance de nombreux pays en développement posent un problème particulier à cet égard, en raison notamment de la multiplicité et de la complexité de leurs processus de transformation socioéconomique, de l'absence d'un environnement économique propice au développement **(supprimer)]** et d'un taux d'industrialisation ne permettant pas aux marchés structurés d'absorber l'excédent de main-d'œuvre.

97 (69). Les investissements dans le développement et l'entretien des infrastructures matérielles et immatérielles, essentiels pour parvenir à un développement équitable et durable, sont aussi une condition indispensable de la croissance économique et de l'élimination de la pauvreté. **[Les infrastructures immatérielles telles que les systèmes financiers, éducatifs et sanitaires garantissent le maintien des normes économiques, sanitaires, culturelles et sociales d'un pays. (ajouter)]** Des infrastructures de base déficientes ostracisent concrètement de nombreux habitants des pays en développement car elles limitent la taille des marchés, entravent la production, alourdissent les coûts commerciaux et contribuent à l'exclusion sociale **[et à l'inégalité entre les sexes. (ajouter)]**. **[Faciliter le développement d'infrastructures durables et résilientes dans les pays en développement, grâce à un meilleur appui financier, technologique et technique, augmentera les avantages à long terme. (ajouter)]** **[Le développement d'infrastructures fiables, durables et résilientes permettra de s'affranchir de systèmes obsolètes et intenables et d'accroître les avantages à long terme. (ajouter)]**

98 (70). Chaque pays doit adopter des mesures adaptées à sa situation et à ses priorités particulières. Plus d'un chemin conduit en effet à un développement équitable et durable. **[Les pays devraient disposer d'une panoplie de moyens d'action pour les questions économiques et financières d'importance. (ajouter)]** Lorsqu'ils exercent leur droit et assument leur responsabilité de donner une impulsion à leur développement économique et social et, partant, d'améliorer le bien-être de leurs habitants, les pays doivent choisir parmi les approches, visions et outils disponibles **[et adaptables (ajouter)]** en fonction de leurs capacités, **[de leurs avantages comparatifs, (ajouter)]** de leur situation et de leurs besoins, de leur histoire et de l'évolution de leur rôle dans l'économie mondiale, tout en tenant compte des accords et des textes internationaux pertinents.

99 (71). Les orientations et les institutions nécessaires à un développement équitable et durable présentent toutefois quelques points communs. [Il est ainsi essentiel que le gouvernement **[et la fonction publique (ajouter)]** soi[en]t comptable[s] de ses/leurs actes et qu'il[s] ai[en]t la volonté et la faculté de gérer l'économie de manière efficace et transparente. **(supprimer)**] Le rôle central de l'État dans la réalisation d'un développement équitable et durable est reconnu depuis longtemps. Ce rôle ne se limite pas à atténuer les dysfonctionnements et les imperfections du marché. {Il faut en effet un État développementiste [digne de ce nom **(supprimer)**] pour conquérir des marchés, transférer les ressources de secteurs à faible valeur ajoutée vers des secteurs à forte productivité **[et instaurer des politiques d'investissement efficaces (ajouter)]. (supprimer)}** La libéralisation des échanges et l'ouverture des marchés devraient relever d'une réglementation prudente et rationnelle, pour éviter les écarts extrêmes que sont le protectionnisme, d'une part, et les marchés anarchiques, de l'autre. En outre, les politiques macroéconomiques[, **environnementales (ajouter)**] et sociales devraient être axées sur la création d'emplois, l'intégration sociale, **[l'autonomisation économique des femmes et des jeunes, (ajouter)] [la gestion durable des ressources naturelles, (ajouter)]** l'investissement dans les infrastructures et l'interdépendance des secteurs économiques.

100 (72). À la lumière de ce qui précède, il est primordial [de veiller à ce **(supprimer)**] que les États disposent des capacités requises pour l'élaboration et la mise en œuvre de mesures efficaces – notamment des politiques [commerciales et industrielles **(supprimer)**] bien ciblées, [des incitations destinées aux secteurs stratégiques **(supprimer)**] et des activités de régulation des marchés appropriées, afin de tenir leurs engagements en matière de croissance et de développement et de renforcer la résilience dans l'intérêt de l'ensemble de la population. **[Ces capacités sont surtout nécessaires dans les administrations centrales aux fins de la bonne application de politiques inclusives, généralement intersectorielles. (ajouter)]**

101 (73). Un autre point commun des politiques nationales favorisant un développement équitable et durable est la création d'un environnement sûr, stable et attractif pour les entreprises et l'industrie, au moyen notamment de l'adoption de politiques macroéconomiques **[et budgétaires (ajouter)]** appropriées qui soutiennent la demande [et une meilleure répartition des revenus **(supprimer)**]. Un tel environnement devrait stimuler l'entrepreneuriat, récompenser l'innovation, **[tenir compte de l'intérêt des ressources naturelles pour le développement économique, (ajouter)]** offrir des possibilités d'investissement productif et des mesures de soutien à cet égard, et encourager la concurrence et l'expansion des marchés. Les politiques [ainsi que les pratiques des entreprises transnationales, **(supprimer)**] devraient permettre aux entreprises locales de toutes tailles, en particulier aux petites et moyennes entreprises, de participer aux chaînes de valeur régionales et mondiales et d'en tirer pleinement parti pour accroître la valeur ajoutée. Il est possible de mettre la coopération entre les secteurs public et privé davantage au service du développement, notamment par le biais de partenariats public-privé bien conçus et d'instruments financiers novateurs, le cas échéant. [Pour ce faire, il faut adopter des règles sur l'investissement responsable et des directives sur la participation des entreprises innovantes qui soient claires et qui aillent au-delà des approches actuelles de **(supprimer)**] **[Les investissements devraient être conformes aux normes internationales existantes sur (ajouter)]** la responsabilité sociale des entreprises[, ainsi que des normes internationales de comptabilité et de publication **(supprimer)**], **[qui doivent obéir aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (ajouter)].** **[Il est important que les pays contribuent à l'élaboration et à la promotion de ces normes et que celles-ci soient effectivement appliquées par le secteur privé. (ajouter)]**

102 (74). Des [régimes nationaux de concurrence et de protection des consommateurs équitables, équilibrés et solides **(supprimer)**] **[lois et des politiques nationales équitables,**

équilibrées et solides en matière de concurrence et de protection des consommateurs (ajouter)] jouent également un rôle important, tout comme la coopération internationale, l'échange d'informations et le renforcement des capacités dans ces domaines, compte tenu en particulier de l'expansion des marchés mondiaux, du rôle accru des sociétés transnationales[, **(supprimer)] [pour ce qui est d'améliorer la transparence et la responsabilisation, (ajouter)]** de la révolution des technologies de l'information et de la communication, et de l'essor du commerce électronique.

103 (75). Le renforcement des infrastructures par l'augmentation de l'investissement est une priorité de tout premier rang. Il suppose d'identifier puis de combler les déficits d'infrastructure des pays en développement, [en particulier **(supprimer)] [y compris (ajouter)]** des PMA, des petits États insulaires en développement, des pays en développement sans littoral et des autres petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables, [ainsi que des pays africains, **(supprimer)]** et de mettre l'accent sur les possibilités d'investissement et de coopération durables sur les plans environnemental, social et économique. Pour surmonter les contraintes imposées par le manque de ressources financières, il est essentiel[, **entre autres mesures, (ajouter)]** [d'augmenter les recettes fiscales **(supprimer)] [de lutter contre les pratiques d'évasion fiscale des sociétés transnationales (ajouter)] [sans nuire à l'activité économique (ajouter)]**. Il est aussi primordial d'adopter des approches régionales concernant la mobilisation et l'utilisation des ressources financières et réelles pour développer des infrastructures humaines et matérielles. Conjuguée à une collaboration et à une réglementation régionales efficaces, l'intégration accrue des systèmes d'infrastructure entre les régions et à l'intérieur de celles-ci offre aussi des avantages potentiellement significatifs en permettant de renforcer les liens régionaux pour répondre aux besoins sociaux, de mettre les ressources en commun et de tirer parti des éventuelles économies d'échelle.

104 (76). Des investissements judicieux dans [**le renforcement des capacités humaines (ajouter)] [le renforcement des capacités humaines et institutionnelles (ajouter)]** [le capital humain **(supprimer)]**, l'éducation, la formation, la santé et la nutrition sont également importants pour la transformation structurelle, le renforcement des capacités productives et un développement équitable et durable, car ils permettent de disposer d'une main-d'œuvre diversifiée, compétente et qualifiée qui répond aux besoins de l'économie et de la société [**y compris sur le plan du bien-être (ajouter)]**. [Les PMA, les pays se retrouvant face au « piège du revenu intermédiaire », [les marchés émergents **(supprimer)]** et les pays en transition **(supprimer)]** [étant tous confrontés à cette même nécessité, **(supprimer)]** [celle-ci est considérée comme un important domaine d'intervention à l'échelle mondiale. **(supprimer)]**

105 (77). Pour parvenir à un développement qui soit durable dans ses dimensions sociale, économique et environnementale, il faut tirer des enseignements des stratégies de développement précédentes [qui ont fait fi des préoccupations humaines et environnementales **(supprimer)]**. Le principe d'équité revêt une importance particulière à cet égard, pour que tous aient accès aux mêmes ressources et possibilités d'action, notamment les femmes, les enfants, les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées, les migrants, les autochtones, les membres des minorités ethniques et les autres personnes vulnérables. Il contribue à renforcer les dimensions économique et sociale du développement durable. Les femmes et les jeunes, en particulier, sont susceptibles d'influer sur le développement. [**C'est pourquoi il est primordial que les femmes participent pleinement et sur un pied d'égalité à l'économie et qu'elles jouissent du même accès aux processus de prise de décisions et aux fonctions d'encadrement. (ajouter)]**

106 (78). [78. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba mettent en relief le rôle décisif des femmes dans le

développement et les potentialités de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles en tant que facteurs de la transformation structurelle. Les femmes constituent plus de 40 % de la population active mondiale, ce pourcentage atteignant même 45 % dans les PMA. Bien qu'elles jouent un rôle crucial dans la production et le commerce, elles exercent principalement des emplois à faible productivité et peu rémunérés, ont des revenus moins élevés et occupent plus souvent des emplois vulnérables; les entreprises appartenant à des femmes sont généralement moins rentables et connaissent une croissance plus lente. Il est donc primordial de remédier aux contraintes qui entravent l'autonomisation économique des femmes et leur participation à la croissance et au développement pour parvenir à une croissance économique soutenue, équitable et durable, réduire la pauvreté et assurer la sécurité alimentaire et l'égalité des sexes. Des mesures peuvent ainsi être prises, notamment pour éliminer les obstacles spécifiques à leur participation active, à égalité avec les hommes, au commerce national, régional et international. L'autonomisation économique est étroitement liée à l'autonomisation sociale et politique, et peut en soi favoriser la démarginalisation en modifiant la perception du rôle des femmes, en améliorant leur position de négociation et en faisant augmenter les investissements dans l'éducation des filles. **(supprimer paragraphe)]**

107 (). **[Au niveau mondial, les femmes et les filles se caractérisent par des niveaux moins élevés de capital humain et un accès limité aux ressources économiques telles que les terres et les services financiers. Elles sont également victimes de discrimination en raison de règles formelles et informelles qui restreignent leur mobilité, les exposent davantage à des risques de violence ou limitent leurs relations sociales et leurs choix professionnels. En l'absence de mesures ciblées, les femmes et les filles continueront d'être surreprésentées parmi les pauvres et d'être privées d'emplois et de perspectives économiques. (ajouter) Déplacé du paragraphe 43]**

108 (78 alt). **[78 alt. Étant donné l'importance des femmes pour le développement, l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et des filles sont susceptibles de favoriser la transformation structurelle. Les femmes représentent plus de 40 % de la main-d'œuvre mondiale, voire 45 % de la main-d'œuvre dans les PMA, et jouent un rôle déterminant dans la production et le commerce. Le rôle du secteur financier dans la création d'entreprises par des femmes ou des jeunes mérite également une attention particulière. Pour éliminer les obstacles spécifiques à leur participation active et sur un pied d'égalité au commerce national, régional et international, il conviendra de prendre des mesures, notamment afin de promouvoir l'entrepreneuriat féminin et d'accroître la participation des entreprises gérées par des femmes au commerce international. (ajouter)]**

109 (79). [79. S'il est vrai que le développement peut en soi concourir à une plus grande égalité entre les sexes, l'autonomisation économique des femmes exige aussi de leur assurer les mêmes droits **[y compris en matière de propriété et de protection (ajouter)]**, d'accroître leurs compétences**[, leurs connaissances financières (ajouter)]** et leur savoir dans les domaines en demande sur le marché du travail, d'améliorer leur accès **[à l'éducation, aux processus décisionnels, aux fonctions d'encadrement et (ajouter)]** aux ressources productives, d'instaurer un cadre institutionnel propice, **[de garantir un salaire égal pour un travail égal, (ajouter)]** de renforcer leur capacité de prendre des décisions leur permettant de tirer parti des possibilités économiques et d'agir en conséquence, et de tenir compte des différences d'impact des politiques selon le sexe **[au vu du creusement des inégalités entre les sexes qui résulte actuellement de la fiscalité et de l'allocation des ressources (ajouter)]**. Le rôle du secteur financier dans la création d'entreprises par des femmes ou des jeunes**[, sur le plan de l'accès aux services financiers, aux crédits et aux assurances, (ajouter)]** mérite également une attention particulière. **(supprimer paragraphe)]**

110 (80). Le chômage des jeunes est particulièrement préoccupant, car il bride leur capacité à influencer sur le développement durable. Des investissements doivent être faits, en particulier dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la technologie, pour donner aux jeunes les moyens d'agir et encourager l'essor de la citoyenneté active. Un environnement favorable à la pleine réalisation de leurs droits et au plein épanouissement de leurs dons doit aussi être instauré. Cela suppose notamment que, grâce à l'éducation, les jeunes améliorent leurs aptitudes à la lecture, à l'écriture et au calcul et acquièrent les compétences qui leur permettront de trouver un emploi décent, de créer une entreprise ou de répondre aux besoins du secteur privé. (*ad ref.*)

111 (81). Il est tout aussi essentiel pour la viabilité à long terme et le succès des stratégies de développement d'intégrer[, **s'il y a lieu, (ajouter)**] des considérations environnementales dans les stratégies nationales de commerce et de développement [et d'assurer l'harmonie avec la nature (**supprimer**)]. Ces considérations devraient s'inscrire dans une approche [globale (**supprimer**)] couvrant [**aussi (ajouter)**] [les volets économique et social (**supprimer**)] [**chacun des trois piliers (ajouter)**] du développement durable [et tenant compte de l'incidence que les activités axées sur les préoccupations environnementales ont sur le commerce et la compétitivité (**supprimer**)].

Rôle de la CNUCED

112 (82). Conformément [**aux paragraphes 7 à 10 (ajouter)**] [**au paragraphe 9 (ajouter)**] [**aux paragraphes 7 à 10 et à l'analyse correspondante (paragraphes 61 à 81) (ajouter)**] ci-dessus, la CNUCED devrait :

a) a) Fournir des statistiques et réaliser des analyses à l'intention des pays en développement, en particulier [**des pays africains, des PMA, des pays en développement sans littoral, des petits États insulaires en développement, des petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables, des pays à revenu intermédiaire (ajouter)**] [des PMA {et des pays en transition (**supprimer**)} (**supprimer**)], et leur apporter une assistance technique dans les domaines du commerce, de la diversification économique, de la politique industrielle et de la mobilisation effective des ressources financières en vue de la transformation structurelle, afin de renforcer leur croissance et leur développement et de leur permettre d'intégrer de manière avantageuse l'économie mondiale, notamment par le développement de secteurs et d'activités qui créent une plus forte valeur ajoutée et par l'exploitation effective des perspectives commerciales offertes dans le cadre d'initiatives mondiales et régionales ;

b) b) Continuer de s'employer à promouvoir des stratégies en faveur de la transformation structurelle des pays en développement [et des pays en transition (**supprimer**)], en étroite collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, organisations internationales compétentes et parties prenantes[, **tout en répondant aux besoins par des mécanismes d'appui appropriés et en incitant les pays à s'entretenir de leurs efforts de transformation respectifs en vue de la réalisation des ODD (ajouter)**] ;

c) c) Établir des statistiques et réaliser des recherches sur les problèmes de développement, persistants ou nouveaux, des PMA et analyser les stratégies et les programmes nationaux et internationaux destinés à les faire sortir de cette catégorie et à favoriser le développement durable, afin de proposer des solutions pratiques et des orientations, notamment la promotion de l'investissement et de l'entrepreneuriat et le renforcement des capacités productives; (*ad ref.*)

d) d) Poursuivre et intensifier les activités de coopération technique menées dans les PMA par le biais de la formation et du renforcement des capacités, conformément au Programme d'action d'Istanbul; (*ad ref.*)

e) e) [Aider les pays en développement sans littoral à élaborer et à appliquer des politiques et des stratégies (**supprimer**)] [**Poursuivre et intensifier l'aide apportée aux pays en développement sans littoral dans l'élaboration et l'application de politiques et de stratégies (ajouter)**] [**Rendre plus efficace l'aide apportée aux pays en développement sans littoral dans l'élaboration et l'application de politiques et de stratégies (ajouter)**] axées sur le développement des capacités productives et la transformation structurelle de l'économie, conformément au Programme d'action de Vienne ;

f) f) [Continuer de soutenir les petits États insulaires en développement dans leurs efforts en vue de remédier à leurs vulnérabilités matérielles et économiques, de favoriser leur transformation structurelle et de renforcer leur résilience et leurs capacités productives (**supprimer**)] [**Poursuivre et intensifier l'aide apportée aux petits États insulaires en développement dans leurs efforts en vue de remédier à leurs vulnérabilités matérielles et économiques, de favoriser leur transformation structurelle et de renforcer leur résilience et leurs capacités productives (ajouter)**], conformément aux Orientations de Samoa ;

g) g) Poursuivre les activités visant à diffuser les conclusions des travaux de recherche et d'analyse sur les PMA et renforcer la concertation sur les politiques avec les décideurs de ces pays ; (*ad ref.*)

h) h) Remédier aux problèmes particuliers [des (**supprimer**)] [**de certains (ajouter)**] pays à revenu intermédiaire[, **en fonction de leurs besoins, (ajouter)**] et proposer des mesures pour accélérer le processus de diversification et [inverser celui d'une (**supprimer**)] [**atténuer les effets problématiques d'une (ajouter)**] [**remédier à une (ajouter)**] désindustrialisation précoce[, **réduire les vulnérabilités économiques et financières et promouvoir la transformation structurelle (ajouter)**]; [**rencontrés par certains pays (ajouter)**] ; (**remplacer par le paragraphe 18 L) du Mandat de Doha**) {*Ces questions peuvent être particulièrement délicates pour les pays à revenu intermédiaire ()*}

i) i) Aider les petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables à instaurer une croissance économique soutenue et un développement durable et équitable [**par la promotion de l'investissement et le renforcement des capacités productives (ajouter)**], et soumettre chaque année au Conseil du commerce et du développement un rapport sur les activités menées par le secrétariat pour appuyer ces pays (**supprimer**);

j) ((i alt)) [(i alt) **Continuer d'accorder une attention particulière aux besoins et aux problèmes spéciaux des petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables, afin de leur ouvrir la voie à une croissance économique soutenue et à un développement équitable et durable;**()]

k) ((j)) [Continuer de fournir un soutien analytique et (**supprimer**)] [**Fournir plus de conseils et de travaux analytiques ainsi qu'un plus grand soutien (ajouter)**] technique afin de répondre aux préoccupations et aux besoins spéciaux de l'Afrique, tels qu'ils sont notamment énoncés dans le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique [**et l'Agenda 2063 (ajouter)**] ;

l) ((k)) Définir une méthode opérationnelle et des principes d'action sur la manière d'intégrer les capacités productives dans les politiques et les stratégies nationales de développement, [**sans empiéter sur les travaux d'autres organismes compétents, (ajouter)**] notamment en établissant des indices à cet égard, afin que les capacités productives se trouvent au cœur des efforts déployés aux niveaux national et international pour répondre aux besoins et remédier aux problèmes particuliers [**de l'Afrique, (ajouter)**]

des PMA[**des petits États insulaires en développement (ajouter)**] et des pays en développement sans littoral ;

m) ((l)) Aider les pays les moins avancés à sortir de la catégorie des PMA et à se préparer à leur reclassement, grâce notamment à des stratégies permettant une transition sans heurt et à une compréhension claire de leur nouvel environnement, des difficultés liées à leur reclassement et de la nécessité de renforcer les capacités productives, et favoriser la transformation structurelle nécessaire à un développement durable après leur reclassement ; *(ad ref.)*

n) ((m)) Aider les pays en développement [et les pays en transition **(supprimer)**] à diversifier leur production et leurs exportations au profit de nouveaux secteurs porteurs de croissance tels que l'agriculture durable, notamment l'agriculture biologique, [les produits plus respectueux de l'environnement, **(supprimer)**] **[l'économie verte et d'autres approches, visions et modèles du développement durable, ainsi que (ajouter)]** [les écotecnologies, **(ajouter)**] **[et (ajouter)]** l'économie créative [et l'économie bleue **(supprimer)**] **[, en coopération avec d'autres organismes compétents (ajouter)]**;

o) ((m bis)) **[82 m) bis. En coopération avec d'autres organisations internationales compétentes et d'autres parties prenantes, aider les pays en développement dans leurs efforts en vue d'instaurer une croissance économique durable et équitable et de garantir la sécurité alimentaire, par la conservation et l'exploitation de manière durable des océans, des mers et des ressources marines, conformément à l'objectif de développement durable n° 14 du Programme 2030. (ajouter)]**

p) ((m ter)) **[82 m) ter. Aider les pays en développement fortement tributaires des exportations de ressources naturelles et confrontés à des problèmes spécifiques, en encourageant les investissements *[durables (ajouter)]* dans la valorisation et la transformation des ressources naturelles et dans la diversification de la production, *[en veillant à ce que ces investissements soient responsables et sans effet préjudiciable (ajouter)]* et en remédiant *[aux pertes de recettes dues (supprimer)]* aux incitations fiscales *[excessives (ajouter)]* en faveur des investissements étrangers directs, en particulier dans les industries extractives et les agro-industries. (ajouter)]**

q) ((n)) Concevoir des approches permettant de stimuler la diversification économique et de promouvoir une production à plus forte valeur ajoutée, y compris à travers le commerce, l'investissement et l'entrepreneuriat, afin d'offrir les mêmes perspectives économiques à tous[, notamment aux femmes et aux jeunes **(supprimer)**] **[dans les pays en développement (ajouter)]**, en particulier dans les PMA ;

r) ((o)) Renforcer la capacité des pays en développement tributaires des produits de base **[et importateurs nets de produits alimentaires (ajouter)]** de réduire les effets négatifs à court terme de l'instabilité des prix par le biais d'instruments de gestion du risque de marché ;

s) ((p)) Promouvoir le commerce durable des produits et des services issus de la biodiversité afin de renforcer [la viabilité **(supprimer)**] **[la conservation (ajouter)]** de la biodiversité et **[de promouvoir (ajouter)]** une croissance durable[, **en étroite collaboration avec d'autres organismes compétents (ajouter)**] ;

t) ((q)) Réaliser des analyses et identifier les options permettant de renforcer la mobilisation des ressources nationales et internationales **[ainsi que les apports de financement aux (ajouter)]** [dans **(supprimer)**] les pays en développement [et les pays en transition **(supprimer)**], conformément au Programme d'action d'Addis-Abeba ;

u) ((r)) Aider les pays en développement, en particulier les PMA, à évaluer leurs progrès en matière de transformation structurelle, de renforcement de la résilience, de

mobilisation des ressources, de diversification économique et de compétitivité à l'appui de leurs stratégies nationales de développement, notamment par le biais de l'analyse des meilleures pratiques ; *(ad ref.)*

v) ((s)) Poursuivre **[et améliorer encore (ajouter)]** [et intensifier **(supprimer)**] ses travaux sur les services d'infrastructure [(services financiers, services énergétiques, services de transport et services de télécommunication, par exemple) **(supprimer)**], et aider les pays en développement à mettre en place des cadres directeurs, réglementaires et institutionnels qui contribuent au développement des infrastructures ;

w) ((t)) Aider les pays en développement, notamment les PMA, à instaurer un environnement macroéconomique et commercial qui favorise le développement et la compétitivité des entreprises et maximise les possibilités d'investissement durable ; *(ad ref.)*

x) ((t bis)) **[(t bis) Évaluer, en coopération avec d'autres organisations internationales compétentes[, comme l'OIT (ajouter)], les effets des politiques d'emploi et de main-d'œuvre sur la croissance économique, notamment la relation entre les politiques macroéconomiques et les politiques du travail; (ajouter)]**

y) ((u)) Élaborer et diffuser son Cadre directeur pour l'entrepreneuriat et aider les pays en développement à se doter de micro-entreprises et de petites et moyennes entreprises compétitives, **{[d'entreprises, en particulier dans l'économie verte, (supprimer)] [de manière durable, (ajouter)] et faciliter leur intégration dans les chaînes de valeur mondiales, (ajouter)}** [notamment grâce à son programme Empretec, **(supprimer)**] dans l'intérêt de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes ainsi que des petits exploitants agricoles ;

z) ((v)) [v] Aider les pays en développement – grâce à ses travaux constants sur le commerce, **[la technologie, (ajouter)]** l'investissement et le développement des entreprises – à intensifier leur action en faveur du renforcement des capacités productives, de l'industrialisation, de la diversification économique, de la création d'emplois et **[de la réalisation (ajouter)]** des objectifs de développement durable, en soutenant l'adoption et l'adaptation de cadres directeurs appropriés ; **(supprimer paragraphe)**

aa) ((w)) Continuer d'aider les pays en développement [et les pays en transition **(supprimer)**] à élaborer et à appliquer des politiques et des lois en matière de concurrence et de protection des consommateurs, en vue de [favoriser la compétitivité **(supprimer)**] **[rendre leurs économies plus compétitives (ajouter)]** [et d'éliminer les pratiques anticoncurrentielles nationales et transfrontières **[et les fraudes (ajouter)] (supprimer)**], notamment en réalisant des examens collégiaux **[volontaires (ajouter)]** et en promouvant l'échange des meilleures pratiques[, **et en mettant en œuvre la version révisée des Principes directeurs des Nations Unies pour la protection du consommateur, conformément à la résolution 70/186 de l'Assemblée générale (ajouter)]**;

bb) ((w alt)) *[w alt Combinaison des alinéas w), x) et y) du paragraphe 82 :* Faciliter la coopération internationale entre les organismes de concurrence et de protection des consommateurs et entre ces organismes et d'autres organisations internationales compétentes, notamment à la faveur d'examens collégiaux volontaires et d'échanges de pratiques optimales, tout en continuant d'aider les pays en développement à établir et à appliquer des politiques et des lois dans ces domaines, par exemple, en diffusant la version révisée des Principes directeurs des Nations Unies pour la protection du consommateur (résolution 70/186 de l'Assemblée générale). ()

cc) ((x)) Faciliter la coopération internationale entre les organismes de concurrence et de protection des consommateurs et entre les organisations internationales

pour [permettre aux (**supprimer**)] [aider les (**ajouter**)] États [à surmonter (**ajouter**)] [de surmonter (**supprimer**)] plus efficacement les difficultés liées à l'application du droit de la concurrence et de la protection des consommateurs ; [**supprimer le paragraphe, fusionner avec paragraphe 82 w**]

dd) ((y)) [y] Promouvoir la protection des consommateurs et la coopération internationale, y compris par la mise en œuvre de la version révisée des Principes directeurs des Nations Unies pour la protection du consommateur, conformément à la résolution 70/186 de l'Assemblée générale ; (**supprimer**) [**fusionner avec par. 82 w**] [**supprimer le paragraphe, fusionner avec par. 82 w**]

ee) ((z)) Poursuivre ses travaux sur les normes internationales de comptabilité et de publication en promouvant les meilleures pratiques en matière de transparence et de comptabilité d'entreprise, notamment par le biais de son Guide pratique pour le développement de la comptabilité[, **en coordination avec les mesures prises au niveau international dans le domaine de la comptabilité de durabilité (ajouter)**] ;

ff) ((aa)) [**Faire en sorte que la CNUCED reste la principale source de statistiques mondiales et (ajouter)**] {Continuer à établir [de nouvelles statistiques (**supprimer**)] [**des statistiques actualisées, opportunes et pertinentes (ajouter)**] sur l'investissement, l'économie créative et l'économie mondiale. (**supprimer**)} [**Conforter le statut de la CNUCED en tant que principale source de statistiques sur l'investissement et les activités des entreprises multinationales (ajouter)**].

gg) ((aa bis.)) [aa] *bis.* En complément des activités menées par d'autres organisations, poursuivre les travaux de recherche et d'analyse relevant de son mandat sur l'impact des migrations, y compris de personnes vulnérables, sur le développement et les capacités commerciales, compte tenu des difficultés et des possibilités. (ajouter]

hh) ((bb)) [bb] La CNUCED devrait encourager et faciliter la coopération internationale aux fins du renforcement des capacités productives et de la modernisation industrielle des pays en développement, et conseiller ces pays sur les mesures à prendre dans cette optique. (ajouter]

ii) ((cc)) [cc] Le CNUCED devrait continuer de fournir régulièrement des analyses et des études sur les tendances mondiales des politiques relatives au commerce, au financement, à l'investissement et au développement. Ces travaux devraient aborder les questions de [*l'expansion du secteur formel dans les pays en développement, (ajouter)*] de la viabilité et de la prévisibilité des sources nouvelles et innovantes de financement, du rôle du secteur privé, du financement des PME et des tendances en matière d'investissement. (ajouter]

jj) ((dd)) [dd] Dans ses travaux analytiques sur le lien entre commerce, investissement, dette et financement, la CNUCED devrait tirer des enseignements des expériences positives de transfert et de diffusion de la technologie effectués par différentes filières. Elle devrait aider les pays en développement, en particulier les PMA, dans leurs efforts pour s'adapter au progrès technologique, recenser les meilleures pratiques en matière de transfert de technologie et évaluer l'efficacité des politiques destinées au renforcement des capacités nationales d'innovation, y compris le rôle des droits de propriété intellectuelle. La CNUCED devrait aider les pays en développement à déterminer les moyens de rendre effectives les clauses relatives au transfert de technologie figurant dans les accords internationaux et optimiser les avantages potentiels de ces accords. (ajouter]

kk) ((ee)) [ee] Le mécanisme intergouvernemental devrait s'intéresser davantage à la marge d'action en tant que facteur de développement et à la manière

de la préserver, compte tenu des divers problèmes auxquels les pays en développement sont confrontés à mesure que les accords économiques internationaux se font plus complexes et que leurs dispositions se recoupent de plus en plus. (ajouter)]

ll) ((ff)) [ff) La CNUCED devrait aider les pays à utiliser et à étendre les flexibilités fournies par l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), y compris par le biais de la coopération technique. (ajouter)]

mm) ((gg)) [gg) Les résultats des futures sessions ordinaires du Conseil du commerce et du développement devraient se présenter sous la forme d'un ensemble de conclusions concertées couvrant différentes questions de fond telles que la transformation structurelle dans les pays en développement. Dans le but de tirer pleinement parti des travaux de la CNUCED et de faire en sorte que le Conseil du commerce et du développement s'acquitte de ses fonctions à la tête du mécanisme intergouvernemental pendant la période intersessions, les textes issus des réunions des groupes intergouvernementaux d'experts susmentionnés et les analyses de la CNUCED, par exemple dans le cadre de ses rapports annuels, devraient donner lieu à des recommandations de fond, qui alimenteraient ensuite les conclusions concertées du Conseil du commerce et du développement. Ce procédé présenterait en outre l'avantage de rendre ces travaux analytiques plus ciblés et plus pertinents pour les États membres. (ajouter)]

nn) ((hh)) [hh) La CNUCED devrait s'employer, en étroite coopération avec l'ONUDI et d'autres organisations multilatérales compétentes, à mobiliser des ressources pour appuyer les efforts d'industrialisation des pays en développement, en particulier les pays africains, les PMA, les petits États insulaires en développement, les pays en développement sans littoral et d'autres petits pays structurellement et économiquement faibles et vulnérables. (ajouter)]

oo) ((ii)) [ii) La CNUCED, en collaboration avec d'autres organisations compétentes telles que l'ONUDI, devrait réfléchir à de futures voies d'industrialisation pour les pays retardataires et placer cette réflexion au centre de ses travaux analytiques. Il s'agirait d'examiner les éléments récents et nouveaux, l'expansion rapide des réseaux internationaux de production, la financiarisation de la prise de décisions dans les entreprises, y compris en ce qui concerne les investissements étrangers directs, et les liens nouveaux et évolutifs entre la croissance tirée par les exportations et les efforts d'industrialisation. (ajouter)]

pp) ((jj)) [jj) La CNUCED devrait mener des travaux analytiques sur le lien entre le commerce, le développement et l'environnement. Ces travaux devraient concerner l'impact des régimes existants, notamment en matière de biodiversité et de changements climatiques, sur les pays en développement. De plus, des travaux consacrés à d'autres questions relatives aux mécanismes d'évaluation environnementale aideraient à améliorer les régimes existants et, partant, à parvenir à des transferts de technologie efficaces et à de réelles contributions au développement. (ajouter)]

pp) ((kk)) [kk) Au titre de ses trois piliers, la CNUCED devrait s'employer à faciliter la mobilisation de ressources nationales et régionales aux fins d'une transformation structurelle à long terme dans les pays en développement. Dans chacun de ses trois grands domaines d'action, la CNUCED devrait œuvrer en faveur du développement industriel, qui est déterminant pour les pays en développement en tant que facteur de croissance, de diversification économique et de création de valeur ajoutée. Il est indispensable de favoriser un développement industriel durable et équitable pour relever avec succès de grands défis comme ceux de la croissance et de

l'emploi, des ressources et de l'efficacité énergétique, de la pollution et des changements climatiques, du partage des connaissances, de l'innovation et de l'intégration sociale. (ajouter)]

Thème subsidiaire 4

Contribuer à la bonne application et au suivi du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des décisions prises lors des conférences et sommets mondiaux dans le domaine du commerce et du développement

Analyse

113 (83). Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est un accord historique d'une portée et d'une importance sans précédent qui définira les orientations mondiales en matière d'économie et de développement pour les quinze prochaines années et exigera le plein engagement de la communauté internationale. Pour que le nouveau programme de développement soit une réussite, il faudra que tous les membres de celle-ci jouent le rôle qui leur revient dans son application et s'acquittent de leur mandat à cet égard. [Le rôle de la CNUCED, dans ce processus élargi, sera déterminé avant tout par son mandat, mais aussi par la contribution de ses activités de recherche, d'analyse et de coopération technique à la mise en œuvre du Programme 2030, ainsi que par sa capacité de consolider les synergies et la cohérence entre ses trois grands domaines d'action et d'intégrer systématiquement dans ceux-ci des pratiques de gestion axées sur les résultats de manière à garantir une utilisation appropriée de ses compétences spécialisées. **(supprimer)]**

114 **(83 bis)**. Le développement durable consiste à satisfaire les besoins d'aujourd'hui sans compromettre la capacité des générations futures de subvenir aux leurs. Il comprend l'amélioration du niveau de vie et la promotion des objectifs économiques à long terme. Le Programme 2030 réaffirme l'importance qu'il y a d'instaurer un équilibre entre les piliers économique, social et environnemental du développement durable, de les intégrer dans les politiques et programmes **(selon/tout en prenant en compte)** les réalités, les ressources, les besoins et le niveau de développement de chaque pays et de respecter les politiques et les priorités nationales **(ainsi que, le cas échéant, d'autres principes pertinents, notamment le principe de la responsabilité commune mais différenciée)**. Il vise **(à favoriser l'harmonie avec la nature)**, () à protéger l'environnement, notamment en luttant contre les changements climatiques et leurs effets, et il exige qu'une action soit menée à tous les niveaux, par le secteur public, le secteur privé et la société civile, pour faire en sorte que leurs décisions contribuent à une excellente qualité de vie pour les générations présentes et futures **(en harmonie avec la nature)** (). Il est possible d'accroître ces efforts en établissant des mesures transparentes d'évaluation des progrès accomplis en matière de développement durable qui vont au-delà du revenu par habitant en englobant les aspects sociaux, économiques et environnementaux de la production intérieure et les lacunes structurelles à tous les niveaux, ainsi que des outils visant à intégrer le développement durable dans les stratégies nationales de développement et en suivre la mise en œuvre dans différentes activités économiques.

115 (84). Le Programme 2030 n'est pas une simple liste d'objectifs ; il constitue plutôt un plan d'action dont la mise en œuvre réclame l'adoption urgente de mesures audacieuses et porteuses de changement. Tous les pays se sont engagés à apporter les modifications nécessaires, aux niveaux national et international, de concert avec les autres parties prenantes, dans un esprit renforcé de solidarité planétaire et dans le plein intérêt de tous[, **tout en prenant en compte leurs responsabilités communes mais différenciées et leurs capacités respectives. (ajouter)]**. Ces mesures ont été inscrites dans le Programme 2030

en tant que moyens de mise en œuvre, sont indissociables des objectifs de développement durable et sont aussi importantes que ces derniers. Elles figurent aussi en partie dans le Programme d'action d'Addis-Abeba.

116 (85). La réalisation du Programme 2030 passe principalement par l'application de stratégies nationales de développement durable qui soient soutenues par des conditions économiques internationales propices, essentielles au succès de ces stratégies. Il faudra pour cela un engagement mondial fort de la part des gouvernements, des organismes internationaux et des autres parties prenantes en faveur de la mise en œuvre et de la mobilisation des moyens d'action et des ressources disponibles. Il est donc essentiel que les organismes internationaux, en particulier l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées, mènent une action efficace, décisive et conforme à leur mandat dans le cadre de la revitalisation du Partenariat mondial pour le développement durable. Les résultats obtenus au sein d'autres instances internationales telles que l'Organisation mondiale du commerce contribuent également à la réalisation du Programme 2030. (*ad ref.*)

117 (85 bis). Pour assurer la bonne mise en œuvre du Programme 2030, il importe non seulement que les règles, les normes et les accords internationaux soient cohérents entre eux, mais aussi qu'ils soient conformes aux objectifs de développement durable et qu'ils y concourent. (*ad ref.*)

118 (86). Pour être efficace, la mise en œuvre [exigera (**supprimer**)] [pourrait exiger (**ajouter**)] l'établissement, au niveau international, de statistiques et de cadres d'action viables et cohérents se fondant sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la problématique hommes-femmes. Les actions menées devront en particulier [garantir (**supprimer**)] [favoriser (**ajouter**)] des échanges internationaux, des systèmes monétaires et financiers et des mécanismes de développement reposant sur une gouvernance économique mondiale et une coopération renforcées entre les institutions internationales, fonctionnant en synergie et de manière cohérente. Cela [exigera (**supprimer**)] [pourrait permettre (**ajouter**)] de faire du commerce international un moteur pour une croissance économique équitable [et durable (**ajouter**)], [ce qui à son tour pourrait permettre d'améliorer les conditions de vie, de stimuler l'emploi et de soutenir (**ajouter**)] l'élimination de la pauvreté et le développement durable grâce à un système commercial multilatéral universel, fondé sur des règles, ouvert, transparent, prévisible, inclusif, non discriminatoire[, apolitique (**ajouter**)] et équitable [sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) (**ajouter**)] [, et de favoriser une véritable libéralisation des échanges (**ajouter**)]. [Cela signifie qu'il faudra aussi limiter l'instabilité excessive des cours des produits de base et assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires et de produits dérivés. (**supprimer**)] Un climat international propice devra également être instauré sur le plan technologique, notamment un cadre de réglementation et de gouvernance, [pour favoriser (**supprimer**)] [stimuler (**ajouter**)] la science[, la propriété intellectuelle (**ajouter**)] et l'innovation ainsi que la mise au point, le déploiement[, et (**ajouter**)] la diffusion [et {le transfert (**supprimer**)} l'accessibilité (**ajouter**)] de technologies [respectueuses de l'environnement (**supprimer**)] aux pays en développement [, à des conditions favorables (**supprimer**)] [, selon des modalités arrêtées d'un commun accord (**ajouter**)][, y compris des conditions libérales et préférentielles (**ajouter**)][, arrêtées d'un commun accord (**ajouter**)].

119 (87). La réalisation des objectifs de développement durable est rendue encore plus difficile par l'incertitude qui règne actuellement sur la scène économique mondiale. Elle dépendra entre autres choses de la mise en place d'un système monétaire et financier mondial favorisant la stabilité financière, de la mobilisation des ressources additionnelles nécessaires à l'investissement et d'une intensification de la coopération fiscale internationale permettant d'accroître les recettes intérieures. Cela suppose, notamment, un

renforcement des dispositifs d'alerte précoce permettant de signaler les risques macroéconomiques et financiers ainsi que du filet permanent de sécurité financière internationale, dont des solutions plus complètes et plus souples tendant à répondre aux besoins des pays en développement, comme l'affirme le Programme d'action d'Addis-Abeba. **[Les risques environnementaux et climatiques concernent de plus en plus le marché financier mondial. (ajouter)]**

120 (). **[L'Accord de Paris envisage expressément de rendre les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques. (à envisager dans le paragraphe 2)]**

121 (88). [Comme le prévoit le Programme 2030, une architecture internationale du développement durable plus cohérente, plus ouverte et plus représentative devra être établie pour concrétiser ces changements. **(supprimer)**] Il faudra par conséquent faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation caractérisent la prise de décisions à tous les niveaux, par des institutions régionales et internationales efficaces, responsables et ouvertes à tous, et élargir et renforcer la participation des pays en développement. Il faudra aussi pouvoir compter sur l'impulsion d'un système des Nations Unies qui soit doté de ressources suffisantes et qui soit pertinent, cohérent, efficace et efficace.

122 (89). La CNUCED a un rôle important à jouer dans ce processus. Lors des précédentes sessions quadriennales, elle a été chargée de mettre en œuvre et de suivre les décisions pertinentes des conférences et sommets mondiaux consacrés au développement ; le commerce et les questions associées dans les domaines du financement, de la technologie et de l'investissement jouent un rôle de premier plan dans l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba. La CNUCED devrait participer au Forum politique de haut niveau des Nations Unies, instance centrale de suivi et d'examen pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Elle contribuera à ce processus de surveillance. **(ad ref.)**

123 (90). {90. Les défis et engagements énoncés dans le Programme 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba et d'autres accords récents **[tels que l'Accord de Paris adopté en 2015 à l'issue de la Conférence de Paris sur le climat (ajouter)] [et l'accord adopté à l'occasion de la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe (ajouter)]** [reprennent tous les éléments du mandat principal de la CNUCED et **(supprimer)**] sont étroitement liés entre eux, exigeant des solutions intégrées et globales. Les objectifs de développement durable et, en particulier, les cibles qui s'y rapportent, notamment les moyens de mise en œuvre, sont multidimensionnels, interdépendants et indissociables. Le Programme 2030 lui-même souligne que ces objectifs ne pourront être atteints que s'ils sont intimement liés et leur mise en œuvre intégrée. Ces [accords **(supprimer)**] **[textes (ajouter)]** récents confèrent donc un rôle essentiel à la CNUCED en sa qualité de principal organisme des Nations Unies chargé d'assurer le traitement intégré du commerce et du développement et des questions associées **[dans les domaines du financement, de la technologie et de l'investissement (ajouter)]**. La CNUCED joue déjà un rôle important dans la mise en œuvre et le suivi du Programme d'action d'Istanbul, du Programme d'action de Vienne et des Orientations de Samoa. **(supprimer le paragraphe)**}

124 (91). [[91. Ces accords récents confèrent donc un rôle essentiel à la CNUCED en sa qualité de principal organisme des Nations Unies chargé d'assurer le traitement intégré du commerce et du développement et des questions associées. La CNUCED joue déjà un rôle important dans la mise en œuvre et le suivi du Programme d'action d'Istanbul, du Programme d'action de Vienne et des Orientations de Samoa. **(fusionner avec le paragraphe 90)] (supprimer le paragraphe)]**

125 (92). [En application de son mandat, (supprimer)] [L][I]a CNUCED [apporte (supprimer)] [vise à apporter (ajouter)] une valeur ajoutée [considérable (supprimer)] au système international, et joue un rôle [crucial (supprimer)] [important (ajouter)] [, **dans le cadre de son mandat, (ajouter)**] dans l'application des [accords (supprimer)] [textes (ajouter)] internationaux récents, notamment l'objectif concernant la revitalisation du Partenariat mondial pour le développement durable. Elle sert en particulier de cadre [utile (supprimer)] au dialogue entre [tous les pays (ajouter)] [tous les (ajouter)] [pays développés et pays en développement (supprimer)] {, et son mécanisme intergouvernemental constitue un [élément important de la bonne gouvernance au niveau mondial, en tant qu'(supprimer)] instrument permettant de canaliser les intérêts des pays en développement [au moyen d'un système transparent de contrôles et de contrepoids (supprimer)] (supprimer)]. (supprimer)] [Cela étant, sa contribution dépend en partie de la visibilité accrue de son programme de travail et du renforcement de son rôle en tant que principal organisme des Nations Unies chargé de traiter les questions relevant de son mandat. (ajouter)]

126 (93). [[Cela étant, (supprimer)] sa contribution [dépend en partie de la visibilité accrue de son programme de travail et du renforcement de son rôle (supprimer)] en tant que principal organisme des Nations Unies chargé [d'assurer le traitement intégré du commerce et du développement et des questions associées dans les domaines du financement, de la technologie, de l'investissement et du développement durable exigera (ajouter)] [de traiter les questions relevant de son mandat. (fusionner avec le paragraphe 92)] [Elle dépend aussi de sa capacité renforcée de s'acquitter de ce rôle de manière efficiente et efficace, notamment pour ce qui est (supprimer)] d'améliorer les activités de sensibilisation et de mobilisation qu'elle mène auprès de toutes les parties prenantes, [et (supprimer)] d'examiner et d'évaluer l'incidence de ses activités, ainsi que de veiller à ce que les travaux qu'elle effectue au titre de ses trois grands domaines d'action respectent le rôle qui lui a été confié et l'avantage comparatif que lui confèrent ses compétences en matière de concertation, de recherche, d'analyse et de renforcement des capacités (supprimer)].

127 (94). Pour accroître [l'efficacité et (ajouter)] [l'efficacité de (supprimer)] la contribution de la CNUCED, il faudra aussi intensifier la coopération mutuelle et la communication avec d'autres organismes des Nations Unies et organisations internationales. [On peut en effet utiliser les ressources de manière plus efficiente en accroissant la cohérence, en définissant mieux les responsabilités institutionnelles et en permettant à chaque organisme de se concentrer sur les domaines dans lesquels il jouit d'un avantage comparatif, tout en favorisant les synergies entre eux. Cela peut également permettre d'éviter les chevauchements. (supprimer)] Le rôle de la CNUCED dans l'application du Programme 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba offre donc l'occasion d'intensifier la mise en place de réseaux et les échanges au sein de la communauté internationale concernant le commerce et le développement, et les questions associées dans les domaines du financement, de la technologie, de l'investissement et du développement durable.

128 (95). La CNUCED joue un rôle unique et central pour ce qui est de produire et de fournir des statistiques dans tous ses domaines d'action. Outre le traitement intégré du commerce et d'autres problèmes macroéconomiques abordés à l'échelle mondiale sous l'angle du développement, la CNUCED devrait aussi continuer [de tirer parti de l'avantage comparatif qu'elle possède (supprimer)] [d'exécuter le mandat qui lui est confié en ce qui concerne la fourniture d'assistance technique, (ajouter)] [en matière de renforcement des capacités (supprimer)] dans les domaines du commerce, [du financement, (supprimer)] [du financement et (supprimer)] du développement et [les questions associées dans les domaines du financement, de la technologie, de

l'investissement et du développement durable, entre autres choses (ajouter)] [et de l'investissement (**supprimer**)].

129 (95 bis). [95 bis Dans le cadre d'une mise en œuvre efficace du Programme 2030, la CNUCED devrait poursuivre l'exécution de son mandat, y compris les éléments qui découlent des deux documents finals clés que sont l'Accord d'Accra et le Mandat de Doha. {À cet égard, pour que la CNUCED puisse exécuter ce mandat, il faudrait que le système des Nations Unies et les communautés donatrices augmentent leur contribution sur le plan du financement et des budgets (**supprimer**)}. (ajouter)]

130 (96). En se concentrant sur [**son mandat (ajouter)**] [les secteurs dans lesquels elle détient un avantage comparatif et qui relèvent du mandat lui ayant été confié (**supprimer**)] dans les trois grands domaines d'action que sont la recherche, l'assistance technique et la formation de consensus, la CNUCED devrait consolider son rôle [là où le soutien qu'elle apporte aux pays en développement aura le plus fort impact pour ce qui est de répondre à leurs besoins et à leurs priorités (**supprimer**)] [**pour ce qui est d'aider les pays en développement à répondre à leurs besoins et à leurs priorités (ajouter)**] en matière de développement durable et d'accroître leur poids dans l'économie mondiale. [Elle peut soutenir cette orientation en se tournant davantage vers les parties prenantes – en particulier les gouvernements des pays en développement, principaux demandeurs et sujets de ses travaux de recherche et principaux bénéficiaires de ses services – et en appliquant mieux le principe de responsabilité à leur égard. La CNUCED devrait également intensifier sa coopération avec la société civile, pour l'aider à mieux défendre la cause d'un développement durable équitable, et consulter d'autres acteurs du secteur privé, pour recenser les principaux obstacles à l'investissement, en particulier dans les PMA. La participation des parties prenantes à l'identification des besoins et à l'élaboration des programmes et des initiatives non seulement permettrait de savoir comment ceux-ci sont accueillis et, partant, d'évaluer leur pertinence et leur efficacité et de promouvoir l'apprentissage institutionnel, mais elle contribuerait à rendre la CNUCED plus efficace. (**supprimer**)]

131 (96). En [**se concentrant (ajouter)**] sur les secteurs dans lesquels elle détient un avantage comparatif [et qui relèvent du mandat lui ayant été confié (**supprimer**)] dans les trois grands domaines d'action [que sont la recherche, l'assistance technique et la formation de consensus (**supprimer**)], la CNUCED devrait consolider son rôle là où[, **dans le cadre de son mandat, (ajouter)**] le soutien qu'elle apporte aux pays en développement aura le plus fort impact pour ce qui est de répondre à leurs besoins et à leurs priorités en matière de développement durable et d'accroître leur poids dans l'économie mondiale. Elle peut soutenir cette orientation en se tournant davantage vers les parties prenantes – en particulier les gouvernements des pays en développement, principaux demandeurs et sujets de ses travaux de recherche et principaux bénéficiaires de ses services. [**Scinder le paragraphe ici pour créer un paragraphe 96.bis ()**] La CNUCED devrait également intensifier sa coopération avec la société civile[, **en particulier avec les femmes et les jeunes, (ajouter)**] [pour l'aider à mieux défendre la cause d'un développement durable équitable, (**supprimer**)] et consulter d'autres acteurs du secteur privé, pour recenser les principaux obstacles à l'investissement, en particulier dans les PMA. La participation des parties prenantes à l'identification des besoins et à l'élaboration des programmes et des initiatives non seulement permettrait de savoir comment ceux-ci sont accueillis et, partant, d'évaluer leur pertinence et leur efficacité et de promouvoir l'apprentissage institutionnel, mais elle contribuerait à rendre la CNUCED plus efficace.

132 (97). La CNUCED devrait continuer de se concentrer [principalement] sur les PMA, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement [, les pays africains (**supprimer**)] et les autres petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables, tout en prenant également en compte les difficultés

persistantes auxquelles se heurtent certains autres pays en développement et pays en transition, et en appuyant les efforts qu'ils déploient pour surmonter ces difficultés. Elle devrait davantage aider les pays concernés à sortir de la catégorie des PMA [, notamment en continuant de leur offrir des services de conseil et d'analyse en collaboration avec le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Les travaux sur les pays en développement sans littoral devraient soutenir la mise en œuvre effective du Programme d'action de Vienne. De même, la CNUCED devrait contribuer à l'application des Orientations de Samoa en apportant son soutien aux petits États insulaires en développement dans les domaines relevant de son mandat (**supprimer**)].

133 () [notamment en continuant de leur offrir des services de conseil et d'analyse en collaboration avec le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Les travaux sur les pays en développement sans littoral devraient soutenir la mise en œuvre effective du Programme d'action de Vienne. De même, la CNUCED devrait [contribuer à (**supprimer**)] **[veiller tout particulièrement à appuyer l'application effective (ajouter)]** l'application des Orientations de Samoa en apportant son soutien aux petits États insulaires en développement dans les domaines relevant de son mandat. **[réflète les paragraphes 8 et 10]**

134 (98). [Les trois grands domaines d'action – à savoir la formation de consensus, la recherche et l'analyse ainsi que l'assistance technique – demeurent d'une importance stratégique égale. Des efforts supplémentaires doivent être faits pour renforcer les liens et la complémentarité entre eux, de manière à ce que la CNUCED contribue davantage à la mise en œuvre du Programme 2030. Des processus intergouvernementaux devraient définir l'orientation de l'institution et le cadre politique de ses travaux de recherche et d'analyse, qui devraient à leur tour alimenter et favoriser la formation d'un consensus sur les enjeux du développement. (*ad ref.*)] **[{La coopération technique devrait appuyer ces processus intergouvernementaux [et traduire en termes opérationnels les travaux d'analyse de la CNUCED (**supprimer**)]}. Une telle approche pourrait concourir à améliorer l'intégrité et l'efficacité de la CNUCED dans son ensemble **[et dans la suite qu'elle donne aux grandes conférences (ajouter)]** sur la suite donnée aux grandes conférences. (**supprimer**)]** Le principe d'équité, notamment au regard de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles, devrait être intégré dans ces trois grands domaines d'action.(**crochet**)]

135 (98 bis). **[98 bis. Le Conseil du commerce et du développement devrait être au centre de ces efforts, et son rôle devrait être renforcé. Le Groupe de travail et, à travers lui, le Conseil du commerce et du développement, devraient se voir communiquer, sous une forme concise et en temps utile, les données agrégées qui sont nécessaires pour jouer ce rôle correctement, en particulier à des moments clés tels celui de l'examen du cadre stratégique et du budget-programme. [À cette fin, il convient de renforcer encore la gestion axée sur les résultats au sein de la CNUCED. (lié au sujet examiné au paragraphe 10.d) (ajouter)] [par. entre crochets]**

136 (99). [[La quatorzième session de la Conférence devrait rétablir la pratique consistant à effectuer un examen à mi-parcours pour (**supprimer**)] **[Le Conseil du commerce et du développement devrait (ajouter)]** évaluer les progrès accomplis dans l'application des textes issus de la Conférence et déterminer l'efficacité du mécanisme intergouvernemental existant dans la réalisation des objectifs énoncés dans ces textes. [Des ajustements pourraient être apportés dans la foulée d'un tel examen afin que le volet formation de consensus de la CNUCED contribue de manière énergique et significative à la mise en œuvre du programme mondial de développement. Le Conseil du commerce et du développement devrait organiser des sessions extraordinaires pour faire connaître les vues

de la CNUCED durant les étapes pertinentes des travaux préparatoires de fond des conférences et réunions au sommet des Nations Unies qui concernent le développement. Conformément à la pratique établie, le document final de ces sessions extraordinaires devrait prendre la forme d'un résumé du Président. **(supprimer)] [(supprimer le paragraphe)]**

137 (100). Le mécanisme intergouvernemental actuel de la CNUCED devrait être redynamisé afin d'apporter un meilleur soutien à la mise en œuvre du Programme 2030. Les dialogues de Genève devraient se poursuivre car ils permettent d'effectuer un examen analytique et méthodique de l'incidence systémique des politiques de développement appliquées au niveau mondial sur l'élaboration et la mise en œuvre des politiques nationales. Les problèmes économiques, persistants ou nouveaux, devraient notamment être examinés sous l'angle du développement**[, dans le cadre du mandat de la CNUCED. Il devrait exister une démarcation plus nette entre les débats du Conseil du commerce et du développement et ceux des réunions d'experts. Les débats du Conseil du commerce et du développement devraient être davantage axés sur les questions d'ordre stratégique, tandis que les réunions d'experts devraient être consacrées à l'examen de sujets plus techniques réclamant une analyse fouillée et aux échanges sur les mesures concrètes à prendre (ajouter)]. [Le Conseil du commerce et du développement devrait adopter un projet de résolution qui serait soumis pour examen à l'Assemblée générale. (ajouter)]**

138 (100 *bis*). Il faudrait améliorer les réunions des groupes d'experts en mettant tout en œuvre dans les limites des moyens disponibles afin d'assurer une plus forte participation des experts des pays en développement et ainsi un meilleur soutien à la mise en œuvre du Programme 2030. Ces réunions devraient déboucher sur des résultats concrets qui seraient présentés à tous les pays en développement. **[Il faudrait observer la suite donnée à ces résultats. La Conférence demande au Conseil du commerce et du développement de préparer une évaluation de la structure de gouvernance et d'énoncer des recommandations à son sujet afin d'améliorer et de rationaliser encore le mécanisme intergouvernemental. (ajouter)]**

139 (100 *ter*). **[100 *ter*. Le mécanisme intergouvernemental actuel de la CNUCED a été sous-utilisé du point de vue de sa contribution aux travaux d'ensemble réalisés par l'ONU dans le domaine du développement. Pour que la CNUCED exerce pleinement le rôle qui lui est prescrit en ce qui concerne la réalisation du programme global de développement, dont le Programme de développement durable à l'horizon 2030, il est nécessaire de mettre pleinement à contribution le mécanisme intergouvernemental existant. (ajouter)]**

140 (101). **[Nous soulignons l'importance des (ajouter)] [Les (supprimer)] travaux d'analyse [indépendants (ajouter)] de la CNUCED [visent essentiellement à (supprimer)] [pour (ajouter)] éclairer les discussions des États membres, afin que le système économique mondial et le système commercial multilatéral soient davantage centrés sur le développement. La CNUCED devrait continuer d'analyser et d'évaluer régulièrement les tendances mondiales [des politiques adoptées (supprimer)] dans les domaines du commerce, du financement, de l'investissement [, de la technologie et des questions associées touchant au commerce, (ajouter)] et [du (supprimer)] [au (ajouter)] développement[, en mettant l'accent sur (supprimer)] [, notamment en ce qui concerne (ajouter)] l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030 [et la réalisation des objectifs de développement durable (supprimer)]. Elle devrait notamment se pencher sur la viabilité et la prévisibilité des sources de financement nouvelles et novatrices, le rôle du secteur privé, le financement des [micro, (ajouter)] petites et moyennes entreprises, les tendances de l'investissement et les liens entre commerce, développement et environnement.**

141 (101). [Les travaux d'analyse de la CNUCED visent essentiellement à éclairer les discussions des États Membres[, afin que le système économique mondial et le système commercial multilatéral soient davantage centrés sur le développement (**supprimer**)]. La CNUCED devrait continuer d'analyser et d'évaluer régulièrement les tendances mondiales des politiques adoptées dans les domaines du commerce, du financement, de l'investissement et du développement, en mettant l'accent sur l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la réalisation des objectifs de développement durable. Elle devrait notamment se pencher sur la viabilité et la prévisibilité des sources de financement nouvelles et novatrices, le rôle du secteur privé, le financement des petites et moyennes entreprises, les tendances de l'investissement et les liens entre commerce, développement et environnement.]

142 (). **[De la même manière, (ajouter)]** [L][l]es travaux d'analyse de la CNUCED [visent essentiellement à éclairer (**supprimer**)] **[devraient être résolument axés sur le nouveau programme de développement lorsqu'ils servent à éclairer (ajouter)]** les discussions des États membres, afin que le système économique mondial et le système commercial multilatéral soient davantage centrés sur le développement. La CNUCED devrait continuer d'analyser et d'évaluer régulièrement les tendances mondiales [des politiques adoptées dans les domaines (**supprimer**)] du commerce[, du financement, de l'investissement et du développement (**supprimer**)] **[et du développement ainsi que des questions associées dans les domaines du financement, de la technologie et de l'investissement (ajouter)]**, en mettant l'accent sur l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la réalisation des objectifs de développement durable. Elle devrait notamment se pencher sur la viabilité et la prévisibilité des sources de financement nouvelles et novatrices, le rôle du secteur privé, **[et (ajouter)]** le financement des petites et moyennes entreprises, les tendances de l'investissement [et les liens entre commerce, développement et environnement (**supprimer**)].

143 (102). Pour que l'action de la CNUCED soit conforme à son mandat, [il convient d'examiner périodiquement ses publications, afin de garantir leur actualité, leur qualité, leur cohérence et leur impact, ainsi que leur pertinence par rapport aux besoins des pays en développement au regard du Programme 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba. L'inclusion, dans (**supprimer**)] les publications phares[, de (**supprimer**)] **[devraient fournir des (ajouter)]** recommandations de fond à l'intention du Conseil du commerce et du développement [contribuerait à répondre de manière plus ciblée aux besoins des États membres. Afin que les activités de sensibilisation et de mobilisation qui concernent le renforcement des capacités ou la recherche puissent être menées avec plus d'efficacité, il faudrait faire davantage appel aux nouvelles technologies de la communication, notamment à la formation en ligne (**supprimer**)].

144 (102). [Pour que l'action de la CNUCED soit conforme à son mandat, **[l'organisation devrait s'efforcer de coopérer activement avec d'autres (ajouter)] [organismes compétents (ajouter)] [parties prenantes (ajouter)] [pour ce qui concerne ses travaux de recherche et ses publications. (ajouter)]** [i][l] convient d'examiner périodiquement ses publications, afin de garantir leur actualité, leur qualité, leur cohérence et leur impact, ainsi que leur pertinence par rapport aux besoins des pays en développement au regard du Programme 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba. L'inclusion, dans les publications phares, de recommandations de fond [à l'intention du Conseil du commerce et du développement (**supprimer**)] contribuerait à **[les rendre plus ciblées et plus pertinentes (ajouter)]** [répondre de manière plus ciblée aux besoins des États membres (**supprimer**)]. Afin que les activités de sensibilisation et de mobilisation qui concernent le renforcement des capacités ou la recherche puissent être menées avec plus d'efficacité, il faudrait faire davantage appel aux nouvelles technologies de la communication, notamment à la formation en ligne.]

145 (). [Pour que l'action de la CNUCED soit conforme à son mandat, **[l'organisation devrait coopérer activement avec d'autres organismes compétents pour ce qui concerne ses travaux de recherche et ses publications (ajouter)]** il convient d'examiner périodiquement ses publications, afin de garantir leur actualité, leur qualité, leur cohérence et leur impact, ainsi que leur pertinence par rapport aux besoins des pays en développement au regard du Programme 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba. [L'inclusion, dans les publications phares, de recommandations de fond à l'intention du Conseil du commerce et du développement contribuerait à répondre de manière plus ciblée aux besoins des États Membres. **(supprimer)**] Afin que les activités de sensibilisation et de mobilisation qui concernent le renforcement des capacités ou la recherche puissent être menées avec plus d'efficacité, il faudrait faire davantage appel aux nouvelles technologies de la communication, notamment à la formation en ligne.]

146 (103). [La qualité de **(supprimer)**] [L][l]'assistance technique apportée par la CNUCED devrait être encore **[améliorée (supprimer)] [renforcée (ajouter)]** tout au long du cycle de projet, **y compris grâce à des ressources prévisibles, durables et suffisantes (ajouter)**. Cette assistance devrait avoir pour but d'aider les pays en développement à comprendre la nature et la dynamique du système économique mondial et les moyens de le réformer conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Elle devrait également encourager et faciliter la coopération internationale aux fins du développement des capacités productives et de la modernisation industrielle dans les pays en développement, et permettre de les conseiller quant aux mesures qui s'imposent. La CNUCED peut en outre aider les pays en développement à **[parvenir à un (supprimer)] [atteindre leurs objectifs dans les trois grands domaines du (ajouter)]** développement durable, en particulier le domaine économique, et aider les États membres à suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs énoncés dans les récents **[accords (supprimer)] [textes (ajouter)]** internationaux dans la mesure où ils concernent des enjeux **[de commerce et (ajouter)]** de développement **[majeurs (supprimer)]**. Ses activités de coopération technique et de renforcement des capacités, y compris celles menées au niveau ministériel, devraient donc permettre aux États membres de définir et de coordonner, dans ses domaines de compétence, des stratégies nationales axées sur le développement durable en fonction des approches, visions et outils disponibles.

147 (103). La qualité de l'assistance technique apportée par la CNUCED devrait s'accroître tout au long du cycle de projet. Cette assistance devrait avoir pour but d'aider les pays en développement à comprendre la nature et la dynamique du système économique mondial et les moyens de le réformer conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Elle devrait également encourager et faciliter la coopération internationale aux fins du développement des capacités productives et de la modernisation industrielle dans les pays en développement, et permettre de les conseiller quant aux mesures qui s'imposent. La CNUCED peut en outre aider les pays en développement à parvenir à un développement durable, en particulier dans le domaine économique, et aider les États membres à suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs énoncés dans les récents accords internationaux dans la mesure où ils concernent des enjeux de développement majeurs. Ses activités de coopération technique et de renforcement des capacités, y compris celles menées au niveau ministériel, devraient donc permettre aux États Membres de définir et de coordonner, dans ses domaines de compétence, des stratégies nationales axées sur le développement durable, **[cohésives et assumées, (ajouter)]** en fonction des approches, visions et outils disponibles. **[La CNUCED devrait persévérer dans sa tâche et redoubler d'efforts, y compris en matière d'établissement de rapports, pour rendre ses activités d'assistance technique plus pertinentes, effectives, efficaces et durables. (ajouter)]**

148 (104). [La CNUCED peut contribuer de manière significative à une utilisation efficiente des ressources en améliorant les processus et principes d'action administratifs en

vue de favoriser la compétence, l'efficacité et l'efficacités internes. Toutefois, les réformes ne doivent pas se limiter à optimiser l'utilisation de ces ressources, elles doivent également accroître l'efficacité, l'intégrité, la transparence et la responsabilisation de la CNUCED vis-à-vis des membres et des parties prenantes par le biais de mécanismes de contrôle solides et indépendants. **(supprimer le paragraphe)**

149 (105). [La CNUCED devrait continuer d'appliquer **[toutes (ajouter)]** les recommandations **[non appliquées (ajouter)]** du Corps commun d'inspection **[et du Bureau des services de contrôle interne (ajouter)]**, en faisant fond sur les mesures déjà prises par le secrétariat et sur celles mises en place par le Secrétaire général de la CNUCED depuis septembre 2014 pour renforcer la responsabilisation interne. Le Conseil du commerce et du développement devrait continuer d'examiner les progrès accomplis chaque année et de prendre les mesures qu'il juge appropriées, et présenter un rapport à la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. La CNUCED devrait également continuer de réduire la fragmentation de son portefeuille de projets et de consolider les différents fonds d'affectation spéciale en un nombre plus restreint de fonds thématiques multidonateurs et pluriannuels. **(supprimer le paragraphe)**

150 (106). [La gestion axée sur les résultats [et, s'il y a lieu, certaines autres approches **(supprimer)**] devraient être améliorée[s] et renforcée[s], puis utilisée[s] pour gérer avec souplesse les initiatives entreprises dans les trois grands domaines d'action de la CNUCED, lorsqu'elle[s] permet[tent] d'établir, à un coût raisonnable, un lien de causalité entre ces initiatives et les progrès escomptés sur la voie du développement. La CNUCED pourrait ainsi accroître l'efficacité et l'efficacité de ses activités, ainsi que leur incidence sur les résultats attendus en matière de développement, en diffusant les décisions relatives à l'allocation des ressources, en communiquant les enseignements tirés de l'ensemble des initiatives et des domaines d'activité et en identifiant les lacunes ainsi que les secteurs dans lesquels l'impact a été moindre que prévu. Les résultats **[devraient (ajouter)]** [pourraient **(supprimer)**] aussi être calés sur ceux obtenus par des organisations comparables utilisant des outils de gestion axés sur les résultats. **(supprimer le paragraphe)**

Rôle de la CNUCED

151 (107). Conformément aux paragraphes 7 [et] à [9] **10** ci-dessus, la CNUCED devrait : **[ajouter]**

152 (107). Conformément aux [paragraphes 7 et 9 **(supprimer)**] **[paragraphes 7 à 10 (ajouter)]** **[paragraphe 9 (ajouter)]** **[paragraphes 7 à 10 et à l'analyse qui s'y rapporte (paragraphes 83 à 106) (ajouter)]** ci-dessus, la CNUCED devrait :

a) a) Contribuer, dans le cadre de ses trois grands domaines d'action, à la mise en œuvre, au suivi et à l'examen du Programme 2030, en particulier des cibles dans les domaines du commerce et du développement et des domaines associés du financement, de la technologie et de l'investissement relevant de l'ensemble des objectifs de développement durable, notamment de l'objectif de développement durable 17 concernant la revitalisation du Partenariat mondial pour le développement durable[, **tout en respectant le mandat indépendant d'autres instances internationales dans ces domaines – DÉBAT EN COURS SUR LE TEXTE INTRODUCTIF**] ;

b) (a) *bis*) En coopération avec les partenaires compétents, étudier comment mobiliser des ressources financières additionnelles en faveur des pays en développement auprès de sources multiples ; *(ad. ref.)*

c) (b)) Utiliser le Forum mondial de l'investissement pour échanger régulièrement des données d'expérience et les meilleures pratiques concernant les politiques d'investissement et d'entrepreneuriat favorables au développement, en faisant

participer le plus grand nombre possible de parties prenantes et en effectuant un examen universel, équitable et transparent des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable au plus haut niveau et continuer d'utiliser le *World Investment Report* (Rapport sur l'investissement dans le monde) pour analyser les tendances mondiales de l'investissement étranger direct, qui comprend une analyse approfondie des sujets se rapportant à cette catégorie d'investissements ; (*ad. ref.*)

d) (c) Contribuer activement, [**dans le cadre de son mandat et – DÉBAT EN COURS SUR LE TEXTE INTRODUCTIF**] en coopération avec les partenaires compétents, le cas échéant, à l'application des accords et des textes internationaux qui reconnaissent le rôle de l'infrastructure des transports, de la logistique commerciale et de la facilitation des échanges dans la mise en œuvre du Programme 2030 ;

e) (d) Aider, selon qu'il sera utile, les États membres, en particulier les pays en développement, à appliquer les textes décisifs issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies, ainsi que d'autres conférences internationales qui influent sur le commerce et le développement et sur les questions associées dans les domaines du financement, de la technologie et de l'investissement [**– notamment le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba, l'Accord de Paris issu de la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Programme d'action d'Istanbul, le Programme d'action de Vienne et les Orientations de Samoa –, dans la mesure où cela concerne des enjeux commerciaux et de développement majeurs – DÉBAT EN COURS SUR LE TEXTE INTRODUCTIF**], et les aider à suivre les progrès accomplis à cet égard ;

f) (e) Contribuer, dans le cadre de ses trois grands domaines d'action, à la mise en œuvre, au suivi et à l'examen des objectifs, cibles et indicateurs ayant trait au commerce [**international (supprimer)**] [, **au développement et à la viabilité de la dette ainsi qu'à des questions systémiques (ajouter)**], ainsi qu'à des questions systémiques relatives au **financement, à la technologie et au renforcement des capacités (ajouter)**], [notamment des moyens de mise en œuvre, (**supprimer**)] dont font état le Programme de développement durable à l'horizon 2030[, **le Programme d'action d'Addis-Abeba (ajouter)**] et les textes issus d'autres conférences internationales [**pertinentes (ajouter)**] [, **tout en respectant le mandat indépendant d'autres instances internationales dans ces domaines (ajouter)**] ; [NOTE : **DÉBAT EN COURS SUR LE THÈME SUBSIDIAIRE 1 – () inclure des éléments relatifs à la viabilité de la dette et aux questions systémiques. Tous les autres éléments du paragraphe sont déplacés au paragraphe 107 a)**]

g) (f) [**Examiner (supprimer)**] [**Favoriser l'échange de données d'expérience et aider les pays à établir leurs rapports sur la base des examens nationaux (ajouter)**], dans le contexte du Programme 2030 et des objectifs de développement durable [, les compromis et les synergies possibles entre les politiques nationales pour ce qui est des trois volets – économique, social et environnemental – du développement durable, favoriser l'échange de données d'expérience et aider les pays à établir leurs rapports sur la base des examens nationaux (**supprimer**) ; (**supprimer le par.**)] [NOTE : **étudier la possibilité de déplacer l'idée de l'échange des données d'expérience à la section « Analyse » du thème subsidiaire 4**]

h) (g) [**g**] Poursuivre ses recherches et ses analyses sur les perspectives et les incidences des tendances économiques mondiales, y compris de l'évolution des [**politiques des**] institutions internationales pertinentes sur les politiques commerciales et les politiques de développement déployées par les pays, en particulier les pays en développement, pour atteindre un développement durable.

i) (h)) [h] Évaluer les incidences des [engagements pris (**supprimer**)] [**accords conclus (ajouter)**] dans le cadre de la vingt et unième [session de la (**supprimer**)] Conférence des Parties [**à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (ajouter)**] et [des engagements (**supprimer**)] [**des accords (ajouter)**] relatifs aux objectifs de développement durable pour les pays en développement tributaires des produits de base ; (**supprimer le paragraphe**)] [NOTE : **Rattacher au thème subsidiaire 2 d)**]

j) (i)) Continuer de contribuer au suivi et à l'examen spécifiques des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement [, **conformément à son mandat – DÉBAT EN COURS SUR LE TEXTE INTRODUCTIF**] ;

k) (j)) Contribuer au suivi, à l'examen et à la réalisation des objectifs de développement durable, en fournissant des statistiques utiles, fiables et actuelles, ventilées selon les besoins, et en renforçant les capacités statistiques au niveau national, éléments indispensables à l'analyse des politiques et à la prise de décisions éclairées sur le commerce et le développement ; (*ad ref.*)

l) (k)) [k] Mettre l'accent sur les principales difficultés que rencontrent tous les pays en développement en matière de commerce et de développement et en ce qui concerne les questions associées dans les domaines du financement, de l'investissement, de la technologie et du développement durable pour atteindre les objectifs de développement adoptés au niveau international, y compris les objectifs de développement durable ; à cet égard, il convient de prêter une attention particulière aux PMA et aux pays en développement tributaires des produits de base[, **ainsi qu'aux pays en développement importateurs nets de denrées alimentaires (ajouter)**] ; (**supprimer le paragraphe**)] [NOTE : **À examiner dans le cadre des paragraphes 107 h) ou 60 d)**]

m) (l)) Évaluer régulièrement[, **notamment en effectuant des recherches et des analyses à ce sujet,**] la façon dont la coopération et les partenariats pour le développement, y compris Sud-Sud, peuvent contribuer à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable dans les pays en développement[, **en particulier dans les PMA, les petits États insulaires en développement, les pays en développement sans littoral, les autres petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables et les pays africains, – DÉBAT EN COURS SUR LA LISTE DES PAYS**], et promouvoir un consensus sur cette question ;

n) (m)) Organiser, à la demande des États Membres, des réunions d'information, y compris au niveau ministériel, sur des questions d'actualité qui concernent le commerce et le développement ; (*ad ref.*)

o) (p)) [n] Continuer de s'employer à améliorer son efficacité, son efficacité, sa transparence et son application du principe de responsabilité, notamment en renforçant les mécanismes de sensibilisation et d'établissement de rapports, en intégrant des pratiques de gestion axées sur les résultats dans ses trois grands domaines d'action et en veillant à donner l'initiative aux États Membres par le biais du mécanisme intergouvernemental ; (**par. entre crochets**)] (**supprimer le paragraphe**)]

p) ()) [**Continuer de s'employer à améliorer son efficacité, son efficacité, sa transparence et son application du principe de responsabilité, notamment en intégrant des pratiques de gestion axées sur les résultats dans ses trois grands domaines d'action ; (ajouter ; devient le nouveau paragraphe 10c bis)**]

q) (*n alt*)) Continuer de s'employer à améliorer son efficacité, son efficacité, sa transparence et son application du principe de responsabilité [, en renforçant les mécanismes de sensibilisation et d'établissement de rapports, en intégrant des pratiques de gestion axées sur les résultats dans ses trois grands domaines d'action et en veillant à

donner l'initiative aux États Membres par le biais du mécanisme intergouvernemental ;
(supprimer)]], notamment en :

- Intégrant des pratiques de gestion axées sur les résultats dans ses trois grands domaines d'action ;
- Appliquant la gestion axée sur les résultats à la coopération technique, comme outil de gestion à chaque étape des initiatives, à des fins d'apprentissage et d'amélioration de ses programmes et projets ;
- Axant ses travaux de recherche et ses publications plus précisément sur la réalisation du Programme 2030, tout en coopérant activement avec les autres organismes compétents ;
- Examinant périodiquement ses publications, afin de garantir leur actualité, leur qualité, leur cohérence et leur impact ;
- Veillant à donner l'initiative aux États Membres par le biais du mécanisme intergouvernemental ;
- Communiquant au Conseil du commerce et du développement et au Groupe de travail les données agrégées nécessaires, sous une forme concise et en temps utile, pour qu'ils puissent jouer correctement leur rôle, en particulier en ce qui concerne l'examen du cadre stratégique et du budget-programme ;
- Orientant le Conseil du commerce et du développement plus particulièrement vers les débats portant sur les questions d'ordre stratégique ;
- Orientant les réunions d'experts plus particulièrement vers l'examen de sujets techniques réclamant une analyse fouillée et les échanges sur les mesures concrètes à prendre, et en faisant porter ces réunions plus spécifiquement sur la réalisation du Programme 2030 ;
- Veillant à la suite donnée aux conclusions des réunions d'experts. (ajouter]

r) (n) *bis*) [n) *bis*. La CNUCED soumettra chaque année au Conseil du commerce et du développement un rapport sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. (ajouter)]

s) (o)) [o) La CNUCED devrait aider à recenser les différentes sources de financement pour la réalisation des objectifs de développement durable et à établir si elles sont suffisantes, prévisibles et pérennes. (ajouter)]

t) (p)) [p) La CNUCED devrait continuer ses travaux sur la responsabilité sociale des entreprises, notamment par le biais d'initiatives en faveur de la responsabilisation qui tiennent compte de préoccupations sociales et environnementales. (ajouter)]

u) (q)) [q) La CNUCED devrait renforcer les travaux qu'elle mène actuellement pour élaborer des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui vont au-delà du revenu par habitant ainsi que des outils d'intégration du développement durable, et doit mettre au point les moyens de mesurer son impact sur différentes activités économiques. (ajouter)]

v) (r)) [r) La CNUCED peut apporter une contribution au débat sur la modernisation des méthodes de mesure de l'aide publique au développement et sur l'utilisation proposée de la notion de « soutien public total au développement durable », en reconnaissant qu'aucune méthode de mesure de ce type ne devrait se traduire par une dilution des engagements déjà pris, étant donné que le financement

des activités liées aux changements climatiques n'est pas une forme d'aide publique au développement. (ajouter)]

w) (s) [s] La CNUCED devrait apporter une contribution constructive au Forum politique de haut niveau sur les technologies qui sera associé au Mécanisme de facilitation des technologies. (ajouter)]

x) (t) [t] Les sessions ordinaires du Conseil du commerce et du développement donneront lieu à des conclusions concertées portant spécifiquement sur la contribution de la CNUCED à la réalisation des ODD et, plus largement, au programme relatif au commerce et au développement, qui seront soumises pour examen à l'Assemblée générale des Nations Unies. Ces sessions devraient aussi, si possible, déboucher sur des projets de résolution concernant des questions pertinentes, qui seront aussi soumises pour examen à l'Assemblée générale des Nations Unies. À cette fin, la documentation de base établie à l'intention du Conseil du commerce et du développement, y compris les publications phares, devraient contenir des recommandations qui seront soumises pour examen audit Conseil. (ajouter)]

() [u] supprimer]

y) (v) [v] La CNUCED devrait aider les pays en développement, en particulier les petits États insulaires en développement, à avancer sur la voie de l'objectif de développement durable 14, en contribuant à la conception et à la mise en œuvre, aux niveaux national et/ou régional, de stratégies relevant de l'économie des océans afin de promouvoir le commerce durable dans les secteurs de cette économie, notamment en réalisant une étude analytique des subventions aux pêcheries et des difficultés qu'elles causent aux pays en développement s'agissant de la protection des ressources marines et de la sécurité alimentaire. (ajouter)]